



UNITED NATIONS / NATIONS UNIES

OFFICIAL RECORDS OF THE THIRD SESSION
OF THE GENERAL ASSEMBLY, PART I

SECOND COMMITTEE

ANNEXES TO THE SUMMARY RECORDS OF MEETINGS

1948

DOCUMENTS OFFICIELS DE LA TROISIEME SESSION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE, PREMIERE PARTIE

DEUXIEME COMMISSION

ANNEXES AUX COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES SEANCES

LAKE SUCCESS, NEW YORK

NOTE

All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.



NOTE

Les documents de l'Organisation des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE OF CONTENTS

with a list of documents relevant to the summary records of meetings of the Second Committee¹

TABLE DES MATIERES

avec des références à des documents dont il est question dans les comptes rendus analytiques des séances de la Deuxième Commission¹

Document No.	Title	No. of agenda item ²	Page	Reference to other source ³
No du document	Titre	No du point de l'ordre du jour ²	Pages	Référence au document à consulter ³
A/C.2/125	Allocation of items on the agenda of the third session; letter dated 25 September 1948 from the President of the General Assembly to the Chairman of the Second Committee Répartition de points inscrits à l'ordre du jour de la troisième session; lettre en date du 25 septembre 1948 adressée au Président de la Deuxième Commission par le Président de l'Assemblée générale		1	
A/C.2/126	Reports on world investment and fiscal policies; Peru: draft resolution Rapports sur les placements mondiaux et sur la politique suivie en matière de finances; Pérou: projet de résolution	11	1	
A/C.2/126/Rev.1	Reports on world investment and fiscal policies; Peru: revised draft resolution Rapport sur les placements mondiaux et sur la politique suivie en matière de finances; Pérou: projet de résolution révisé	11	2	
A/C.2/127	Economic development and migration; Ecuador and Colombia: draft resolution Développement économique et migrations; Equateur et Colombie: projet de résolution	11	2	
A/C.2/128	Economic development and migration; Peru: draft resolution Développement économique et migrations; Pérou: projet de résolution	11	3	
A/C.2/128/Rev.1	Economic development and migration; Peru: revisions to the draft resolution (A/C.2/128) Développement économique et migrations; Pérou: texte révisé d'un projet de résolution (A/C.2/128)	11	5	
A/C.2/129	Technical assistance for economic development; Burma, Chile, Egypt, Peru: draft resolution Assistance technique en vue du développement économique; Birmanie, Chili, Egypte, Pérou: projet de résolution	11	5	

¹ See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I, Second Committee*.

² Cited in this column are the numbers of the items of the agenda of the third session of the General Assembly to which the documents pertain. These items are reproduced in the classification of documents by agenda items which follows the table of contents. See page viii.

For the complete agenda of the session, see *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I, Plenary Meetings*, pages LXVI to LXXII.

³ All references in this column are to other volumes of the *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I*. All A/ documents cited are reproduced in the Annexes to the Plenary Meetings.

¹ Voir *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, Première partie, Deuxième Commission*.

² Les numéros indiqués dans cette colonne sont ceux des points de l'ordre du jour de la troisième session de l'Assemblée générale auxquels ont trait les documents énumérés dans les colonnes de gauche. On trouvera dans la classification, à la page viii ci-après, l'énumération de ces points de l'ordre du jour.

Pour la liste complète des points de l'ordre du jour de la session voir *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, Première partie, Séances plénières*, pages LXVI à LXXII.

³ Les indications données dans cette colonne renvoient à d'autres volumes des *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, Première partie*. On trouvera dans les Annexes aux Séances plénières tous les documents de la série "A/" qui sont mentionnés dans cette même colonne.

Document No.	Title	No. of agenda item ¹	Page	Reference to other source ²
No du document	Titre	No du point de l'ordre du jour ¹	Pages	Référence au document à consulter ²
A/C.2/129/Add.1	Technical assistance for economic development; Haiti: amendments to the draft resolution submitted by Burma, Chile, Egypt, Peru (A/C.2/129) Assistance technique en vue du développement économique; Haïti: amendements au projet de résolution proposé par la Birmanie, le Chili, l'Égypte et le Pérou (A/C.2/129)	11	7	
A/C.2/130	Economic development of under-developed countries; Iraq: draft resolution	11	8	
A/C.2/130/Corr.1	Développement économique des pays insuffisamment développés; Irak: projet de résolution		8	
A/C.2/131	Economic development of under-developed countries; Haiti: draft resolution Développement économique des pays insuffisamment développés; Haïti: projet de résolution	11	8	
A/C.2/131/Rev.1	Economic development of under-developed countries; Haiti: revision of its draft resolution (A/C.2/131) Développement économique des pays insuffisamment développés; Haïti: révision du projet de résolution (A/C.2/131)	11	9	
A/C.2/132	Economic development of under-developed countries; Norway: draft resolution Développement économique des pays insuffisamment développés; Norvège: projet de résolution	11	9	
A/C.2/132/Rev.1 and Corr.1	Economic development of under-developed countries; Norway: revised draft resolution	11	10	
A/C.2/132/Rev.1	Développement économique des pays insuffisamment développés; Norvège: projet de résolution révisé			
A/C.2/133	Economic development of under-developed countries; Ukrainian Soviet Socialist Republic: amendments to the draft resolution submitted by Haiti (A/C.2/131 and A/C.2/131/Rev.1) Développement économique des pays insuffisamment développés; République socialiste soviétique d'Ukraine: amendements au projet de résolution de Haïti (A/C.2/131 et A/C.2/131/Rev.1)	11	10	
A/C.2/135	Economic development of under-developed countries; Syria: amendments to the draft resolution proposed by Haiti (A/C.2/131 and A/C.2/131/Rev.1) Développement économique des pays insuffisamment développés; Syrie: amendements au projet de résolution de Haïti (A/C.2/131 et A/C.2/131/Rev.1)	11	11	

¹ Cited in this column are the numbers of the items of the agenda of the third session of the General Assembly to which the documents pertain. These items are reproduced in the classification of documents by agenda items which follows the table of contents. See page viii.

For the complete agenda of the session, see *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I, Plenary Meetings*, pages LXVI to LXXII.

² All references in this column are to other volumes of the *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I*. All A/ documents cited are reproduced in the Annexes to the Plenary Meetings.

¹ Les numéros indiqués dans cette colonne sont ceux des points de l'ordre du jour de la troisième session de l'Assemblée générale auxquels ont trait les documents énumérés dans les colonnes de gauche. On trouvera dans la classification, à la page viii ci-après, l'énumération de ces points de l'ordre du jour.

Pour la liste complète des points de l'ordre du jour de la session voir *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, Première partie, Séances plénières*, pages LXVI à LXXII.

² Les indications données dans cette colonne renvoient à d'autres volumes des *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, Première partie*. On trouvera dans les Annexes aux Séances plénières tous les documents de la série "A/" qui sont mentionnés dans cette même colonne.

Document No.	Title	No. of agenda item ¹	Page	Reference to other source ²
No du document	Titre	No du point de l'ordre du jour ¹	Pages	Référence au document à consulter ²
A/C.2/138	Technical assistance for economic development; statement of David Owen, Assistant Secretary-General in charge of Economic Affairs, on the extent to which functions listed in paragraph 3 of the draft resolution in document A/C.2/129 are now being carried out Assistance technique en vue du développement économique; déclaration de M. David Owen, Secrétaire général adjoint chargé des affaires économiques, exposant dans quelle mesure les fonctions énumérées au paragraphe 3 du projet de résolution contenu dans le document A/C.2/129 sont actuellement remplies	11	11	
A/C.2/139	Cuba: draft resolution	54		Text in A/756, paragraph 7
A/C.2/139 et Corr.1	Cuba: projet de résolution			Texte inséré dans A/756, paragraphe 7
A/C.2/140	Technical assistance for economic development; Haiti and Peru: draft resolution proposed as a substitute for the amendment submitted by Haiti (A/C.2/129/Add.1) to the draft resolution of Burma, Chile, Egypt and Peru (A/C.2/129) and for the third amendment submitted by Peru (A/C.2/136) Assistance technique en vue du développement économique; Haïti et Pérou: projet de résolution remplaçant l'amendement présenté par Haïti (A/C.2/129/Add.1) au projet de résolution de la Birmanie, du Chili, de l'Égypte et du Pérou (A/C.2/129) et le troisième amendement soumis par le Pérou (A/C.2/136)	11	16	
A/C.2/141	Economic development of under-developed countries; report of Sub-Committee I Développement économique des pays insuffisamment développés; rapport de la Sous-Commission I	11	16	
A/C.2/142	Poland: draft resolution Pologne: projet de résolution	54		Text in A/756, paragraph 4 Texte inséré dans A/756, paragraphe 4
A/C.2/143	France: draft resolution France: projet de résolution	53		Text in A/733, paragraph 10 Texte inséré dans A/733, paragraphe 10
A/C.2/150/Rev.1	Syria, Norway, Denmark, Belgium: draft resolution Syrie, Norvège, Danemark, Belgique: projet de résolution	53		Text in A/733, paragraph 21 Texte inséré dans A/733, paragraphe 21
A/C.2/155	Economic development of under-developed countries; Czechoslovakia: draft resolution Développement économique des pays insuffisamment développés; Tchécoslovaquie: projet de résolution	11	18	
A/C.2/157	Technical assistance for economic development; report of Sub-Committee 2 Assistance technique en vue du développement économique; rapport de la Sous-Commission 2	11	19	

¹ Cited in this column are the numbers of the items of the agenda of the third session of the General Assembly to which the documents pertain. These items are reproduced in the classification of documents by agenda items which follows the table of contents. See page viii.

For the complete agenda of the session, see *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I, Plenary Meetings*, pages LXVI to LXXII.

² All references in this column are to other volumes of the *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I*. All A/ documents cited are reproduced in the Annexes to the Plenary Meetings.

¹ Les numéros indiqués dans cette colonne sont ceux des points de l'ordre du jour de la troisième session de l'Assemblée générale auxquels ont trait les documents énumérés dans les colonnes de gauche. On trouvera dans la classification, à la page viii ci-après, l'énumération de ces points de l'ordre du jour.

Pour la liste complète des points de l'ordre du jour de la session voir *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, Première partie, Séances plénières*, pages LXVI à LXXII.

² Les indications données dans cette colonne renvoient à d'autres volumes des *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, Première partie*. On trouvera dans les Annexes aux Séances plénières tous les documents de la série "A/" qui sont mentionnés dans cette même colonne.

Document No.	Title	No. of agenda item ¹	Page	Reference to other source ²
No du document	Titre	No du point de l'ordre du jour ¹	Pages	Référence au document à consulter ²
A/C.2/157/Add.1	Technical assistance for economic development; financial estimates submitted by the Secretary-General Assistance technique en vue du développement économique; prévisions budgétaires présentées par le Secrétaire général	11	24	
A/C.2/W.6	Economic development of under-developed countries; draft resolution adopted by the Second Committee on 15 November 1948 Développement économique des pays insuffisamment développés; projet de résolution adopté par la Deuxième Commission le 15 novembre 1948	11		Text in A/C.2/W.10, resolution A Texte inséré dans A/C.2/W.10, résolution A
A/C.2/W.7	Establishment of an economic commission for the Middle East; draft resolution adopted by the Second Committee on 15 November 1948 Création d'une commission économique pour le Moyen-Orient; projet de résolution adopté par la Deuxième Commission le 15 novembre 1948	11		Text in A/C.2/W.10, resolution B Texte inséré dans A/C.2/W.10, résolution B
A/C.2/W.8	Technical assistance for economic development; draft resolution adopted by the Second Committee on November 1948 Assistance technique en vue du développement économique; projet de résolution adopté par la Deuxième Commission le 19 novembre 1948	11		Text in A/C.2/W.10, resolution C Texte inséré dans A/C.2/W.10, résolution C
A/C.2/W.9	Training for apprentices and technical workers; draft resolution adopted by the Second Committee on 19 November 1948 Formation d'apprentis et de techniciens; projet de résolution adopté par la Deuxième Commission le 19 novembre 1948	11		Text in A/C.2/W.10, resolution D Texte inséré dans A/C.2/W.10, résolution D
A/C.2/W.10	Draft report of the Second Committee Projet de rapport de la Deuxième Commission	11	27	
A/C.2/W.11	Draft report of the Second Committee Projet de rapport de la Deuxième Commission	53		See A/733 ³ Voir A/733 ³
A/C.2/W.12	Consolidated draft resolution Projet unifié de résolution	54		Text in A/756, paragraph 16 Texte inséré dans A/756, paragraphe 16
A/C.2/W.13	First part of the draft report of the Second Committee Première partie du projet de rapport de la Deuxième Commission	54	40	
A/C.2/W.14	Amendments to the draft report of the Second Committee (A/C.2/W.10) Amendements au projet de rapport de la Deuxième Commission (A/C.2/W.10)	11	42	

¹ Cited in this column are the numbers of the items of the agenda of the third session of the General Assembly to which the documents pertain. These items are reproduced in the classification of documents by agenda items which follows the table of contents. See page viii.

For the complete agenda of the session, see *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I, Plenary Meetings*, pages LXVI to LXXII.

² All references in this column are to other volumes of the *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I*. All A/ documents cited are reproduced in the Annexes to the Plenary Meetings.

³ Except for minor drafting changes, the text of the draft report (A/C.2/W.11, issued as a mimeographed document on 19 November 1948) is identical with that of the report (A/733), reproduced in *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I, Annexes to the Plenary Meetings*.

¹ Les indications données dans cette colonne sont ceux des points de l'ordre du jour de la troisième session de l'Assemblée générale auxquels ont trait les documents énumérés dans les colonnes de gauche. On trouvera dans la classification, à la page viii ci-après, l'énumération de ces points de l'ordre du jour.

Pour la liste complète des points de l'ordre du jour de la session voir *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, Première partie, Séances plénières*, pages LXVI à LXXII.

² Les indications données dans cette colonne renvoient à d'autres volumes des *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, Première partie*. On trouvera dans les *Annexes aux Séances plénières* tous les documents de la série "A/" qui sont mentionnés dans cette même colonne.

³ Sauf pour de légères modifications d'ordre rédactionnel, le texte de ce projet de rapport (A/C.2/W.11, document mimeographié distribué le 19 novembre 1948) est identique à celui du rapport définitif (A/733), imprimé dans les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, Première partie, Annexes aux Séances plénières*.

Document No.	Title	No. of agenda item ¹	Page	Reference to other source ²
No du document	Titre	No du point de l'ordre du jour ¹	Pages	Référence au document à consulter ²
A/C.2/W.15	Union of Soviet Socialist Republics: Amendments to alternative A of the draft resolution (A/C.2/W.12)	54		Text in A/756, paragraph 18
	Union des Républiques socialistes soviétiques: amendements à la variante A du projet de résolution (A/C.2/W.12)			Texte inséré dans A/756, paragraphe 18
A/C.2/W.16	Additional amendments to the draft report of the Second Committee (A/C.2/W.10)	11	45	
	Nouveaux amendements au projet de rapport de la Deuxième Commission (A/C.2/W.10)			
A/C.2/W.18	Amendments to the first part of the draft report of the Second Committee (A/C.2/W.13)	54	45	
	Amendements à la première partie du projet de rapport de la Deuxième Commission (A/C.2/W.13)			
A/C.2/W.19	Draft resolution adopted on 26 November 1948 by the Second Committee	54		Text in A/756, paragraph 28
	Projet de résolution adopté le 26 novembre 1948 par la Deuxième Commission			Texte inséré dans A/756, paragraphe 28
A/C.2/W.20	Draft report of the Second Committee	54		See A/756 ³
	Projet de rapport de la Deuxième Commission			Voir A/756 ³

¹ Cited in this column are the numbers of the items of the agenda of the third session of the General Assembly to which the documents pertain. These items are reproduced in the classification of documents by agenda items which follows the table of contents. See page viii.

For the complete agenda of the session, see *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I, Plenary Meetings*, pages LXVI to LXXII.

² All references in this column are to other volumes of the *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I*. All A/ documents cited are reproduced in the Annexes to the Plenary Meetings.

³ Except for minor drafting changes, the text of the paragraph 21 of the report (A/756) does not appear in the draft report (A/C.2/W.20, issued as a mimeographed document on 30 November 1948) the texts of the two documents are identical. The text of an introductory note to A/C.2/W.20 reads as follows: "The following draft report of the Second Committee is submitted to the members of the Second Committee, in accordance with the decision of the Committee at its 85th meeting. If no comments are received by the Secretary of the Second Committee by 9 a.m. on Thursday morning, 2 December 1948, the report will be considered as adopted, in accordance with the decision of the Committee referred to above."

¹ Les numéros indiqués dans cette colonne sont ceux des points de l'ordre du jour de la troisième session de l'Assemblée générale auxquels ont trait les documents énumérés dans les colonnes de gauche. On trouvera dans la classification, à la page viii ci-après, l'énumération de ces points de l'ordre du jour.

Pour la liste complète des points de l'ordre du jour de la session voir *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, Première partie, Séances plénières*, pages LXVI à LXXII.

² Les indications données dans cette colonne renvoient à d'autres volumes des *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, Première partie*. On trouvera dans les Annexes aux Séances plénières tous les documents de la série "A/" qui sont mentionnés dans cette même colonne.

³ Sauf pour de légères modifications d'ordre rédactionnel et pour l'omission dans le projet de rapport (A/C.2/W.20, document mimeographié distribué le 30 novembre 1948) du paragraphe 21 du rapport définitif (A/756), les textes des deux documents sont identiques. En outre, une note, rédigée comme suit, figure en tête du document A/C.2/W.20: "Conformément à la décision prise par la Deuxième Commission à sa 85^{ème} séance, les membres de la Deuxième Commission trouveront ci-après le projet de rapport de la Commission. Si le Secrétaire de la Deuxième Commission n'a pas reçu d'observations avant 9 heures le jeudi 2 décembre 1948, le rapport sera considéré comme adopté, conformément à ladite décision de la Commission."

**Documents reproduced or listed in this volume classified by items of the agenda
of the third session of the General Assembly**

**Documents reproduits ou signalés dans le présent volume, classés d'après le point
de l'ordre du jour de la troisième session de l'Assemblée générale**

No. of agenda item	Item of the agenda	Documents
No du point de l'ordre du jour	Point de l'ordre du jour	
11 ¹	Report of the Economic and Social Council. Rapport du Conseil économique et social.	A/C.2/126, A/C.2/126/Rev.1, A/C.2/127, A/C.2/128, A/C.2/128/Rev.1, A/C.2/129, A/C.2/129/Add.1, A/C.2/130 and A/C.2/130/Corr.1, A/C.2/131, A/C.2/131/Rev.1, A/C.2/132, A/C.2/132/Rev.1, A/C.2/132/Rev.1 and Corr.1, A/C.2/133, A/C.2/135, A/C.2/138, A/C.2/140, A/C.2/141, A/C.2/155, A/C.2/157, A/C.2/157/Add.1, A/C.2/W.6, A/C.2/W.7, A/C.2/W.8, A/C.2/W.9, A/C.2/W.10, A/C.2/W.14, A/C.2/W.16
53	Discrimination practised by certain States in international trade obstructing normal development of trade relations and contrary to the purposes and principles of the United Nations Charter: item proposed by Poland. Mesures discriminatoires prises par certains Etats dans le domaine du commerce international, qui empêchent le développement normal des relations commerciales et sont en contradiction avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies: point proposé par la Pologne	A/C.2/143, A/C.2/150/Rev.1, A/C.2/W.11
54	Problem of wasting food in certain countries: item proposed by Poland. Question du gaspillage des denrées alimentaires dans certains pays: point proposé par la Pologne	A/C.2/139 and A/C.2/139 and Corr.1, A/C.2/142, A/C.2/W.12, A/C.2/W.13, A/C.2/W.15, A/C.2/W.18, A/C.2/W.19, A/C.2/W.20

¹ Chapter II of the report only was allocated to the Second Committee. See A/C.2/125.

¹ Seul le chapitre II du rapport avait été renvoyé à la Deuxième Commission. Voir A/C.2/125.

OFFICIAL RECORDS OF THE THIRD SESSION OF THE
GENERAL ASSEMBLY, PART I
SECOND COMMITTEE
ANNEXES
DEUXIEME COMMISSION
DOCUMENTS OFFICIELS DE LA TROISIEME SESSION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE, PREMIERE PARTIE

DOCUMENT A/C.2/125

**Allocation of items on the agenda
of the third session**

LETTER DATED 25 SEPTEMBER 1948 FROM THE
PRESIDENT OF THE GENERAL ASSEMBLY TO THE
CHAIRMAN OF THE SECOND COMMITTEE

[Original text: English]
[25 September 1948]

The General Assembly, in its 142nd plenary meeting held on 24 September 1948, decided to allocate the following items of the agenda of the third session to the Second Committee for consideration and report:

1. Chapter II of the report of the Economic and Social Council (A/625).
2. Discrimination practised by certain States in international trade obstructing normal development of trade relations and contrary to the purposes and principles of the United Nations Charter: item proposed by Poland (A/614).
3. Problem of wasting food in certain countries: item proposed by Poland (A/614).

Let me assure you of my readiness to be of assistance to you and please accept my best wishes for the success of your Committee in its work.

(Signed) HERBERT V. EVATT
President of the General Assembly

**Répartition des points inscrits à l'ordre
du jour de la troisième session**

LETTRE EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 1948 ADRESSÉE
AU PRÉSIDENT DE LA DEUXIÈME COMMISSION
PAR LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[Texte original en anglais]
[25 septembre 1948]

L'Assemblée générale, au cours de sa 142^{ème} séance plénière tenue le 24 septembre 1948, a décidé d'assigner à la Deuxième Commission, pour qu'elle les examine et fasse rapport, les points ci-après de l'ordre du jour de la troisième session:

1. Chapitre II du rapport du Conseil économique et social (A/625).
2. Mesures discriminatoires prises par certains Etats en matière de commerce international, qui empêchent le développement normal des relations commerciales et sont en contradiction avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies: point proposé par la Pologne (A/614).
3. Question du gaspillage des denrées alimentaires dans certains pays: point proposé par la Pologne (A/614).

Veillez croire, Monsieur le Président, que je suis tout disposé à vous prêter mon concours et veuillez agréer les vœux que je forme pour le succès des travaux de votre Commission.

(Signé) HERBERT V. EVATT
Président de l'Assemblée générale

DOCUMENT A/C.2/126

Agenda item 11

**Reports on world investment and
fiscal policies**

PERU: DRAFT RESOLUTION

[Original text: English]
[11 October 1948]

The General Assembly,

Considering that a study of current trends in world investment would be of vital importance for the United Nations, and that it would complement the research now being undertaken by the Secretariat, and

Point 11 de l'ordre du jour

**Rapports sur les placements mondiaux
et sur la politique suivie en matière
de finances**

PÉROU: PROJET DE RÉOLUTION

[Texte original en anglais]
[11 octobre 1948]

L'Assemblée générale,

Considérant qu'une étude des tendances actuelles des placements mondiaux présenterait une importance vitale pour les Nations Unies et viendrait compléter les recherches que le Secrétariat entreprend en ce moment,

Considering that such a study would be of particular significance and usefulness for the under-developed Member countries,

Requests the Secretary-General to prepare as soon as practicable:

(a) A report on current trends in world investment, both public and private;

(b) A report on the fiscal policies of Member Governments, and on ways in which these policies might be co-ordinated.

Considérant qu'une telle étude serait d'une importance et d'une utilité particulières pour les pays Membres insuffisamment développés,

Demande au Secrétaire général de rédiger dès qu'il le pourra:

a) Un rapport sur les tendances actuelles des placements mondiaux, tant publics que privés;

b) Un rapport sur la politique suivie en matière de finances par les Gouvernements des Etats Membres et sur les méthodes qui permettraient de coordonner ces diverses politiques.

DOCUMENT A/C.2/126/REV. 1

Agenda item 11

Reports on world investment and fiscal policies

PERU: REVISED DRAFT RESOLUTION

[Original text: English]

[27 October 1948]

The General Assembly,

Considering that a comparative analysis of budgetary methods and tax legislation with the end of providing a typical basis for sound fiscal policies may contribute to create international confidence in connexion with world investments and would complement the research now being undertaken by the Secretariat, and

Considering that such a study would be of particular significance and usefulness for the under-developed Member countries,

Requests the Secretary-General to prepare as soon as practicable a report on the fiscal policies of Member Governments, and on ways in which these policies might be co-ordinated.

Point 11 de l'ordre du jour

Rapport sur les placements mondiaux et sur la politique suivie en matière de finances

PÉROU: PROJET DE RÉSOLUTION RÉVISÉ

[Texte original en anglais]

[27 octobre 1948]

L'Assemblée générale

Considérant qu'une analyse comparative des méthodes budgétaires et des législations fiscales en vue de fournir une base nécessaire à l'établissement d'une saine politique en matière de finances pourrait contribuer à créer la confiance internationale en ce qui concerne les placements mondiaux et viendrait compléter les recherches que le Secrétariat entreprend en ce moment,

Considérant qu'une telle étude serait d'une importance et d'une utilité particulières pour les pays Membres insuffisamment développés,

Demande au Secrétaire général de rédiger dès qu'il le pourra un rapport sur la politique suivie en matière de finances par les Gouvernements des Etats Membres et sur les méthodes qui permettraient de coordonner ces diverses politiques.

DOCUMENT A/C.2/127

Agenda item 11

Economic development and migration

ECUADOR AND COLOMBIA: DRAFT RESOLUTION

[Original text: English]

[18 October 1948]

The General Assembly,

Considering that the utilization of unexploited or not sufficiently exploited natural resources in different parts of the world would greatly contribute to the substantial and stable increase of production and to the raising of the general standards of living,

Considering that the migration of the surplus population of certain countries of Europe towards sparsely inhabited regions would, if facilitated on a large scale, prove most useful if it were co-ordinated with the economic development of regions which are not at all or only partly utilized productively,

Considering that the development of undeveloped and under-developed regions, and the sys-

Point 11 de l'ordre du jour

Développement économique et migrations

EQUATEUR ET COLOMBIE: PROJET DE RÉSOLUTION

[Texte original en anglais]

[18 octobre 1948]

L'Assemblée générale,

Considérant que l'utilisation des ressources naturelles inexploitées ou insuffisamment exploitées de différentes parties du monde contribuerait grandement à accroître la production de façon appréciable et régulière, et à élever le niveau de vie général,

Considérant que la migration de l'excédent de population de certains pays d'Europe vers des régions faiblement peuplées pourrait, à condition de disposer de moyens de grande envergure, s'avérer extrêmement utile, si on la coordonnait avec le développement économique de régions qui ne sont pas utilisées de façon productive ou ne le sont qu'en partie,

Considérant que le développement des régions non développées ou insuffisamment développées

tematic migration towards them, require considerable financial and adequate technical resources,

Takes note with satisfaction of the progress towards the co-ordination of the studies being carried on in this field by the Economic and Social Council and its Commissions, by the specialized agencies and the Secretary-General; and

Recommends to the Economic and Social Council:

(a) That it take appropriate steps with the co-operation of the Member Governments concerned and of those Governments and international organizations whose participation is necessary, to initiate as soon as possible the gradual survey of those undeveloped and under-developed regions, including visits to the areas concerned, designed to evaluate the possibilities of their development in conformance with such technical and financial programmes as would at the same time bring about a solution of the demographic problems of overpopulation through systematic and guaranteed migration towards those regions;

(b) That, in accordance with the policies adopted in connexion with technical assistance, such assistance be provided to the Member Governments which request it for the preparation and the execution of special programmes designed for the economic development of the areas concerned and for migration;

Expresses its hope that the International Bank for Reconstruction and Development will give special consideration to the requests for loans made by the Governments concerned, or by private enterprises approved by them, for the carrying out of plans for the development of regions which are likely to prove suitable for profitable economic development and for immigration under conditions which would assure the prosperity of the immigrants.

et la migration systématique vers ces régions nécessitent des ressources financières considérables et des ressources techniques appropriées,

Prend acte avec satisfaction des progrès réalisés dans la coordination des études faites dans ce domaine par le Conseil économique et social et ses Commissions, par les institutions spécialisées et par le Secrétaire général et

Recommande au Conseil économique et social

a) De prendre, en collaboration avec les Gouvernements des Etats Membres intéressés et avec les Gouvernements et les organisations internationales dont la participation est nécessaire, les mesures appropriées pour entreprendre dès que possible une enquête progressive sur ces régions non développées et insuffisamment développées, notamment d'organiser des visites dans les régions intéressées afin d'évaluer leurs possibilités de développement conformément à des programmes techniques et financiers qui soient susceptibles d'offrir en même temps une solution aux problèmes démographiques de surpopulation par la migration systématique et assurée vers ces régions,

b) De fournir, conformément à la politique adoptée en matière d'assistance technique, une assistance de ce genre aux Gouvernements des Etats Membres qui la demandent en vue de la préparation et de l'exécution de programmes spéciaux ayant pour but de développer l'économie des régions intéressées et de favoriser la migration;

Exprime l'espoir que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement accordera une attention particulière aux demandes d'emprunts présentées par les Gouvernements intéressés, ou les entreprises privées approuvées par ces derniers, pour la mise en œuvre de plans de développement des régions qui semblent devoir se révéler adéquats pour un développement économique rentable et pour l'immigration dans des conditions qui assureront la prospérité des immigrants.

DOCUMENT A/C.2/128

Agenda item 11

Economic development and migration

PERU: DRAFT RESOLUTION

[Original text: Spanish]
[19 October 1948]

*The General Assembly,
Considering*

That the economic progress of the under-developed and sparsely populated countries may be considerably enhanced by the carrying out of a migration programme on an international scale, involving the promotion or creation in such countries of the conditions necessary for the productive reception of migrants,

That the relief of human congestion which the over-populated countries would thereby experience would, on the one hand, reduce the extent of the aid and the quantity of goods which they now require for their economic well-being and

Point 11 de l'ordre du jour

Développement économique et migrations

PÉROU: PROJET DE RÉOLUTION

[Texte original en espagnol]
[19 octobre 1948]

*L'Assemblée générale,
Considérant*

Que l'on peut donner une forte impulsion au progrès économique des pays insuffisamment développés et peuplés en exécutant un programme de migration conçu à l'échelle internationale et comportant la sauvegarde ou la réalisation dans ces pays des conditions nécessaires pour recevoir avec profit le flot des immigrants;

Que la décongestion dont bénéficieraient de la sorte les nations surpeuplées, d'une part, réduirait l'aide dont elles ont besoin et la quantité de produits actuellement nécessaire à leur bien-être économique et, d'autre part, permettrait aux

would, on the other hand, enable the countries receiving migrants to stimulate their production, promote their economic development in the agricultural and industrial fields and increase their purchasing power, all of which would result in a greater expansion and better utilization of world manpower,

That in view of the world-wide scope of the migration problem which is mentioned in the Secretary-General's report,¹ it is advisable to take action of an international character in conformity with a programme envisaging, in particular, financial assistance for the implementation of such a programme,

That questions relating to the various aspects of migration at present concern several commissions of the Economic and Social Council, specialized agencies and other inter-governmental organizations, so that the responsibility of such bodies is thereby so weakened or circumscribed that none of them has been able to undertake the task of formulating a complete plan of action in respect of this matter, and

Recognizing

That the Economic and Social Council adopted the resolutions 42 (IV) of 29 March 1947, 85 (V) of 13 August 1947, and 104 (VII) of 3 March 1948 with a view to achieving a suitable allocation of functions without duplication of work among the various organs concerned in the field of migration,

That, in accordance with the said resolutions, the Population Commission and the Social Commission submitted respective reports and recommendations² to the Economic and Social Council, which considered the latter at its last session together with the report on the same subject prepared by the Secretary-General (E/806), which recommendations and report were approved by resolution 156 (VII) of 10 August 1948,³

That the above-mentioned report of the Secretary-General records the steps taken to determine the functions of the various organs with regard to migration, an *ad hoc* inter-divisional technical committee having been set up in the Secretariat for this purpose; and that the necessity and urgency of co-ordinated international action in dealing with the various aspects of migration are evident, since this is an important factor in the utilization of sources of production in underdeveloped countries, and one that may help to raise standards of living and to develop international trade,

Resolves

To recommend the Economic and Social Council, while pursuing the measures it has already taken, to examine at its next session the advisability of setting up a migration commission or equivalent organ with a view to centralizing the research and studies concerning migration

¹ See *Official Records of the third session of the General Assembly*, supplement no. 1, page 80.

² For the report and recommendations of the Population Commission, see E/805 and E/805/Corr.1. For the report and recommendations of the Social Commission, see *Official Records of the Economic and Social Council*, third year, seventh session, supplement no. 8.

³ See *Resolutions adopted by the Economic and Social Council* during its seventh session, page 37.

pays qui recevraient les immigrants de pousser leur production, d'augmenter leur développement économique dans le domaine agricole et le domaine industriel et d'accroître leur pouvoir d'achat, grâce à quoi l'on parviendrait à une plus large répartition et à une meilleure utilisation de la main-d'œuvre du monde entier :

Qu'en égard à la portée mondiale du problème des migrations, portée que relève le rapport du Secrétaire général¹, il convient d'entreprendre une action internationale suivant un programme qui prendrait notamment en considération l'assistance financière nécessaire à sa réalisation ;

Que les questions qui se rattachent aux migrations rentrent actuellement, sous leurs divers aspects, dans les attributions de différentes commissions du Conseil économique et social, d'institutions spécialisées et d'autres organisations inter-gouvernementales, ce qui a pour conséquence de diluer ou de limiter tellement la responsabilité de ces institutions qu'aucune d'entre elles n'a pu entreprendre de dresser un plan complet d'action en ce domaine ; et

Tenant compte de ce que :

Le Conseil économique et social a adopté les résolutions 42 (IV) du 29 mars 1947, 85 (V) du 13 août 1947 et 104 (VI) du 3 mars 1948, en vue de parvenir à une répartition convenable des fonctions qui permettrait d'éviter tout double emploi dans les travaux des divers organismes qui s'occupent des migrations,

Conformément à ces résolutions, la Commission de la population et la Commission des questions sociales ont présenté leurs rapports et recommandations respectifs² au Conseil économique et social, qui les a examinés au cours de sa dernière session, en même temps que le rapport rédigé sur la même question par le Secrétaire général (E/806) et les a approuvés par sa résolution 156 (VII), du 10 août 1948 (E/983)³,

Le rapport en question du Secrétaire général relate les mesures prises pour déterminer les fonctions qui reviennent, en matière de migration, aux diverses institutions, rappelle que l'on a créé à cette fin, au sein du Secrétariat, un Comité technique spécial interdivisionnaire, et démontre manifestement qu'il faut de toute urgence une action internationale coordonnée pour traiter les divers aspects des migrations, étant donné que celles-ci sont un facteur important pour l'utilisation des moyens de production dans les pays insuffisamment développés, un facteur capable de contribuer au relèvement des niveaux de vie et au développement du commerce international,

Décide

De recommander au Conseil économique et social d'étudier, au cours de sa prochaine session, tout en poursuivant l'application des mesures dont il a déjà pris l'initiative, l'opportunité de créer une commission des migrations ou un organisme équivalent, pour centraliser les recherches et les

¹ Voir *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale*, supplément no 1, page 87.

² Pour le rapport et les recommandations de la Commission de la population, cf. E/805 et E/805/Corr.1—Pour le rapport et les recommandations de la Commission des questions sociales, cf. *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social*, troisième année, septième session, supplément no 8.

³ Voir *Résolutions adoptées par le Conseil économique et social* pendant sa septième session, page 37.

which the various existing organs are carrying out and, at the same time, to formulate a programme of international action in the field of migration designed to promote the economic development of receiving countries and to achieve the demographic and social equilibrium of the countries of origin in accordance with the purposes of the United Nations Charter.

études qu'effectuent sur les migrations les divers organismes existants, de dresser, en même temps, un programme d'action internationale en matière de migration, programme dont le but serait de favoriser le développement économique des pays d'accueil et de réaliser l'équilibre démographique et social dans les pays d'origine, conformément aux buts de la Charte des Nations Unies.

DOCUMENT A/C.2/128/REV. 1

Agenda item 11

Economic development and migration

PERU: REVISIONS TO THE DRAFT RESOLUTION
(A/C.2/128)

[Original text: English]
[2 November 1948]

Delete the fourth paragraph under "*Considering*" and substitute the following:

"That questions relating to the various aspects of migration at present concern several commissions of the Economic and Social Council, specialized agencies and other inter-governmental organizations, so that the responsibility of such bodies is thereby so diffused or circumscribed that none of them has felt it incumbent upon it to formulate a complete plan of action on this matter, and"

Delete the last paragraph of this [draft] resolution and substitute the following:

"*Recommends* that the Economic and Social Council supplement the measures it has already taken to secure co-ordinated international action in the field of migration by formulating, in consultation with the specialized agencies concerned, a programme of action designed to promote the economic development of under-developed and sparsely populated countries which would provide conditions favourable for immigration and thereby relieve the congestion of over-populated countries."

Point 11 de l'ordre du jour

Développement économique et migrations

PÉROU: TEXTE RÉVISÉ D'UN PROJET DE
RÉSOLUTION (A/C.2/128)

[Texte original en anglais]
[2 novembre 1948]

Remplacer par le texte suivant le quatrième alinéa des "Considérants":

"Que les questions qui se rattachent aux migrations rentrent actuellement, sous leurs divers aspects, dans les attributions de différentes commissions du Conseil économique et social, d'institutions spécialisées et d'autres organisations inter-gouvernementales, ce qui a pour conséquence de diluer ou de limiter tellement la responsabilité de ces institutions qu'aucune d'entre elles n'a estimé qu'il lui appartenait de dresser un plan complet d'action en ce domaine; et"

Remplacer par le texte suivant le dernier alinéa [du projet] de (la) résolution:

"*Recommande* au Conseil économique et social de compléter les mesures dont il a déjà pris l'initiative pour assurer une action internationale coordonnée en matière de migration en formulant, en consultation avec les institutions spécialisées intéressées, un programme d'action dont le but serait de favoriser le développement économique des pays insuffisamment développés et à population clairsemée qui offriraient à l'immigration des conditions favorables, ce qui permettrait de remédier à l'encombrement des pays surpeuplés."

DOCUMENT A/C.2/129

Agenda item 11

Technical assistance for economic development

BURMA, CHILE, EGYPT, PERU: DRAFT RESOLUTION

[Original text: English]
[19 October 1948]

The General Assembly,

1. *Taking into account* the actions in relation to technical assistance previously taken by the General Assembly (resolutions 52 (I) and 58 (I) of 14 December 1946) and by the Economic and Social Council (resolutions 27 (IV) and 51 (IV) of 28 March 1947, 96 (V) of 12 August 1947, 139 (VII), A of 26 August 1948 and 149 (VII), C of 27 August 1948), and

2. *Considering* that

(a) The promotion of conditions of economic and social progress and development, particularly those of the less-developed areas, is one of the

Point 11 de l'ordre du jour

Assistance technique en vue du développement économique

BIRMANIE, CHILI, EGYPTÉ, PÉROU: PROJET
DE RÉSOLUTION

[Texte original en anglais]
[19 octobre 1948]

L'Assemblée générale,

1. *Tenant compte* des mesures relatives à l'assistance technique prises précédemment par l'Assemblée générale (résolutions 52 (I) et 58 (I) du 14 décembre 1946) et par le Conseil économique et social (résolutions 27 (IV) et 51 (IV) du 28 mars 1947, 96 (V) du 12 août 1947, 139 (VII), A du 26 août 1948 et 149 (VII), C du 27 août 1948); et

2. *Considérant* que

(a) L'un des principaux objectifs de la Charte des Nations Unies est de favoriser l'établissement de conditions favorables au progrès et au

principal objectives of the Charter of the United Nations;

(b) The lack of expert assistance and of technical organization is one of the most important negative factors in the economic development of the above-mentioned areas;

(c) Therefore, it is in the field of technical assistance where the United Nations can extend efficacious and timely action in the achievement of the objective set forth in Article 62 of the Charter;

(d) The General Assembly has made budgetary provision for technical assistance in the social welfare field;

(e) Budgetary provision for technical assistance in the fields of agriculture, science, health, education and culture has been made in various ways by the existing specialized agencies in those fields;

(f) The broad field of economic development outside agriculture is the only major field in which no specific budgetary provision for technical assistance has been made either by the General Assembly or the specialized agencies;

3. *Authorizes* the Secretary-General to include in the budget of the United Nations for the year 1949 an amount not to exceed 500,000 dollars during the first year, for the purpose of performing the following functions when requested to do so by Governments participating in the work of the United Nations:

(a) Arrange for the organization of international teams consisting of experts provided by or through the United Nations and the specialized agencies for the purpose of advising them in connexion with their economic development programmes, the organization of such teams, of course, not to preclude the invitation of experts from specialized agencies in connexion with problems in the field of those specialized agencies;

(b) Arrange for facilities for the training abroad of experts of under-developed countries through the provision of fellowships for study in those countries or institutions which, in the particular fields of study, have achieved an advanced level of technical competence;

(c) Arrange for the training of local technicians in various fields of economic development within the under-developed countries themselves by assisting under-developed countries to procure supplies, technical equipment, and technical personnel for the organization and maintenance of technical institutions in their own territories;

(d) Arrange for the organization of international conferences of experts on specialized subjects and special problems of economic development;

(e) Arrange for the (i) organization of special exhibits, (ii) compilation of bibliographies and digests of technical literature, (iii) exchange of current information on technical publications;

développement économique et social, en particulier des régions insuffisamment développées;

b) Le manque d'assistance technique et d'organisation technique est l'un des facteurs les plus importants qui influent de façon négative sur le développement des régions précitées;

c) C'est donc dans le domaine de l'assistance technique que les Nations Unies peuvent exercer une action opportune et efficace en vue d'atteindre l'objectif défini à l'Article 62 de la Charte;

d) L'Assemblée générale a ouvert des crédits pour l'assistance technique dans le domaine de la protection sociale;

e) Des crédits pour l'assistance technique dans les domaines de l'agriculture, de la science, de la santé, de l'éducation et de la culture ont été ouverts sous des formes diverses par les institutions spécialisées existantes intéressées à ces domaines;

f) Le vaste domaine du développement économique en dehors de l'agriculture est le seul secteur de première importance dans lequel aucun crédit particulier pour l'assistance technique n'a été prévu ni par l'Assemblée générale ni par les institutions spécialisées;

3. *Autorise* le Secrétaire général à porter au budget des Nations Unies pour l'exercice 1949 une somme de 500.000 dollars au plus pour la première année, en vue de remplir les fonctions suivantes à la demande de gouvernements participant à l'œuvre des Nations Unies:

a) A prendre des dispositions pour l'organisation d'équipes internationales composées d'experts fournis directement ou indirectement par les Nations Unies et les institutions spécialisées et chargés de fournir des avis à ces gouvernements au sujet de leurs programmes de développement économique, l'organisation de ces équipes n'empêchant pas évidemment d'inviter des experts des institutions spécialisées à l'occasion des problèmes qui sont du domaine de ces institutions spécialisées;

b) Prendre des dispositions pour assurer la formation à l'étranger d'experts des pays insuffisamment développés en mettant à leur disposition des bourses d'études dans les pays ou les établissements où les études dans ces domaines particuliers correspondent à un haut degré de compétence technique;

c) Prendre des dispositions pour organiser la formation, à l'intérieur des pays insuffisamment développés, de techniciens locaux pour les divers domaines du développement technique en aidant ces pays insuffisamment développés à se procurer les fournitures, le matériel technique et le personnel technique nécessaire pour l'organisation et l'entretien d'instituts techniques dans leurs propres territoires;

d) Prendre des dispositions pour l'organisation de conférences internationales d'experts sur des sujets spécialisés et des problèmes particuliers du développement économique;

e) Prendre des dispositions pour l'organisation d'expositions spéciales (ii), la compilation de bibliographies et de recueils analytiques de la littérature technique (iii) l'échange de renseignements d'actualité sur les publications techniques;

4. *Instructs* the Secretary-General to undertake the performance of the functions listed in paragraph 3 in agreement with the Governments concerned, on the basis of requests received from Governments and in accordance with the following policies:

(a) The amount of services and the financial conditions under which they shall be furnished to the various Governments shall be decided by the Secretary-General and shall be reviewed by the Economic and Social Council at each session;

(b) The kind of service mentioned under paragraph 3 above to be rendered to each country shall be decided by the Government concerned;

(c) The countries desiring the assistance should perform in advance as much of the work as possible to define the nature and the scope of the problem involved;

(d) The technical assistance furnished shall (i) not be a means of foreign economic and political interference in the internal affairs of the country concerned and shall not be accompanied by any considerations of a political nature, (ii) be given only to or through Governments, (iii) be designed to meet the needs of the country concerned, (iv) be provided, as far as possible, in the form which that country desires, (v) be of high quality and technical competence;

5. *Requests* the Secretary-General to report to each session of the Economic and Social Council on the measures which he has taken in compliance with the terms of the present resolution, and

6. *Recommends* to the Economic and Social Council that it review at each session the actions taken under this resolution and, when necessary, formulate recommendations concerning policy and budgetary actions required by the General Assembly to carry on the functions instituted by this resolution.

4. *Charge* le Secrétaire général d'entreprendre la mise en œuvre des fonctions énumérées dans le paragraphe 3 ci-dessus en accord avec les gouvernements intéressés, sur la base de demandes reçues des gouvernements et conformément aux principes suivants:

a) L'importance des services et les conditions financières dans lesquelles ils seront fournis aux divers gouvernements seront fixés par le Secrétaire général et examinés par le Conseil économique et social à chacune de ses sessions;

b) La nature des services mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus à fournir à chaque pays, sera déterminée par le gouvernement intéressé;

c) Les pays qui désirent recevoir une telle assistance se chargeront d'effectuer au préalable tout le travail possible en vue de définir la nature et l'étendue du problème en question;

d) L'assistance technique fournie: i) ne constituera pas un prétexte d'ingérence économique ou politique de la part de l'étranger dans les affaires intérieures du pays intéressé et ne sera accompagnée d'aucune considération de caractère politique, ii) ne sera donnée qu'aux gouvernements ou par leur intermédiaire, iii) sera destinée à répondre aux besoins du pays intéressé, iv) sera fournie dans toute la mesure du possible sous la forme désirée par le pays intéressé, v) sera de premier ordre au point de vue de la qualité et de la compétence technique;

5. *Invite* le Secrétaire général à rendre compte à chaque session du Conseil économique et social des mesures qu'il aura adoptées en exécution des termes de la présente résolution et

6. *Recommande* au Conseil économique et social d'examiner à chacune de ses sessions les mesures adoptées en vertu de la présente résolution et, lorsque cela sera nécessaire, de formuler des recommandations sur les mesures de principe et les mesures budgétaires demandées par l'Assemblée générale en vue de l'exécution des fonctions instituées par la présente résolution.

DOCUMENT A/C.2/129/ADD.1

Agenda item 11

Technical assistance for economic development

HAÏTI: AMENDMENTS TO THE DRAFT RESOLUTION SUBMITTED BY BURMA, CHILE, EGYPT, PERU (A/C.2/129)

[Original text: French]

[25 October 1948]

1. Add "Haiti" to the list of sponsors of this draft resolution.

2. Insert at the end of paragraph 3 (b) the following:

"and arrange for the admission to the world's centres of training for apprentices and technical workers of qualified young persons belonging to poor or low-income families, from countries which suffer from a lack of certain technicians and specialists necessary to the evolution of their national economy".

Point 11 de l'ordre du jour

Assistance technique en vue du développement économique

HAÏTI: AMENDEMENTS AU PROJET DE RÉSOLUTION PROPOSÉ PAR LA BIRMANIE, LE CHILI, L'EGYPTE ET LE PÉROU (A/C.2/129)

[Texte original en français]

[25 octobre 1948]

1. Ajouter "Haïti" à l'énumération des auteurs de ce projet de résolution.

2. Ajouter le passage suivant à la fin du paragraphe 3 b):

"et à prendre des dispositions pour faciliter l'admission dans les centres d'apprentissage et de formation professionnelle du monde entier, de jeunes gens et de jeunes filles qualifiés appartenant à des familles pauvres ou modestes de pays dépourvus de certains techniciens et spécialistes nécessaires à l'évolution de leur économie nationale".

DOCUMENT A/C.2/130*Agenda item 11***Economic development of under-developed countries**

IRAQ: DRAFT RESOLUTION

[Original text: English]

[19 October 1948]

The General Assembly,

1. *Taking note* of the low standard of living in some countries of Member States,
2. *Recognizing* the bad economic and social effects and consequences of such a standard of living upon those countries and the world as a whole,
3. *Recognizing* the urgent and universal need for collective efforts to improve the economic conditions of those countries and thus raise their standard of living,
4. *Invites* the Economic and Social Council and the specialized agencies to give special and urgent attention to the economic conditions of those countries of Member States which have low standards of living.

DOCUMENT A/C.2/130/Corr.1*Point 11 de l'ordre du jour***Développement économique des pays insuffisamment développés**

IRAK: PROJET DE RÉSOLUTION

[Texte original en français]

[29 octobre 1948]

L'Assemblée générale,

1. *Prenant acte* du niveau de vie peu élevé qui existe dans certains Etats Membres,
2. *Reconnaissant* les conséquences fâcheuses, au point de vue économique et social, qu'un tel niveau de vie entraîne pour ces pays et pour le monde entier,
3. *Reconnaissant* qu'il est nécessaire de déployer sans retard et de manière universelle des efforts collectifs pour améliorer la situation économique de ces pays et de relever ainsi leur niveau de vie,
4. *Invite* le Conseil économique et social ainsi que les institutions spécialisées à porter leur attention d'une façon urgente et toute spéciale sur la situation des pays Membres qui souffrent d'un niveau de vie peu élevé.

DOCUMENT A/C.2/131*Agenda item 11***Economic development of under-developed countries**

HAÏTI: DRAFT RESOLUTION

[Original text: French]

[19 October 1948]

The General Assembly,

1. *Considering* that the average standard of living in the world is still appreciably lower than before the war even without taking into account the famine afflicting certain nations and that this state of affairs imperils the maintenance of peace and the development of conditions of economic and social progress,
2. *Considering* that the enormous productive potential put to the service of war cannot be easily reconverted towards peaceful production and that even such reconversion as had been taking place was compromised by the "cold war",
3. *Considering* that the nations which are not subject to this war psychosis and whose resources could be used entirely to serve the peaceful needs of the civilized world are not able to utilize their resources in this manner under the present world conditions, because
 - (a) The level of their technical evolution is far from that attained by nations whose economy has for several decades been mobilized for war purposes;
 - (b) The technical means available to them fall far short of what is required for the full mobilization of their resources; and
 - (c) They have never been able to set up a concerted plan of production and trade with a view to the most efficient utilization of their resources; and

*Point 11 de l'ordre du jour***Développement économique des pays insuffisamment développés**

HAÏTI PROJET DE RÉSOLUTION

[Texte original en français]

[19 octobre 1948]

L'Assemblée générale,

1. *Considérant* que le niveau de vie moyen dans le monde reste sensiblement inférieur à ce qu'il était avant la guerre et que, même sans évoquer la famine dont souffrent certaines nations, cet état de choses met en péril le maintien de la paix et le développement des conditions du progrès économique et social,
2. *Considérant* que l'immense potentiel de production mis au service de la guerre ne peut être aisément reconverti en des œuvres de paix et même que les mesures de reconversion qui ont été prises se sont trouvées compromises par la "guerre froide",
3. *Considérant* que les nations qui échappent à cette psychose de guerre et dont les ressources pourraient être entièrement mises en œuvre au service des besoins pacifiques du monde civilisé ne sont pas en mesure, dans la conjoncture présente du monde, d'utiliser leurs ressources de cette sorte, étant donné que:
 - a) leur degré d'évolution technique est loin d'avoir atteint celui des nations dont l'économie est depuis plusieurs décades mobilisée au service de la guerre,
 - b) les moyens techniques dont elles disposent sont inférieurs à ce qui serait nécessaire à la pleine mise en œuvre de leurs ressources et que,
 - c) elles n'ont jamais été en mesure d'établir un plan concerté de production et d'échanges en vue de la mise en œuvre la plus efficace de leurs ressources, et,

4. *Considering* that the efforts of the under-developed countries must be co-ordinated immediately in view of the relatively long period required for economic development,

5. *Recommends* that the Economic and Social Council, after reviewing the resources and the productive potential available to the nations which are not involved in the present armament race, examine the possibilities of economic co-operation among these nations with a view to the best utilization of their agricultural, industrial and mining potential,

6. *Authorizes* the Secretary-General to include in his budget for 1949 the funds necessary to facilitate the admission to the world's centres of training for apprentices and technical workers, of qualified young persons belonging to poor or low-income families, from countries which suffer from a lack of certain technicians and specialists necessary to the evolution of their national economy.

4. *Considérant* que les efforts des pays insuffisamment développés doivent être coordonnés dès à présent en raison du délai relativement long que nécessite le développement économique,

5. *Recommande* que le Conseil économique et social, après avoir recensé les ressources et les possibilités de production dont disposent les nations qui se trouvent en dehors de la présente course aux armements, examine les moyens d'une coopération économique entre des nations en vue de la mise en œuvre la meilleure de leur potentiel dans le domaine de l'agriculture, de l'industrie et des mines,

6. *Autorise* le Secrétaire général à comprendre dans son budget pour l'année 1949 les crédits nécessaires pour faciliter l'admission dans les centres d'apprentissage et de formation professionnelle du monde entier, de jeunes gens et de jeunes filles qualifiés appartenant à des familles pauvres ou modestes de pays dépourvus de certains techniciens et spécialistes nécessaires à l'évolution de leur économie nationale.

DOCUMENT A/C.2/131/REV. 1

Agenda item 11

Economic development of under-developed countries

HAÏTI: REVISION OF ITS DRAFT RESOLUTION
(A/C.2/131)

[*Original text: French*]
[25 October 1948]

Delete the last paragraph (paragraph 6) of this draft resolution.

Revise the title of the draft resolution to read: "Economic co-operation among under-developed countries".¹

The substance of the proposal contained in the deleted paragraph is submitted as an amendment to the draft resolution A/C.2/129. (See A/C.2/129/Add.1).

Point 11 de l'ordre du jour

Développement économique des pays insuffisamment développés

HAÏTI: REVISION DU PROJET DE RÉSOLUTION
(A/C.2/131)

[*Texte original en français*]
[25 octobre 1948]

Le dernier paragraphe (paragraphe 6) de ce projet de résolution est supprimé.

Le titre du projet de résolution¹ est révisé comme suit: "Coopération économique entre les nations insuffisamment développées."

Le fond de la proposition figurant au paragraphe supprimé est contenu dans un amendement présenté au projet de résolution A/C.2/129 (voir A/C.2/129/Add.1).

DOCUMENT A/C.2/132

Agenda item 11

Economic development of under-developed countries

NORWAY: DRAFT RESOLUTION

[*Original text: English*]
[26 October 1948]

The General Assembly

Requests the Economic and Social Council, in planning its programme of work for future sessions, to continue to give due consideration to the importance of the problem of the economic development of under-developed countries, in its different aspects, and draws the attention of the Council to the draft resolutions contained in documents A/C.2/126, A/C.2/130 and A/C.2/131, presented to the Second Committee during the third session of General Assembly.

¹The title of the draft resolution referred to (A/C.2/131) originally read as follows: "Economic co-operation among under-developed countries and training of technical workers".

Point 11 de l'ordre du jour

Développement économique des pays insuffisamment développés

NORVÈGE: PROJET DE RÉSOLUTION

[*Texte original en anglais*]
[26 Octobre 1948]

L'Assemblée générale

Invite le Conseil économique et social, en établissant les programmes de travail de ses futures sessions, à continuer d'étudier comme ils le méritent les divers aspects du problème du développement économique des pays insuffisamment développés, et attire l'attention du Conseil sur les projets de résolutions reproduits dans les documents A/C.2/126, A/C.2/130 et A/C.2/131 présentés à la Deuxième Commission au cours de la troisième session de l'Assemblée générale.

¹Le titre du projet de résolution en question (A/C.2/131) s'énonçait originellement comme suit: "Coopération économique entre les nations insuffisamment développées et formation professionnelle."

DOCUMENT A/C.2/132 REV.1 AND CORR.1

Agenda item 11

Economic development of under-developed countries

NORWAY: REVISED DRAFT RESOLUTION

[Original text: English]
[26 October 1948]*The General Assembly*

Requests the Economic and Social Council, in planning its programme of work to continue to give due consideration to the importance of the problem of the economic development of under-developed countries, in its different aspects, and draws the attention of the Council to the draft resolutions contained in documents A/C.2/126, and A/C.2/126/Rev.1, presented to the Second Committee during the third session of the General Assembly, and to the debate which took place on these documents in that Committee.

Point 11 de l'ordre du jour

Développement économique des pays insuffisamment développés

NORVÈGE: PROJET DE RÉSOLUTION REVISÉ

[Texte original en anglais]
[26 octobre 1948]*L'Assemblée générale*

Invite le Conseil économique et social, en établissant ses programmes de travail, à continuer d'étudier comme ils le méritent les divers aspects du problème du développement économique des pays insuffisamment développés, et attire l'attention du Conseil sur les projets de résolutions reproduits dans les documents A/C.2/126 et A/C.2/126/Rev.1, présentés à la deuxième Commission au cours de la troisième session de l'Assemblée générale, et sur les débats dont ces documents ont fait l'objet devant la Commission ci-dessus.

DOCUMENT A/C.2/133

Agenda item 11

Economic development of under-developed countries

UKRAINIAN SOVIET SOCIALIST REPUBLIC: AMENDMENTS TO THE DRAFT RESOLUTION SUBMITTED BY HAITI (A/C.2/131 AND A/C.2/131/REV.1)

[Original text: Russian]
[29 October 1948]

1. In paragraph 1, replace the words: "average standard of living in the world" by "average standard of living in most countries of the world".

2. Delete paragraph 2 of the draft resolution.

3. Paragraph 3 of the Haitian draft resolution should be deleted in view of the new document (A/C.2/131/Rev.1) submitted by the Haitian delegation, inasmuch as that paragraph is mainly devoted to giving the reasons for technical assistance. Should that paragraph not, however, be deleted, it is suggested that it be worded as follows:

"Considering that the development of economically under-developed countries may be accelerated by making technical assistance available to those countries at their request, for the purpose of developing their production and trade,"

4. Delete paragraph 4 of the draft resolution,

5. In place of paragraph 5 of the Haitian draft resolution, substitute the following:

"Recommends that the Economic and Social Council review the question of the economic development of the economically under-developed countries with a view to the best utilization of their agricultural, industrial and mining resources."

Point 11 de l'ordre du jour

Développement économique des pays insuffisamment développés

RÉPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIÉTIQUE D'UKRAINE: AMENDEMENTS AU PROJET DE RÉSOLUTION DE HAÏTI (A/C.2/131 ET A/C.2/131/REV.1)

[Texte original en russe]
[29 octobre 1948]

1. Au premier point, remplacer les mots: "niveau moyen de vie dans le monde" par les mots: "niveau moyen de vie dans la plupart des pays du monde".

2. Supprimer le point 2 du projet de résolution.

3. Eu égard au nouveau texte présenté par la délégation d'Haïti sous la cote A/C.2/131/Rev.1, il y a lieu de supprimer le point 3 du projet de résolution haïtien, ce point exposant principalement les motifs de l'aide technique. Toutefois, dans le cas où ce point serait maintenu, on propose de le rédiger de la manière suivante:

"Considérant que l'évolution économique des pays dont l'économie est insuffisamment développée pourrait être accélérée en fournissant à ces pays, sur leur demande, l'aide technique nécessaire pour développer leur industrie et leur commerce,"

4. Supprimer le point 4 du projet de résolution,

5. Remplacer le point 5 du projet de résolution d'Haïti par le texte suivant:

"Recommander que le Conseil économique et social examine la question du développement économique des pays dont l'économie est insuffisamment développée afin d'utiliser au mieux leurs ressources agricoles, industrielles et minières."

DOCUMENT A/C.2/135*Agenda item 11***Economic development of under-developed countries**

SYRIA: AMENDMENTS TO THE DRAFT RESOLUTION PROPOSED BY HAITI (A/C.2/131 AND A/C.2/131/REV.1)

[Original text: English]
[30 October 1948]

Insert the following paragraph after paragraph 4:

"Considering that one of the main areas of under-developed countries in the world namely the Middle East, has not yet come under the consideration of the Economic and Social Council owing to the pressure of its business,"

Insert the following paragraph after paragraph 5:

"Recommends that the Economic and Social Council give primary consideration, at its next session, to the report of the *ad hoc* committee which is set up to 'study the factors bearing upon the establishment of an economic commission for the Middle East'¹, with a view to the speedy establishment of the said commission along the same lines as the previously established regional economic commissions."

*Point 11 de l'ordre du jour***Développement économique des pays insuffisamment développés**

SYRIE: AMENDEMENTS AU PROJET DE RÉSOLUTION DE HAÏTI (A/C.2/131 ET A/C.2/131/REV.1)

[Texte original en anglais]
[30 octobre 1948]

Après le paragraphe 4, intercaler le paragraphe suivant:

"Considérant que l'une des principales zones de pays insuffisamment développés, le Moyen-Orient, n'a pas encore fait l'objet d'un examen au Conseil économique et social, en raison de l'abondance des travaux de ce Conseil;"

Après le paragraphe 5, intercaler le paragraphe suivant:

"Recommande que le Conseil économique et social, à sa prochaine session, examine avant toute autre chose le rapport de la Commission spéciale qu'il a créée pour étudier "les facteurs intéressant la création d'une commission économique pour le Moyen-Orient"¹, en vue de hâter l'établissement de la dite commission selon le plan adopté pour les commissions économiques régionales précédemment instituées."

DOCUMENT A/C.2/138*Agenda item 11***Technical assistance for economic development**

STATEMENT OF DAVID OWEN, ASSISTANT SECRETARY-GENERAL IN CHARGE OF ECONOMIC AFFAIRS, ON THE EXTENT TO WHICH FUNCTIONS LISTED IN PARAGRAPH 3 OF THE DRAFT RESOLUTION IN DOCUMENT A/C.2/129 ARE NOW BEING CARRIED ON

[Original text: English]
[3 November 1948]

I am glad to give the Committee the following information in response to the question raised here yesterday by the distinguished representative of the United States concerning the extent to which functions listed under paragraph 3 of the draft resolution in document A/C.2/129 are now being carried on.

1. Paragraph 3 speaks of the following functions:

(a) The organization of international teams of experts;

(b) The organization of facilities for the training abroad of experts from under-developed countries;

(c) The organization of the training of local technicians within under-developed countries;

(d) The organization of international conferences of experts; and

¹See resolution 120(II) adopted by the General Assembly on 31 October 1947 and resolution 107(VI) adopted by the Economic and Social Council on 8 March 1948.

*Point 11 de l'ordre du jour***Assistance technique en vue du développement économique**

DÉCLARATION DE M. DAVID OWEN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES, EXPOSANT DANS QUELLE MESURE LES FONCTIONS ÉNUMÉRÉES AU PARAGRAPHE 3 DU PROJET DE RÉSOLUTION CONTENU DANS LE DOCUMENT A/C.2/129 SONT ACTUELLEMENT REMPLIES

[Texte original en anglais]
[3 novembre 1948]

Je suis heureux de donner à la Commission les renseignements suivants en réponse à la question du distingué représentant des États-Unis qui a demandé hier dans quelle mesure les fonctions énumérées au paragraphe 3 du projet de résolution, contenu dans le document A/C.2/129, sont actuellement remplies.

1. Le paragraphe 3 vise les fonctions suivantes:

a) Organisation d'équipes internationales d'experts;

b) Prise de dispositions pour assurer la formation à l'étranger d'experts des pays insuffisamment développés;

c) Organisation de la formation, à l'intérieur des pays insuffisamment développés, de techniciens locaux;

d) Organisation de conférences internationales d'experts;

¹Voir la résolution 120(II) adoptée par l'Assemblée générale le 31 octobre 1947 et la résolution 107(VI) par le Conseil économique et social le 8 mars 1948.

(e) The organization of exhibits, compilation of bibliographies and exchange of information on technical publications.

2. The Department of Economic Affairs is assisting in the organization of international teams of experts. A mission of technical assistance was dispatched to Haiti only a few days ago and consists of representatives from the International Monetary Fund, the World Health Organization, the Food and Agriculture Organization, UNESCO and the Department of Economic Affairs of the United Nations. This mission was sent at the request of the Government of Haiti and is to examine the problems of and the conditions affecting the economic development of Haiti; and in the light of this examination to formulate proposals designed to promote economic development.

3. The financing of the mission follows the lines indicated by the Secretary-General in his interim report on expert assistance to the Economic and Social Council (E/471/Add.1). In that report, the Secretary-General stated that except for instances in which special provision was made by the General Assembly, the United Nations would, as a general policy, pay the salaries of such experts as might be provided to Member Governments from the staff of the United Nations, *so long as replacement is not required* but that the requesting Government would be asked to reimburse the United Nations for other costs.

4. The Committee will wish to know that the total cost of a technical assistance mission of the type which went to Haiti is approximately \$100,000. Of this total, about one-third each would be borne by the requesting Government, the specialized agencies and the United Nations. In the case of Haiti, it was possible for the United Nations to carry its third of the cost because it consisted of salaries of departmental personnel who would not be replaced during their absence on this mission. Departmental personnel, however, would only be released in this way, probably for not more than one such mission in about two years.

5. At the request of several other Governments, negotiations are now under way for technical missions in the economic and statistical fields. Some of these look toward comprehensive missions along the lines of the one which left for Haiti several days ago. In this connexion, it must be remembered that the organization of comprehensive economic missions involves a period ranging from three to six months or more, which is devoted to the definition of the terms of reference of the mission, the detailed arrangements with the Government and agencies involved and the gathering of the necessary personnel. In addition, the mission itself is bound to consume a period ranging from two to four months and the preparation of the report covering the findings and recommendations of the mission is likely to consume an additional two months or so. In view of the present policy, the

e) Organisation d'expositions, compilation de bibliographies et échange de renseignements sur les publications techniques.

2. Le département des questions économiques participe à l'organisation d'équipes internationales d'experts. Une mission d'assistance technique a été envoyée en Haïti, il y a seulement quelques jours; elle se compose de représentants du Fonds monétaire international, de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, de l'UNESCO et du département des questions économiques de l'Organisation des Nations Unies. Cette mission, envoyée sur la demande du Gouvernement d'Haïti, doit examiner les problèmes que pose le développement économique d'Haïti et les circonstances qui influent sur ce développement et, à la suite de cet examen, formuler des propositions destinées à favoriser le développement économique.

3. Le financement de la mission se fait conformément aux principes indiqués par le Secrétaire général dans son rapport provisoire au Conseil économique et social, sur l'assistance d'experts (E/471/Add.1). Dans ce rapport, le Secrétaire général exposait que, à l'exception des cas où l'Assemblée générale avait pris des décisions particulières, l'Organisation des Nations Unies paierait, en règle générale, les traitements des experts venant du personnel des Nations Unies, qui pourraient être mis à la disposition des Gouvernements Membres, pourvu qu'il ne soit pas nécessaire de les remplacer, mais qu'on demanderait au Gouvernement qui a sollicité leur assistance de rembourser à l'Organisation des Nations Unies ses autres dépenses.

4. La Commission sera intéressée de savoir que le total des dépenses entraînées par une mission d'assistance technique du genre de celle qui s'est rendue en Haïti s'élève approximativement à 100.000 dollars. Le Gouvernement qui a demandé l'envoi de la mission, les institutions spécialisées et l'Organisation des Nations Unies supporteraient chacun environ un tiers de cette dépense. Dans le cas d'Haïti, l'Organisation des Nations Unies a pu supporter cette part d'un tiers dans les dépenses parce qu'elle consistait en traitements de membres du personnel du département qui ne seraient pas remplacés pendant leur absence pour cette mission. Toutefois, le personnel du département ne sera sans doute ainsi rendu libre que pour effectuer au plus une mission de ce genre tous les deux ans environ.

5. Sur la demande de plusieurs autres Gouvernements, des négociations relatives à l'envoi de missions spécialisées dans les questions économiques et statistiques sont actuellement en cours. Certaines de ces négociations portent sur l'envoi de missions générales du genre de celle qui est partie pour Haïti il y a quelques jours. A ce propos, il ne faut pas oublier que l'organisation de missions économiques générales implique un délai de trois à six mois ou davantage, consacré à l'établissement du mandat de la mission, à la conclusion d'arrangements détaillés avec le gouvernement et les institutions intéressés et à la réunion du personnel nécessaire. En outre, la mission elle-même doit durer de deux à quatre mois et l'élaboration du rapport contenant les conclusions et les recommandations de la mission demandera encore deux mois de plus environ. En raison de la politique actuellement suivie, il

Secretariat will find it extremely difficult, if not impossible, to comply with the requests which are now before us because of our inability to spare any more of our departmental personnel at this time for missions of this character without arranging for immediate replacements. It would probably be impossible to find qualified replacements within less than six months. In view of all of these factors, it is clear to me that the provision of comprehensive economic missions on any scale larger than about one mission in two years must be based on an organization which is especially geared to the handling of such missions. The service simply could not be provided if it were to be carried on as an incidental activity.

6. With respect to other types of technical assistance, the Department of Economic Affairs was requested, approximately a year ago, to send a member of its staff to Venezuela for the purpose of assisting that Government in a survey and analysis of its budgetary and tax problems. This request followed an earlier request by the same Government involving the organization of certain studies bearing on international tax relations and on the structure of budgets. The financing of this request followed the policy stated by the Secretary-General in his interim report referred to earlier.

7. Also in accordance with the present policy, the Secretariat is assisting a number of Latin-American countries by conducting jointly with the FAO and Mexican Government a statistical training institute in Mexico City. The purpose of the institute is to provide technical assistance in planning and conducting the proposed 1950 censuses of population and agriculture. Fifty highly qualified statisticians from many different Latin-American countries are in attendance. The United Nations is providing two instructors for a period of two to three months each, the FAO is also providing instructors and the Mexican Government is contributing space, and all clerical and administrative services as well as assistance in instruction.

At present, plans are being made by FAO and the United Nations Secretariat to conduct a similar training institute in New Delhi later this year. To expand this kind of programme and to provide direct and detailed technical help to the many countries that are requesting assistance in preparing for their next censuses, the United Nations Statistical Office is seeking supplementary funds for expenditure in 1949 for a small group of highly qualified census experts whose services would be placed at the disposal of countries asking for assistance.

8. For the training of experts abroad, and for the training of local technicians, a specialized administrative mechanism would of course be essential. The many detailed arrangements necessitated by the selection of candidates, the

sera extrêmement difficile, sinon impossible, pour le Secrétariat de donner satisfaction aux demandes dont nous sommes actuellement saisis parce que nous ne pouvons pas nous priver, à l'heure actuelle, d'autres membres du personnel de notre département pour des missions de cette nature, sans prendre des dispositions en vue de leur remplacement immédiat. Il serait probablement impossible de trouver des remplaçants qualifiés en moins de six mois. Dans ces conditions, il me paraît évident que la mise à disposition de missions économiques générales suivant un rythme plus rapide qu'une mission environ tous les deux ans, nécessiterait une organisation spécialement chargée de s'occuper de ces missions. Il serait tout simplement impossible de fournir ce service s'il devait être assuré à titre d'activité accessoire.

6. En ce qui concerne les autres formes d'assistance technique, il a été demandé au Département des questions économiques, voici environ un an, d'envoyer un membre de son personnel au Venezuela pour aider le Gouvernement de ce pays à faire une étude et une analyse de ses problèmes budgétaires et fiscaux. Cette demande a suivi une demande antérieure de ce Gouvernement impliquant la mise en train de certaines études portant sur les relations fiscales internationales et la structure des budgets. Le financement des dépenses entraînées par cette demande s'est effectué conformément à la politique définie par le Secrétaire général dans son rapport provisoire, cité ci-dessus.

7. C'est aussi conformément à la politique suivie à présent que le Secrétariat aide un certain nombre de pays de l'Amérique latine à organiser, de concert avec l'OAA et le Gouvernement du Mexique, un institut professionnel de statisticiens situé à Mexico. Cet institut a pour objectif de fournir une assistance technique dans l'établissement des plans et la mise en œuvre des recensements de la population et de l'agriculture que l'on se propose de faire en 1950. Cinquante statisticiens hautement qualifiés provenant d'un grand nombre de pays différents de l'Amérique latine travaillent à l'institut. L'Organisation des Nations Unies assure à l'institut les services de deux instructeurs pendant une période de deux à trois mois chacun, l'OAA fournit également des instructeurs et le Gouvernement du Mexique fournit les locaux, tous les services de secrétariat et d'administration ainsi qu'une assistance dans l'instruction.

À l'heure actuelle, l'OAA et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies projettent d'organiser un institut professionnel du même genre à New Delhi à la fin de cette année. Pour développer cette sorte de programmes et fournir une assistance technique directe et précise aux nombreux pays qui demandent qu'on les aide à organiser leur prochain recensement, le Bureau de statistique des Nations Unies cherche à obtenir des fonds supplémentaires qui servent en 1949 à couvrir les dépenses d'un petit groupe d'experts hautement qualifiés en matière de recensement, dont les services seraient mis à la disposition des pays sollicitant une assistance technique.

8. Pour la formation d'experts à l'étranger, comme pour la formation de techniciens locaux, un appareil administratif spécial serait naturellement nécessaire. Les nombreuses et minutieuses dispositions à prendre pour choisir les candidats,

arrangements for their travel and for their training within countries scattered all over the globe would require specialized facilities which do not now exist. Apart from the administrative mechanism, the costs involved would probably range around 2,000 dollars per person to be trained abroad, assuming that the Government of the trainee's country would bear an appreciable portion of the total expenditure. Some further small expenditure might be required under paragraph 3 (c) of the draft resolution covering assistance for the procurement of supplies and personnel required for the training of local technicians.

9. With respect to the organization of international conferences of experts, the situation is slightly different. As you know, the organization of a conference of the size of the United Nations Scientific Conference on Conservation and Utilization of Resources requires a special budget in excess of 90,000 dollars. However, international conferences on a very much smaller scale could probably be organized with our present staff, providing additional funds were made available for travel and to cover such other costs as the *per diem* to be paid to experts.

10. There are, of course, at present no facilities available in the Secretariat to carry on the functions listed in paragraph 3 (d) of the draft resolution, namely organizing exhibits, compiling bibliographies, and arranging for the exchange of information on technical publications.

11. The plain fact is that although the Secretary-General has, in the words of the Sub-Commission on Economic Development, the "responsibilities of making necessary arrangements for the furnishing of technical assistance" (E/CN.1/61, p.15), he does not have the necessary administrative facilities at his disposal even if the entire direct costs of rendering such assistance were to be borne by the requesting Governments and by other agencies. We estimate that the total minimum costs of an *administrative* body at headquarters would be about 50,000 dollars a year to facilitate the performance of the functions covered by this draft resolution.

12. The Committee might also wish to have the benefit of the Secretariat's general findings concerning the technical assistance facilities which are available in the specialized agencies. They may be summarized as follows:

(a) In each of their special fields, the specialized agencies provide a variety of types of technical assistance for economic development. They include, for example, the dispatch of advisory missions and of individual experts to particular countries, arrangements for the training of personnel abroad, the dissemination of technical information, and the holding of international technical conferences;

(b) The most substantial programmes of technical assistance are those for which special funds have been made available, and it is in those fields in which the costs of technical assistance are borne

les dispositions à prendre en vue de leur déplacement et de leur formation dans des pays disséminés dans le monde entier, demanderaient des services spéciaux qui n'existent pas encore à présent. En dehors de l'appareil administratif lui-même, les dépenses en jeu représenteraient vraisemblablement environ 2.000 dollars pour chaque personne qui recevrait une formation technique à l'étranger, à supposer que le Gouvernement du pays auquel appartient le technicien stagiaire supporte une partie importante du total des dépenses. Certaines petites dépenses additionnelles pourraient se trouver nécessaires au titre du paragraphe 3 c) du projet de résolution, qui concerne l'assistance à fournir pour l'achat des fournitures et l'engagement du personnel nécessaires pour la formation de techniciens locaux.

9. En ce qui concerne l'organisation de conférences internationales d'experts, la situation est un peu différente. L'on sait que l'organisation d'une conférence de l'importance de la Conférence scientifique des Nations Unies sur la conservation et l'utilisation des ressources exige un budget spécial supérieur à 90.000 dollars. Néanmoins, l'on pourrait vraisemblablement organiser des conférences internationales sur une échelle beaucoup plus petite en utilisant le personnel dont on dispose actuellement, à condition que des crédits supplémentaires soient disponibles pour les frais de déplacement et pour certaines autres dépenses, telles que l'indemnité de subsistance à verser aux experts.

10. Il n'existe naturellement pas à présent au Secrétariat de service qui puisse remplir les fonctions mentionnées au paragraphe 3 e) du projet de résolution, à savoir l'organisation d'expositions, la compilation de bibliographies et l'échange de renseignements sur les publications techniques.

11. Le fait est que quoique, selon les termes mêmes de la Sous-Commission du développement économique (E/CN.1/61, p. 16), le Secrétaire général ait "l'obligation de prendre les dispositions nécessaires pour fournir une assistance technique", il ne dispose pas des services administratifs nécessaires même si toutes les dépenses directes entraînées par l'assistance fournie devaient être supportées par les gouvernements bénéficiaires et par d'autres institutions. Nous évaluons à environ 50.000 dollars par an les dépenses minima qu'entraînerait la création au siège d'un organisme *administratif* qui facilite l'accomplissement des fonctions mentionnées dans le projet de résolution.

12. La Commission tiendra peut-être aussi à profiter des conclusions générales du Secrétariat quant aux services d'assistance technique que peuvent fournir les institutions spécialisées. Ces services peuvent être résumés comme suit:

a) Dans chacun des domaines qui leur sont particuliers, les institutions spécialisées fournissent diverses formes d'assistance technique, en vue du développement économique. Cette assistance comprend, par exemple, l'envoi de missions consultatives et de certains experts dans des pays déterminés, des mesures visant à la formation de personnel à l'étranger, la diffusion de renseignements techniques, et des réunions de conférences techniques internationales.

b) Les programmes d'assistance technique les plus importants sont ceux auxquels ont été affectés des fonds spéciaux, et c'est dans les domaines où les institutions spécialisées assument

in part by the specialized agencies that Governments have made most requests for assistance. As regards technical fellowships, the Committee may wish to note that about one half of the 670,000 dollars made available for advisory social welfare services by the General Assembly for 1948 is being used for fellowships; that the first session of the World Health Assembly made available 500,000 dollars for this purpose in 1949; and that UNRRA spent 650,000 dollars on technical fellowships of which about one-third were in the industrial field;

(c) Except for certain technical work done by the International Bank for Reconstruction and Development in connexion with loans or loan applications, practically no technical assistance is being given by specialized agencies on the overall problems of planning and executing economic development programmes, nor is any assistance being provided in the fields of road and other inland transport, power development and other public utilities, manufacturing, mining and metallurgy and in the fields of construction and civil engineering.

13. If the Committee is interested in a more detailed statement concerning the facilities available in the specialized agencies for technical assistance in the field of economic development, I can refer you to a number of documents which will give you the information in considerable detail. The Sub-Commission on Economic Development devoted its last session in June primarily to the question of technical assistance for the promotion of economic development. To assist the Sub-Commission, the Secretariat prepared a report entitled "A Survey of the Technical Assistance available for Economic Development in the United Nations and the specialized agencies". This report has been published in document E/CN.1/Sub.3/22.

14. After a thorough review of the material provided by this report and of certain supplementary information provided to the Sub-Commission orally by representatives of the specialized agencies, the Sub-Commission set down its own observations in its report to the Economic and Employment Commission. This report is available in document E/CN.1/61 and the observations of interest to this Committee are given in paragraph 9 of this report on pages 12, 13 and 14.

15. Having stated its observations concerning the factual information the Sub-Commission then proceeded, in the same report, in paragraphs 10 and 15, to set down its recommendations. These recommendations will be found in pages 15, 16 and 17 of the Sub-Commission's report.

16. The Committee will also wish to be reminded of the resolutions adopted by ECAFE and ECLA concerning the problems of technical assistance. ECAFE has in fact referred to this problem at each of its three sessions to date, the last time on 10 June 1948 (E/CN.11/111).

une partie des frais de l'assistance technique que les gouvernements ont formulé le plus de demandes d'assistance. En ce qui concerne les bourses d'études techniques, la Commission sera peut-être intéressée de savoir qu'environ la moitié de la somme de 670.000 dollars, effectuée par l'Assemblée générale aux services consultatifs en matière d'assistance sociale pour 1948, est actuellement consacrée à des bourses; que l'Assemblée de l'Organisation mondiale pour la santé a prévu à sa première session pour l'année 1949 un crédit de 500.000 dollars à cet effet; et que l'UNRRA a consacré la somme de 650.000 dollars à l'octroi de bourses d'études techniques dont environ un tiers concernaient l'industrie.

c) A part certains travaux techniques accomplis par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement à l'occasion de prêts ou de demandes de prêts, les institutions spécialisées ne fournissent pratiquement aucune assistance technique dans le domaine des problèmes d'ensemble qui touchent l'élaboration et l'exécution de programmes de développement économique; il n'est pas non plus fourni d'assistance dans les domaines suivants: transports routiers et autres transports terrestres, développement de l'énergie et autres services publics, fabrication, industrie minière et métallurgie, construction et génie civil.

13. Si la Commission désire un exposé plus complet des services que peuvent fournir les institutions spécialisées en matière d'assistance technique dans le développement du domaine économique, je peux vous renvoyer à un certain nombre de documents qui vous donneront des renseignements particulièrement détaillés. La Sous-Commission du développement économique a surtout consacré sa dernière session tenue au mois de juin à la question de l'assistance technique en vue de favoriser le développement économique. Pour aider la Sous-Commission, le Secrétariat a élaboré un rapport intitulé "Etude de l'assistance technique que peuvent fournir l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées en vue du développement économique". Ce rapport a été publié dans le document E/CN.1/Sub.3/22.

14. Après un examen approfondi de la documentation fournie par ce rapport ainsi que de certains renseignements complémentaires fournis oralement à la Sous-Commission par des représentants des institutions spécialisées, la Sous-Commission a exposé ses propres observations dans son rapport à la Commission des questions économiques et de l'emploi. Ce rapport figure dans le document E/CN.1/61 et les observations qui présentent un intérêt pour la Commission figurent dans le paragraphe 9 dudit rapport aux pages 13, 14, 15 et 16.

15. Ayant consigné ses observations relatives à la documentation matérielle, la Sous-Commission poursuit dans le même rapport, aux paragraphes 10 et 15, en exposant ses recommandations. On trouvera ces recommandations aux pages 16 et 19 du rapport de la Sous-Commission.

16. Qu'il nous soit permis également de rappeler à la Commission les résolutions que la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et la Commission économique pour l'Amérique latine ont adoptées en ce qui concerne les questions d'assistance technique. La Commission

ECLA expressed its views on this problem in a resolution adopted on 25 June 1948.

économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a en effet évoqué cette question à chacune des trois sessions qu'elle a tenues à ce jour, la dernière en date du 10 juin 1948 (E/CN.11/111). La Commission économique pour l'Amérique latine a exprimé ses vues sur cette question dans une résolution adoptée le 25 juin 1948.

DOCUMENT A/C.2/140

Agenda item 11

Technical assistance for economic development

HAITI AND PERU: DRAFT RESOLUTION PROPOSED AS A SUBSTITUTE FOR THE AMENDMENT SUBMITTED BY HAITI (A/C.2/129/ADD.1) TO THE DRAFT RESOLUTION OF BURMA, CHILE, EGYPT AND PERU (A/C.2/129) AND FOR THE THIRD AMENDMENT SUBMITTED BY PERU (A/C.2/136)¹

[Original text: English]
[4 November 1948]

The General Assembly

Requests the International Labour Organisation to examine as a matter of urgency, in consultation with the regional economic commissions of the United Nations, the most appropriate arrangements for facilitating the admission to the world's centres of training for apprentices and technical workers of qualified persons from countries which suffer from a lack of technicians and specialists necessary to the evolution of their national economy and to report on the action taken to the ninth session of the Economic and Social Council.

Point 11 de l'ordre du jour

Assistance technique en vue du développement économique

HAÏTI ET PÉROU: PROJET DE RÉSOLUTION REPLAÇANT L'AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR HAÏTI (A/C.2/129/ADD.1) AU PROJET DE RÉSOLUTION DE LA BIRMANIE, DU CHILI, DE L'ÉGYPTE ET DU PÉROU (A/C.2/129) ET LE TROISIÈME AMENDEMENT SOUMIS PAR LE PÉROU (A/C.2/136)¹

[Texte original en anglais]
[4 novembre 1948]

L'Assemblée générale

Invite l'Organisation internationale du Travail à examiner d'urgence, de concert avec les Commissions économiques régionales des Nations Unies, les dispositions les plus propres à faciliter l'admission, dans les centres d'apprentissage et de formation professionnelle du monde entier, de personnes qualifiées provenant de pays dépourvus de techniciens et spécialistes nécessaires à l'évolution de leur économie nationale, et à présenter à la neuvième session du Conseil économique et social un rapport sur les mesures prises à cet égard.

DOCUMENT A/C.2/141

Agenda item 11

Economic development of underdeveloped countries

REPORT OF SUB-COMMITTEE 1

Rapporteur: Dr. W. B. SUTCH (New Zealand).

[Original text: English]
[5 November 1948]

1. At its 68th meeting, during the debate on chapter II of the Report of the Economic and Social Council, the Second Committee appointed a sub-committee for the purpose of consolidating the draft resolutions submitted by Haiti, Iraq and Norway and all proposed amendments to those resolutions into a single resolution if possible.

The Sub-Committee consisted of the representatives of Czechoslovakia, Haiti, India, Iraq, Mexico, Netherlands, New Zealand, Norway, Peru and the Ukrainian Soviet Socialist Republic (A/C.2/SR.68).

2. The Sub-Committee held two meetings on 3 and 4 November. At its first meeting, the Sub-Committee elected Dr. W. B. Sutch (New Zealand) Chairman and Rapporteur.

3. The Sub-Committee took into consideration documents A/C.2/130 and A/C.2/130/Corr.1

¹ See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I, Second Committee, page 167.*

Point 11 de l'ordre du jour

Développement économique des pays insuffisamment développés

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION 1

Rapporteur: M. W. B. SUTCH (Nouvelle-Zélande).

[Texte original en anglais]
[5 novembre 1948]

1. A sa 68^{ème} séance, consacrée au débat sur le chapitre II du rapport du Conseil économique et social, la Deuxième Commission a nommé une Sous-Commission chargée de fondre en un seul texte les projets de résolution déposée par Haïti, l'Irak et la Norvège, ainsi que, dans la mesure du possible, tous les amendements que l'on proposait d'apporter à ces résolutions.

Ont été appelés à siéger à la Sous-Commission les représentants des pays suivants: Tchecoslovaquie, Haïti, Inde, Irak, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pérou, et République socialiste soviétique d'Ukraine.

2. La Sous-Commission s'est réunie deux fois, les 3 et 4 novembre. A sa première séance elle a élu comme Président et Rapporteur M. W. B. Sutch (Nouvelle-Zélande).

3. La Sous-Commission a pris connaissance des documents suivants: A/C.2/130 et A/C.2/

¹ Voir *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, Première partie, Deuxième Commission, Comptes rendus, page 167.*

(French only), (draft resolution proposed by Iraq); A/A.2/134¹ (amendment by Mexico to the draft resolution proposed by Iraq); A/C.2/131 and A/C.2/131/Rev.1 (draft resolution proposed by Haiti); A/C.2/133 and A/C.2/135 (amendments proposed by the Ukrainian Soviet Socialist Republic and Syria to the draft resolution proposed by Haiti); A/C.2/132/Rev.1 and A/C.2/132/Rev.1/Corr.1 (English only) (draft resolution proposed by Norway); A/C.2/132/Rev.1/Add.1² (amendment proposed by the Union of Soviet Socialist Republics to the draft resolution proposed by Norway).

4. The Sub-Committee adopted as a working basis a draft submitted by the New Zealand representative (A/C.2/SC.1/1). In presenting this draft the New Zealand representative explained that it was designed to include most of the proposals contained in the documents referred to the Sub-Committee. The New Zealand draft was amended in the course of the discussion. The Sub-Committee also agreed that two resolutions and not one should be recommended to the Second Committee: one on economic development of under-developed countries and the other on the establishment of an economic commission for the Middle East.

5. With respect to the draft resolution on economic development of under-developed countries, the Sub-Committee agreed to recommend that the report of the Rapporteur of the Second Committee to the General Assembly should contain a statement to the effect that it was understood by the Second Committee that, in connexion with the recommendation to the Economic and Social Council to consider the problem of economic development of under-developed countries, the Secretary-General would be requested to prepare in consultation with the specialized agencies a report to the Economic and Social Council on what steps have been taken by the Secretariat and the specialized agencies to give consideration to the whole problem of the economic development of under-developed countries in all its aspects. It was further understood that the Secretary-General would also be requested to transmit to the Economic and Social Council document A/C.2/126/Rev.1 (draft resolution by Peru) concerning a report by the Secretary-General on the fiscal policies of Member Governments, and on ways in which these policies might be co-ordinated.

6. In connexion with the draft resolution on economic development of under-developed countries, the representative of Iraq proposed that the draft be amended to include a statement endorsing resolution 167 (VII) of the Economic and Social Council concerning development loans by the International Bank for Reconstruction and Development. Expressing the consensus of the Sub-Committee, the Chairman ruled that the amendment of the representative of Iraq was out of order because none of the documents referred to the Sub-Committee by the Second Committee dealt with this matter. The representative of Iraq felt he could not agree with this ruling because several draft resolutions before the Sub-

130/Corr.1 texte français seulement (projet de résolution de l'Irak), A/C.2/134¹ (amendement du Mexique au projet de résolution de l'Irak), A/C.2/131 et A/C.2/131/Rev.1 (projet de résolution d'Haïti), A/C.2/133 et A/C.2/135 (amendement de la République socialiste soviétique d'Ukraine et de la Syrie au projet de résolution d'Haïti), A/C.2/132/Rev.1 et A/C.2/132/Rev.1/Corr.1 texte anglais seulement (projet de résolution de la Norvège), A/C.2/132/Rev.1/Add.1² (amendement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques au projet de résolution de la Norvège).

4. Comme point de départ, la Sous-Commission a adopté le projet présenté par le représentant de la Nouvelle-Zélande (A/C.2/SC.1/1). En déposant ce projet, le représentant de la Nouvelle-Zélande a déclaré qu'il visait à englober la plupart des propositions qui font l'objet des documents renvoyés à la Sous-Commission. Le projet de la Nouvelle-Zélande a été amendé au cours des débats. La Sous-Commission est convenue en outre de recommander à la Deuxième Commission l'adoption de deux résolutions et non point d'une seule; l'une serait relative au développement économique des pays insuffisamment développés et l'autre à la création d'une commission économique pour le Moyen-Orient.

5. En ce qui concerne le projet de résolution relatif au développement économique des pays insuffisamment développés, la Sous-Commission a décidé de recommander au Rapporteur de la Deuxième Commission de faire état, dans son rapport à l'Assemblée générale, de ce que la Deuxième Commission tenait pour acquis qu'à propos de la recommandation faite au Conseil économique et social d'examiner le problème du développement économique des pays insuffisamment développés, le Secrétaire général serait prié d'élaborer, en consultation avec les institutions spécialisées, un rapport au Conseil économique et social sur les mesures qu'auront prises le Secrétariat et les institutions spécialisées pour étudier sous tous ses aspects l'ensemble du problème du développement économique des pays insuffisamment développés. En outre, la Sous-Commission a également tenu pour acquis que le Secrétaire général serait prié de transmettre au Conseil économique et social le document A/C.2/126/Rev.1 (projet de résolution du Pérou) relatif à un rapport du Secrétaire général sur la politique suivie en matière de finances par le Gouvernement des Etats Membres et sur les méthodes qui permettraient de coordonner ces diverses politiques.

6. A propos du projet de résolution sur le développement économique des pays insuffisamment développés, le représentant de l'Irak a proposé de l'amender en y introduisant une approbation formelle de la résolution 167 (VII) du Conseil économique et social, relative aux emprunts de développement contractés auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Le Président a été l'interprète de la majorité des membres de la Sous-Commission en décidant que l'amendement proposé par le représentant de l'Irak n'était pas recevable, aucun des documents renvoyés à la Sous-Commission par la Deuxième Commission ne traitant de cette question. Le représentant de l'Irak n'a pas

¹ See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I, Second Committee*, page 144.

² *Ibid.*, page 153.

¹ Voir *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, Première partie, Deuxième Commission*, page 144.

² *Ibid.*, page 153.

Committee referred to specialized agencies and since the International Bank was one of them, a specific reference to it was in order. He reserved the right to bring the matter before the Second Committee.

7. The Sub-Committee recommended two draft resolutions for consideration of the Second Committee:

Draft resolution A was adopted by 8 votes with 1 abstention. In explaining his abstention, the representative of Iraq stated that he was in agreement with the draft resolution but felt he had to abstain in view of the ruling that his proposed amendment was outside the terms of reference of the Sub-Committee (see paragraph 6).

A. ECONOMIC DEVELOPMENT OF UNDER-DEVELOPED COUNTRIES

The General Assembly,

1. *Considering* that the low standards of living existing in some Member States have had economic and social effects in the countries directly concerned and on the world as a whole, and create conditions of instability which are prejudicial to the maintenance of peaceful and friendly relations among nations and the development of conditions of economic and social progress,

2. *Recalling* that the Charter of the United Nations binds its Members individually and collectively to promote higher standards of living,

3. *Recommends* that the Economic and Social Council and the specialized agencies give further and urgent consideration to the whole problem of economic development of under-developed countries in *all* its aspects, and that the Economic and Social Council include in its report to the next General Assembly

(a) A statement on measures already devised by the Economic and Social Council and the specialized agencies; and

(b) Proposals for other measures designed to promote economic development and to raise the standards of living of under-developed countries.

Draft resolution B was adopted by 6 votes against 1 with 2 abstentions.

B. ESTABLISHMENT OF AN ECONOMIC COMMISSION FOR THE MIDDLE EAST

The General Assembly

Recommends to the Economic and Social Council to expedite the consideration of the establishment of an economic commission for the Middle East.

reconnu le bien-fondé de cette décision, pour la raison que plusieurs projets de résolution dont la Sous-Commission a été saisie ont trait aux institutions spécialisées, au nombre desquelles figure la Banque internationale, et qu'une référence expresse à celle-ci est donc pertinente. Le représentant de l'Irak s'est réservé le droit de saisir de cette question la Deuxième Commission.

7. La Sous-Commission recommande deux projets de résolution pour examen par la Deuxième Commission.

Par 8 voix avec 1 abstention le projet de résolution a été adopté. Le représentant de l'Irak, expliquant pourquoi il s'était abstenu, a déclaré qu'il approuvait le projet de résolution mais avait cru devoir s'abstenir parce que la Sous-Commission avait décidé que l'amendement proposé par lui dépassait son mandat (voir paragraphe 6).

A. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES PAYS INSUFFISAMMENT DÉVELOPPÉS

L'Assemblée générale,

1. *Considérant* que les bas niveaux de vie qui existent dans certains Etats Membres entraînent des conséquences économiquement et socialement fâcheuses pour les pays directement intéressés et pour le monde entier, et causent une instabilité qui constitue un obstacle au maintien de relations paisibles et amicales entre les nations et au développement des conditions nécessaires au progrès économique et social,

2. *Rappelant* que la Charte des Nations Unies engage les Etats Membres, tant conjointement que séparément, à favoriser le relèvement des niveaux de vie,

3. *Recommande* au Conseil économique et social et aux institutions spécialisées de procéder d'urgence à un nouvel examen de l'ensemble du problème du développement des pays insuffisamment développés, sous *tous* ses aspects, et de faire figurer, dans son rapport à la prochaine Assemblée générale, l'exposé:

a) des mesures déjà envisagées par le Conseil économique et social et les institutions spécialisées; et

b) des autres mesures proposées pour favoriser le développement économique et relever le niveau de vie des pays insuffisamment développés.

Par 6 voix contre 1 et 2 abstentions, le projet de résolution B a été adopté.

B. CRÉATION D'UNE COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR LE MOYEN-ORIENT

L'Assemblée générale

Recommande au Conseil économique et social de hâter l'examen de la création d'une commission économique pour le Moyen-Orient.

DOCUMENT A/C.2/155

Agenda item 11

Economic development of under-developed countries

CZECHOSLOVAKIA: DRAFT RESOLUTION

[Original text: English]

[15 November 1948]

The General Assembly,

1. *Considering* that the main purpose of the International Bank for Reconstruction and De-

Point 11 de l'ordre du jour

Développement économique des pays insuffisamment développés

TCHÉCOSLOVAQUIE: PROJET DE RÉOLUTION

[Texte original en anglais]

[15 novembre 1948]

L'Assemblée générale,

1. *Considérant* que la mission principale de la Banque internationale pour la reconstruction et le

velopment is to assist in the reconstruction and development of territories of members by facilitating the investment of capital for productive purposes, including the restoration of economies destroyed or disrupted by war and the encouragement of the development of productive facilities and resources in less-developed countries,

2. *Considering* that it is in the general interest that such economic development and reconstruction be accelerated as much as possible and loans arranged also for under-developed or devastated countries which until now did not receive any or only insignificant assistance,

3. *Expresses* the hope that the International Bank for Reconstruction and Development will undertake immediate steps designed to extend its activities also to such countries under-developed or devastated by war.

développement est d'aider les Etats membres à se reconstruire et à développer leurs territoires, en facilitant les placements de capitaux à des fins productives, y compris la restauration des économies détruites ou désorganisées par la guerre et l'encouragement au développement des moyens de production des ressources productives dans les pays moins développés,

2. *Considérant* qu'il est dans l'intérêt général que ce développement économique et cette reconstruction soient accélérés au maximum et que des prêts soient organisés pour les pays insuffisamment développés ou dévastés par la guerre qui n'ont jusqu'ici reçu aucune aide ou qu'une aide insignifiante;

3. *Exprime* l'espoir que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement prendra des mesures immédiates en vue d'étendre ses activités à ces pays insuffisamment développés ou dévastés par la guerre.

DOCUMENT A/C.2/157

Agenda item 11

Technical assistance for economic development

REPORT OF SUB-COMMITTEE 2

Rapporteur: Mr. V. P. SMOLIAR
(Byelorussian Soviet Socialist Republic).

[*Original text: English*]
[15 November 1948]

1. At its 70th meeting, held on 3 November 1948, the Second Committee, during the debate on chapter II of the Report of the Economic and Social Council, the Second Committee appointed a sub-committee for the purpose of preparing a final text of a draft resolution on technical assistance for economic development, in accordance with the views expressed during the discussion in the Second Committee on the draft resolution submitted by Burma, Chile, Egypt and Peru (A/C.2/129).

The Sub-Committee consisted of the representatives of Australia, Belgium, Brazil, Burma, Byelorussian SSR, Chile, Norway, Poland, Peru and Syria (A/C.2/SR.70).¹

2. The Sub-Committee held six meetings on 8, 9, 10, 12, 13 and 15 November. At its first meeting, the Sub-Committee elected Mr. V. P. Smoliar, (Byelorussian SSR) Chairman and Rapporteur.

3. The Sub-Committee took into consideration documents A/C.2/129 (draft resolution by Burma, Chile, Egypt and Peru), A/C.2/129/Add.1 (amendment by Haiti), A/C.2/136 (amendment by Peru),² A/C.2/140 (draft resolution by Haiti and Peru), A/C.2/SR.69 and 70 (summary records of the discussion on technical assistance for economic development in the Second Committee)³ and A/C.2/138 (statement by David Owen, Assistant Secretary-General in charge of Economic Affairs).

¹ See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I, Second Committee*, page 184.

² *Ibid.*, page 167.

³ *Ibid.*, pages 161 to 184.

Point 11 de l'ordre du jour

Assistance technique en vue du développement économique

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION 2

Rapporteur: M. V. P. SMOLIAR
(République socialiste soviétique de Biélorussie).

[*Texte original en anglais*]
[15 novembre 1948]

1. Lors de sa 70^{ème} séance tenue le 3 novembre 1948, et au cours de l'examen du chapitre II du rapport du Conseil économique et social, la Deuxième Commission a créé une Sous-Commission chargée d'élaborer le texte définitif du projet de résolution relatif à l'assistance technique en vue du développement économique, conformément aux vues exprimés au cours de la discussion par la Deuxième Commission au sujet du projet de résolution présenté par la Birmanie, le Chili, l'Égypte et le Pérou (A/C.2/129).

La Sous-Commission était composée des représentants de l'Australie, de la Belgique, du Brésil, de la Birmanie, de la RSS de Biélorussie, du Chili, de la Norvège, de la Pologne, du Pérou et de la Syrie (A/C.2/SR.70).¹

2. La Sous-Commission a tenu six séances, les 8, 9, 10, 12, 13 et 15 novembre. Au cours de sa première séance, elle a élu M. V. P. Smoliar (RSS de Biélorussie) Président et Rapporteur.

3. La Sous-Commission a pris en considération les documents A/C.2/129 (projet de résolution présenté par la Birmanie, le Chili, l'Égypte et le Pérou), A/C.2/129/Add.1 (amendement proposé par Haïti), A/C.2/136 (amendement proposé par le Pérou)², A/C.2/140 (projet de résolution présenté par Haïti et le Pérou), A/C.2/SR.69 et 70 (comptes rendus analytiques des débats qui se sont déroulés à la Deuxième Commission au sujet de l'assistance technique en vue du développement économique)³, et A/C.2/138 (déclaration de M. David Owen, Secrétaire général adjoint chargé des questions économiques).

¹ Voir *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, Première partie, Deuxième Commission*, page 184.

² *Ibid.*, page 167.

³ *Ibid.*, pages 161 à 184.

4. The Sub-Committee agreed that two draft resolutions and not one should be recommended to the Second Committee: draft resolution A on technical assistance for economic development and draft resolution B on training for apprentices and technical workers. The majority of the Sub-Committee believed that draft resolution B constituted a specific request for a report from one of the specialized agencies and should therefore be a separate draft resolution. The representatives of the Byelorussian SSR and of Poland were of the opinion that draft resolution B dealt with the problem of training referred to in draft resolution A and should therefore have been considered by the Sub-Committee as a part of draft resolution A.

5. With respect to the draft resolution on technical assistance for economic development, the Sub-Committee agreed to recommend the following preamble to paragraph 3:

"Decides to appropriate the funds necessary to enable the Secretary-General to perform the following functions, where appropriate in co-operation with the specialized agencies, when requested to do so by Member Governments:"

In place of the original preamble which read as follows:

"Authorizes the Secretary-General to include in the budget of the United Nations for the year 1949 an amount not to exceed 500,000 dollars during the first year for the purpose of performing the following functions when requested to do so by Governments participating in the work of the United Nations:"

The preamble was adopted by 8 votes to 1. In explaining his vote against this preamble, the representative of the Byelorussian SSR stated that he could not support it because in his view financial questions should not have been dealt with in this paragraph and that instead financial aspects of technical assistance should have been referred for consideration to the Fifth Committee.

6. With respect to draft resolution A, the Sub-Committee agreed to recommend that the report of the Rapporteur of the Second Committee to the General Assembly should contain the following statement:

"(a) Subject to rule 142 of the rules of procedure of the General Assembly, the Second (Economic and Financial) Committee, in recommending this resolution for adoption by the General Assembly, considers it desirable that enough funds should be included in the 1949 budget of the United Nations to permit the Secretary-General to initiate the functions and services set forth in paragraph 3 of the resolution to the following extent during the year 1949:

"(i) An amount equivalent to that which would be required to dispatch as many comprehensive economic missions, of the type which was sent to Haiti by the United Nations Secretariat, as practicable (see A/C.2/138, paragraphs

4. La Sous-Commission a décidé qu'il y avait lieu de recommander à la Deuxième Commission non pas un seul mais deux projets de résolution: un projet de résolution A relatif à l'assistance technique en vue du développement économique et un projet de résolution B relatif à la formation d'apprentis et de techniciens. La majorité des membres de la Sous-Commission a estimé que le projet de résolution B comportait une demande précise adressée à l'une des institutions spécialisées, invitée à faire rapport, et devrait en conséquence être considéré comme un projet de résolution distinct. Les représentants de la RSS de Biélorussie et de la Pologne ont été d'avis que le projet de résolution B traitait du problème de la formation d'apprentis et de techniciens, problème mentionné dans le projet de résolution A et qu'il aurait donc dû être considéré par la Sous-Commission comme faisant partie du projet de résolution A.

5. En ce qui concerne le projet de résolution relatif à l'assistance technique en vue du développement économique, la Sous-Commission a décidé de recommander que le préambule ci-après précède le paragraphe 3:

"Décide d'accorder les crédits nécessaires pour permettre au Secrétaire général de remplir les fonctions suivantes, en coopération avec les institutions spécialisées dans les cas appropriés, lorsque des Etats Membres en font la demande:"

Qui remplace la préambule initial, dont le texte était le suivant:

"Autorise le Secrétaire général à porter au budget des Nations Unies pour l'exercice 1949 une somme de 500.000 dollars au plus pour la première année, en vue de remplir les fonctions suivantes à la demande de Gouvernements participant à l'œuvre des Nations Unies;"

Le préambule a été adopté par 8 voix contre une. Expliquant pourquoi il s'était prononcé contre le préambule, le représentant de la RSS de Biélorussie a déclaré qu'il ne pouvait appuyer ce paragraphe parce qu'à son avis, il ne devait pas y être traité de questions d'ordre financier; l'aspect financier de l'assistance technique aurait dû être renvoyé à la Cinquième Commission, aux fins d'examen.

6. En ce qui concerne le projet de résolution A, la Sous-Commission a décidé de recommander de faire figurer dans le rapport de la Deuxième Commission à l'Assemblée générale la déclaration suivante:

"(a) Sous réserve des dispositions de l'article 142 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, la Deuxième Commission (économique et financière) en recommandant à l'Assemblée générale d'adopter la présente résolution, estime souhaitable que le budget des Nations Unies pour l'exercice 1949 prévoie des crédits suffisants pour permettre au Secrétaire général au cours de l'année 1949 de remplir les fonctions et d'assurer les services définis au paragraphe 3 de la résolution dans la mesure suivante:

"(i) Un crédit suffisant pour couvrir les frais nécessaires pour l'envoi d'un aussi grand nombre que possible de missions économiques chargées d'enquêtes générales, telles que celle qui a été envoyée à Haiti par le Secrétariat des Nations

4 and 5 and A/C.2/SR.70),¹ subject to the principle that the full operation of the programme should not be attempted in the first year;

“(ii) An amount equivalent to that which would be required to finance as many fellowships as practicable;

“(iii) An amount sufficient to initiate the other activities contemplated in paragraph 3;

“(iv) An amount equivalent to that which would be required to create an appropriate administrative mechanism to carry out the above functions.

“(b) It should, however, be understood that nothing in the above statement must be interpreted as in any way modifying the policy laid down in paragraph 4 (a) of this resolution, namely that the amount of services and the financial conditions under which they shall be furnished to the various Governments shall be decided by the Secretary-General and shall be reviewed by the Economic and Social Council at each session.”

With respect to this entire paragraph 6, the representative of the Byelorussian SSR stated that he opposed its inclusion in the report of the Sub-Committee on the ground that the Sub-Committee should have dealt only with the questions of general policies and not with details of the programme.

The Sub-Committee voted separately on two parts of paragraph 6 (a) (i). The sentence “An amount equivalent to that which would be required to dispatch as many comprehensive economic missions, of the type which was sent to Haiti by the United Nations Secretariat, as practicable (see A/C.2/138, paragraphs 4 and 5 and A/C.2/SR.70)” was adopted by 7 votes to 1. In explaining his opposition, the representative of Syria stated that he preferred a statement which would indicate a specific number of missions in the light of the remarks made by the Assistant Secretary-General in charge of Economic Affairs (A/C.2/138 and A/C.2/SR.70) and that he was in favour of the following wording: “An amount equivalent to that which would be required to dispatch three comprehensive economic missions of the type which was sent to Haiti by the United Nations Secretariat (see documents A/C.2/138, paragraphs 4 and 5 and A/C.2/SR.70)”. The second part of the paragraph, namely the words “subject to the principle that the full operation of the programme should not be attempted in the first year” was adopted by 4 votes to 3, with 1 abstention and 2 absent.

With respect to paragraph 6 (a) (ii), the representative of Australia considered that fellowships for economic development should be granted on an experimental scale until experience was built up in this difficult field.

7. Draft resolution A was adopted by 7 votes with 2 abstentions. In explaining his abstention, the representative of the Byelorussian SSR stated that his abstention was not on the grounds that he was opposing technical assistance for economic

¹ *Ibid.*, page 180.

Unies (Voir documents A/C.2/138 paragraphes 4 et 5 et A/C.2/SR.74)¹, à cette condition de principe que l'on n'essaie pas, au cours de la première année, de mettre en œuvre tout le programme;

“(ii) Un crédit qui permette de financer un aussi grand nombre de bourses que possible;

“(iii) Un crédit qui permette de commencer à exercer les autres activités envisagées au paragraphe 3;

“(iv) Un crédit suffisant pour créer un appareil administratif chargé de remplir les fonctions ci-dessus.

“(b) Il doit toutefois être bien entendu que rien dans la déclaration ci-dessus ne doit être interprété comme modifiant, en quoi que ce soit, la politique définie au paragraphe 4, a) de ladite résolution, aux termes duquel “l'importance des services et les conditions financières dans lesquelles ils seront fournis aux divers gouvernements seront fixées par le Secrétaire général et examinées par le Conseil économique et social à chacune de ses sessions;”

En ce qui concerne le paragraphe 6 tout entier, le représentant de la RSS de Biélorussie a déclaré qu'il s'opposait à son insertion dans le rapport de la Sous-Commission en raison du fait que la Sous-Commission aurait dû s'occuper uniquement des questions de politique générale seulement et n'aurait pas dû aborder les détails du programme.

La Sous-Commission a voté séparément sur les deux parties du paragraphe 6, a), i). La phrase: “un crédit suffisant pour couvrir les frais nécessaires pour l'envoi d'un aussi grand nombre que possible de missions économiques chargées d'enquêtes générales, telles que celle qui a été envoyée à Haiti par le Secrétariat des Nations Unies (voir A/C.2/138, paragraphes 4 et 5 et A/C.2/SR.70)” a été adoptée par 7 voix contre une. Expliquant les motifs de son opposition, le représentant de la Syrie a déclaré qu'il aurait préféré une déclaration indiquant un nombre précis de missions, compte tenu des observations formulées par le Secrétaire général adjoint chargé des affaires économiques (A/C.2/138 et A/C.2/SR.70). Il a ajouté qu'il était partisan de la rédaction suivante: “un crédit suffisant pour couvrir les frais nécessaires pour l'envoi de trois missions économiques chargées d'enquêtes générales, telles que celle qui a été envoyée à Haiti par le Secrétariat des Nations Unies (voir documents A/C.2/138, paragraphes 4 et 5 et A/C.2/SR.70)”. La deuxième partie du paragraphe, ainsi conçue: “à cette condition de principe que l'on n'essaie pas, au cours de la première année, de mettre en œuvre tout le programme”, a été adoptée par 4 voix contre 3, avec une abstention, deux membres étant absents.

En ce qui concerne le paragraphe 6, a), ii), le représentant de l'Australie a estimé que les bourses d'études en matière de développement économique devraient être accordées en nombre limité, à titre expérimental, jusqu'à ce qu'on possède quelque expérience dans ce domaine difficile.

7. Le projet de résolution A a été adopté par 7 voix, avec 2 abstentions. En exposant les motifs pour lesquels il s'est abstenu, le représentant de la RSS de Biélorussie a déclaré qu'il ne l'a pas fait parce qu'il était hostile à l'assistance tech-

¹ *Ibid.*, page 180.

development but because the Sub-Committee did not share his views explained in paragraph 5 of this report. The representative of Poland in explaining his abstention stated that he abstained only because the financial implications were not clear at this time and that his delegation will be able to vote for this resolution after its financial aspects have been considered by the Fifth Committee.

A. TECHNICAL ASSISTANCE FOR ECONOMIC DEVELOPMENT

The General Assembly

(1) *Taking into account* the actions in relation to technical assistance previously taken by the General Assembly (resolutions 52 (I) and 58 (I) of 14 December 1946) and by the Economic and Social Council (resolutions 27 (IV) and 51 (IV) of 28 March 1947, 96 (V) of 12 August 1947, 139 (VII), A, of 26 August 1948 and 149 (VII), C, of 27 August 1948); and

(2) *Considering* that

(a) The promotion of conditions of economic and social progress and development is one of the principal objectives of the Charter of the United Nations;

(b) The lack of expert personnel and of technical organization are among the factors which impede the economic development of the under-developed areas;

(c) The United Nations can extend efficacious and timely help in this connexion for the achievement of the objective set forth in Chapters IX and X of the Charter;

(3) *Decides* to appropriate the funds necessary to enable the Secretary-General to perform the following functions, where appropriate in cooperation with the specialized agencies, when requested to do so by Member Governments:

(a) Arrange for the organization of international teams consisting of experts provided by or through the United Nations and the specialized agencies for the purpose of advising them in connexion with their economic development programmes, the organization of such teams, of course, not to preclude the invitation of individual, or groups of, experts from the United Nations or from specialized agencies in connexion with problems in the field of those specialized agencies;

(b) Arrange for facilities for the training abroad of experts of under-developed countries through the provision of fellowships for study in those countries or institutions which, in the particular fields of study, have achieved an advanced level of technical competence;

(c) Arrange for the training of local technicians within the under-developed countries themselves by promoting visits of experts in various aspects of economic development for the purpose of instructing local personnel and for assisting in the organization of technical institutions;

(d) Provide facilities designed to assist Governments to obtain technical personnel, equipment and supplies, and to arrange for the organiza-

tion en vue du développement économique, mais parce que les membres de la Sous-Commission ne partageaient pas sa manière de voir exposée au paragraphe 5 du présent rapport. Le représentant de la Pologne, en expliquant son abstention, a déclaré qu'il avait adopté cette position uniquement parce que les incidences financières n'étaient pas claires pour le moment; il a ajouté que sa délégation serait en mesure de voter en faveur de la résolution lorsque la Cinquième Commission aurait examiné ses conséquences du point de vue financier.

A. ASSISTANCE TECHNIQUE EN VUE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'Assemblée générale

1) *Tenant* compte des mesures relatives à l'assistance technique prises précédemment par l'Assemblée générale (résolutions 51 (1) et 58 (1) du 14 décembre 1946) et par le Conseil économique et social (résolutions 27 (IV) et 51 (IV) du 28 mars 1947, 96 (V) du 12 août 1947, 139 (VII) A du 26 août 1948 et 149 (VII) C du 27 août 1948); et

2) *Considérant* que

a) L'un des principaux objectifs de la Charte des Nations Unies est de favoriser la création de conditions favorables au progrès et au développement économique et social;

b) Le manque de personnel spécialisé et l'absence d'organisation technique sont deux des facteurs qui entravent le développement économique des régions insuffisamment développées;

c) A cet égard, les Nations Unies peuvent exercer une action opportune et efficace en vue d'atteindre les objectifs définis aux Chapitres IX et X de la Charte;

3) *Décide* d'accorder les crédits nécessaires pour permettre au Secrétaire général de remplir les fonctions suivantes, en coopération avec les institutions spécialisées dans les cas appropriés, lorsque des États Membres en font la demande:

a) Prendre les dispositions pour organiser des équipes internationales composées d'experts fournis directement ou indirectement par les Nations Unies et les institutions spécialisées et chargées de donner des avis à ces gouvernements au sujet de leurs programmes de développement économique, étant bien entendu que l'organisation de ces équipes d'experts appartenant aux Nations Unies n'empêchera pas d'inviter des experts des groupes ou des institutions spécialisées à l'occasion des problèmes qui sont du domaine de ces institutions spécialisées;

b) Prendre des dispositions pour assurer la formation à l'étranger d'experts des pays insuffisamment développés en mettant à leur disposition des bourses pour étudier dans les pays où les établissements où les études dans ces domaines particuliers ont atteint un degré élevé de compétence technique;

c) Prendre des dispositions pour organiser, dans les pays insuffisamment développés, la formation de techniciens locaux en encourageant les visites d'experts dans les divers domaines du développement économique en vue de former du personnel local et d'aider à l'organisation d'instituts techniques;

d) Fournir des facilités pour aider les gouvernements à se procurer le personnel, le matériel et les fournitures techniques, et prendre des dispo-

tion of such other services as may be appropriate in the promotion of economic development, including the organization of seminars on special problems of economic development, and the exchange of current information concerning technical problems of economic development;

(4) *Instructs* the Secretary-General to undertake the performance of the functions listed in paragraph 3 in agreement with the Governments concerned, on the basis of requests received from Governments with due regard to geographic considerations and in accordance with the following policies:

(a) The amount of services and the financial conditions under which they shall be furnished to the various Governments shall be decided by the Secretary-General and shall be reviewed by the Economic and Social Council at each session;

(b) The kind of service mentioned under paragraph 3 above to be rendered to each country shall be decided by the Government concerned;

(c) The countries desiring the assistance should perform in advance as much of the work as possible to define the nature and the scope of the problem involved;

(d) The technical assistance furnished shall (i) not be a means of foreign economic and political interference in the internal affairs of the country concerned and shall not be accompanied by any considerations of a political nature; (ii) be given only to or through Governments; (iii) be designed to meet the needs of the country concerned; (iv) be provided, as far as possible, in the form which that country desires; (v) be of high quality and technical competence;

(e) The sums appropriated for the performance of the functions set forth in paragraph 3 shall not be expended on functions or services which are a special responsibility of a specialized agency except in agreement with the executive head of that agency;

(5) *Requests* the Secretary-General to report to each session of the Economic and Social Council on the measures which he has taken in compliance with the terms of the present resolution, and

(6) *Recommends* to the Economic and Social Council that it review at each session the actions taken under this resolution and, when necessary, formulate recommendations concerning policy and budgetary actions required by the General Assembly to carry on the functions instituted by this resolution.

8. Draft resolution B was adopted by 8 votes with 2 abstentions.

In explaining their abstentions, the representatives of the Byelorussian SSR and of Poland stated that in their views the substance of draft resolution B was already contained in paragraph 3 of draft resolution A.

B. TRAINING FOR APPRENTICES AND TECHNICAL WORKERS

The General Assembly

Requests the International Labour Organisation to examine, in consultation with the United Nations and its regional economic commissions,

sitions pour organiser d'autres services appropriés qui pourraient favoriser le développement économique et notamment l'organisation de séminaires chargés d'étudier des problèmes particuliers du développement économique, ainsi que l'échange de renseignements à jour sur les aspects techniques des problèmes du développement économique;

4) *Charge* le Secrétaire général d'entreprendre la mise en œuvre des fonctions énumérées au paragraphe 3 ci-dessus en accord avec les gouvernements intéressés, en se fondant sur les demandes reçues des gouvernements en tenant dûment compte des considérations d'ordre géographique et conformément aux principes suivants:

a) L'importance des services et les conditions financières dans lesquelles ils seront fournis aux divers gouvernements, seront fixées par le Secrétaire général et examinées par le Conseil économique et social à chacune de ses sessions;

b) La nature des services mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus qui seront fournis à chaque pays sera déterminée par le gouvernement intéressé;

c) Les pays qui désirent recevoir une assistance devront effectuer au préalable tout le travail possible en vue de définir la nature et la portée du problème qui se pose;

d) L'assistance technique fournie: i) ne constituera pas un prétexte d'ingérence économique ou politique de la part de l'étranger dans les affaires intérieures du pays intéressé et ne sera accompagnée d'aucune considération de caractère politique; ii) ne sera donnée qu'aux gouvernements ou par leur intermédiaire; iii) devra répondre aux besoins du pays intéressé; iv) sera fournie, dans toute la mesure du possible, sous la forme désirée par le pays intéressé; v) sera de premier ordre au point de vue de la qualité et de la compétence technique;

e) Les crédits votés pour l'exercice des fonctions indiquées au paragraphe 3 ne seront utilisés pour des fonctions ou des services relevant de la compétence spéciale d'une institution spécialisée qu'avec l'assentiment du directeur de cette institution;

5) *Invite* le Secrétariat général à rendre compte à chaque session du Conseil économique et social des mesures qu'il aura adoptées en exécution des termes de la présente résolution, et

6) *Recommande* au Conseil économique et social d'examiner à chacune de ses sessions les mesures prises en vertu de la présente résolution et lorsque cela sera nécessaire, de formuler des recommandations sur la politique et les dispositions budgétaires demandées par l'Assemblée générale pour l'accomplissement des fonctions instituées par la présente Résolution.

8. Le projet de résolution B a été adopté par 8 voix, avec 2 abstentions. En exposant les motifs de leur abstention, le représentant de la RSS de Biélorussie et le représentant de la Pologne ont déclaré qu'à leur avis la question de fond du projet de résolution B était déjà traitée dans le paragraphe 3 du projet de résolution A;

B. FORMATION D'APPRENTIS ET DE TECHNICIENS

L'Assemblée générale

Invite l'Organisation internationale du Travail à examiner d'urgence de concert avec l'Organisation des Nations Unies et les Commissions

the most appropriate arrangements for facilitating the admission to the world's centres of training for apprentices and technical workers of qualified persons from countries which suffer from a lack of technicians and specialists necessary to the development of their national economy and to report as early as possible on the action taken to the Economic and Social Council.

économiques régionales, les dispositions les plus propres à faciliter l'admission, dans les centres d'apprentissage et de formation professionnelle du monde entier, de personnes qualifiées provenant de pays dépourvus de techniciens et spécialistes nécessaires au développement de leur économie nationale, et à présenter dès que possible au Conseil économique et social un rapport sur les mesures prises à cet égard.

DOCUMENT A/C.2/157/Add.1

Agenda item 11

Technical assistance for economic development

FINANCIAL ESTIMATES SUBMITTED BY THE SECRETARY-GENERAL

[Original text: English]

[17 November 1948]

1. The Secretary-General submits the following tentative estimates of the funds which will need to be appropriated in 1949 should the General Assembly approve resolution A of document A/C.2/157 recommended by Sub-Committee 2 of the Second Committee. In preparing these estimates, the Secretary-General has taken particular note of paragraph 6 of document A/C.2/157 wherein, in recommending a statement for inclusion in the report of the Rapporteur of the Second Committee to the General Assembly, the Sub-Committee set forth its views upon the magnitude of the operation to be undertaken during the first year.

2. *Comprehensive economic missions.*—The proposed statement by the Rapporteur recommends in this connexion the provision of: "An amount equivalent to that which would be required to dispatch as many comprehensive economic missions, of the type which was sent to Haiti by the United Nations Secretariat, as practicable (see A/C.2/138, paragraphs 4 and 5 and A/C.2/SR.70), subject to the principle that the full operation of the programme should not be attempted in the first year". The Secretary-General regards it as physically practicable during the first year to dispatch not more than three comprehensive missions of the type which was sent to Haiti. The United Nations share of the total cost of three missions would be approximately 100,000 dollars. On the basis of the Sub-Committee's recommendation that the full operation of this programme should not be attempted during the first year, it is estimated that no more than two missions would be sent during 1949 and that it would be necessary to provide a budget of 70,000 dollars.

3. *Training of experts abroad.*—In estimating the costs under this heading, the Secretary-General takes into account the fact that since the field of economic development is very broad the requests are likely to cover more than a dozen different kinds of fellowships. These fellowships are likely to fall in the general fields of economics and of development planning techniques as well as in such specific fields as construction techniques, power development (thermal and

Point 11 de l'ordre du jour

Assistance technique en vue du développement économique

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PRÉSENTÉES PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

[Texte original en anglais]

[17 novembre 1948]

1. Le Secrétaire général présente les prévisions de dépenses provisoires ci-dessous pour lesquelles il sera nécessaire d'ouvrir des crédits en 1949 si l'Assemblée générale adopte la résolution A du document A/C.2/157 recommandée par la Sous-Commission 2 de la Deuxième Commission. Lorsqu'il a préparé ces prévisions, le Secrétaire général a accordé une attention particulière au paragraphe 6 du document A/C.2/157 où, dans la déclaration qu'elle recommande de faire figurer dans le rapport du Rapporteur de la Deuxième Commission à l'Assemblée générale, la Sous-Commission expose ses vues sur l'ampleur des tâches à entreprendre pendant la première année.

2. *Missions économiques chargées d'enquêtes générales.*—En ce qui concerne ces missions, la déclaration du Rapporteur envisagée recommande l'ouverture d' "un crédit suffisant pour couvrir les frais nécessaires pour l'envoi d'un aussi grand nombre que possible de missions économiques chargées d'enquêtes générales, telles que celle qui a été envoyée à Haïti par le Secrétariat des Nations Unies (voir document A/C.2/138, paragraphes 4 et 5, et A/C.2/SR.70), sous réserve qu'on n'essaie pas, au cours de la première année, de mettre en œuvre tout le programme". Le Secrétaire général estime qu'il n'est pas matériellement possible de constituer pendant la première année plus de trois missions chargées d'enquêtes générales, de même nature que celle qui a été envoyée à Haïti. La part de l'Organisation des Nations Unies dans les dépenses totales entraînées par trois missions serait approximativement de 100.000 dollars. En tenant compte de la recommandation de la Sous-Commission selon laquelle il ne faut pas essayer de mettre en œuvre tout le programme au cours de la première année, on estime qu'il n'y aura pas plus de deux missions en 1949 et qu'il serait nécessaire de prévoir un crédit de 70.000 dollars.

3. *Formation d'experts à l'étranger.*—Dans les prévisions de dépenses pour cette rubrique, le Secrétaire général tient compte du fait que, en raison de l'étendue du domaine du développement économique, les demandes concerneront vraisemblablement plus de douze catégories différentes de bourses. Ces bourses se rapporteront vraisemblablement non seulement à l'économie générale et aux techniques de l'organisation du développement économique, mais également à des domaines

hydro-electric), communications, transportation (road, water, rail, air), etc.

It may be assumed that during the first year an average of not more than four fellowships would be allocated to a country, taking note also of the arrangements that it will be practicable to make in the host countries. Further taking into account that of the fifty-eight States Members of the United Nations only some forty-five might eventually apply for fellowships, it is assumed that during the first year not more than one-half to two-thirds of this number would actually apply. On the basis of these assumptions, the number of fellowships requested during 1949 would range from 90 to 120. The United Nations share of the cost of a fellowship is estimated at 2,000 dollars assuming that the Government of the trainee's country would bear an appreciable portion of the total cost.

The total cost of fellowships during 1949 is therefore estimated at from 180,000 to 240,000 dollars.

4. *Other activities contemplated in paragraph 3 of resolution A.*—Paragraph 6 (a) (iii) calls for "an amount sufficient to initiate the other activities contemplated in paragraph 3" of resolution A.

(a) In addition to comprehensive economic missions, paragraph 3 (a) of the resolution speaks of "individual, or groups of, experts from the United Nations". Examples of this type of technical assistance are described in document A/C.2/138, paragraphs 6 and 7. It is estimated that to initiate these activities it might be necessary to send on missions six United Nations staff members for an average period of thirty days each. It is assumed that no replacements will be obtained for these short periods, that the Member Governments might bear the cost of *per diem* allowances (amounting to 2,250 dollars) and that the cost to the United Nations would be limited to the travel costs, estimated at 4,500 dollars;

(b) Paragraph 3 (c) calls for arrangements for "the training of local technicians within the under-developed countries themselves by promoting visits of experts in various aspects of economic development". It is estimated that twelve visits of experts might be arranged at a travel cost of 9,000 dollars equally shared between Member Governments and the United Nations. It is assumed that the salaries of these experts will be borne by the Member Governments, but that it might be necessary for the experts to visit Lake Success before and after their visit to the country requesting the visit. For these visits to Lake Success, the United Nations might incur *per diem* costs of 2,100 dollars which with travel cost of 4,500 dollars gives a total of 6,600 dollars;

particuliers tels que les techniques de la construction, le développement des sources d'énergie (thermiques et hydroélectriques), les communications, les transports (routes, voies navigables, chemins de fer, air), etc.

On peut supposer que pendant la première année il ne sera pas attribué à un pays plus de quatre bourses en moyenne; cette supposition tient compte des arrangements qu'il serait possible de faire dans les pays recevant les boursiers. En tenant en outre compte du fait que, parmi les cinquante-huit Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, il n'y en a que quarante-cinq environ qui pourraient, dans l'avenir, solliciter des bourses, on estime que pendant la première année la moitié ou les deux tiers seulement de ces pays formuleraient effectivement des demandes. En se fondant sur ces suppositions, le nombre des bourses qui seraient demandées en 1949 oscillerait entre 90 et 120. La part de l'Organisation des Nations Unies dans les dépenses occasionnées par l'octroi d'une bourse est estimée à 2.000 dollars, en supposant que le gouvernement du pays d'origine du boursier supporte une part importante du total des dépenses.

Le chiffre total des dépenses afférentes aux bourses pour 1949 variera donc, estime-t-on, entre 180.000 et 240.000 dollars.

4. *Autres activités envisagées au paragraphe 3 de la résolution A.*—L'alinéa 6 a) iii) prévoit "un crédit qui permette de commencer à exercer les autres activités envisagées au paragraphe 3" de la résolution A.

a) Outre les missions économiques chargées d'enquêtes générales, l'alinéa 3 a) de la résolution parle d'experts appartenant aux Nations Unies. Des exemples de ce type d'assistance technique sont cités dans les paragraphes 6 et 7 du document A/C.2/138. On estime que pour commencer à exercer ces activités il pourrait être nécessaire de détacher six membres du personnel des Nations Unies pour des missions d'une durée moyenne de 30 jours chacune. On estime que ces personnes ne seront pas remplacées pendant cette courte période, que les Etats Membres prendraient à leur charge le paiement des indemnités journalières (s'élevant à 2.250 dollars) et que la contribution de l'Organisation des Nations Unies se bornerait au paiement des frais de voyage estimés à 4.500 dollars;

b) L'alinéa 3 c) demande au Secrétaire général de prendre des dispositions pour organiser, dans les pays insuffisamment développés, la formation de techniciens locaux en encourageant des visites d'experts dans les divers domaines du développement économique. On estime que l'on pourrait prendre des dispositions en vue d'organiser douze visites d'experts dont les frais de voyage, s'élevant à 9.000 dollars, seraient divisés en parts égales entre les Etats Membres et l'Organisation des Nations Unies. On suppose que les traitements de ces experts seraient à la charge des Etats Membres mais qu'il sera peut-être nécessaire que ces experts se rendent à Lake Success avant ou après leur visite dans le pays qui en aura fait la demande. Pour ces visites à Lake Success l'Organisation des Nations Unies pourrait encourir une dépense de 2.100 dollars pour les indemnités journalières, ce qui, ajouté aux frais de voyage s'élevant à 4.500 dollars, donnerait un total de 6.600 dollars;

(c) Paragraph 3 (d) calls for the provision of "facilities designed to assist Governments to obtain technical personnel, equipment and supplies". It is assumed that this responsibility will be carried out by the administrative unit referred to in paragraph 5 hereafter, and no further costs are involved;

(d) Paragraph 3 (d) also calls for the "organization of such other services as may be appropriate in the promotion of economic development, including the organization of seminars on special problems of economic development, and the exchange of current information concerning technical problems of economic development". The further costs estimated under this heading are for two seminars costing 15,720 dollars; additional provision for purchases of technical publications, 1,180 dollars; and travel of staff on official business connected with the arrangements of the whole programme, 6,000 dollars, giving a total of 22,900 dollars.

5. *Administrative mechanism.*—The Secretary-General feels that to undertake the administrative responsibilities it will be necessary to establish a small administrative unit of one chief of section, four professional or administrative officials, and three secretaries, at an annual cost of 50,000 dollars. Since, however, it is likely that the project will not come into full operation immediately, there are likely to be savings during the first year due to delayed recruitment, and the first year's expenditure is estimated at 40,000 dollars.

6. *Summary.*—The total expenditure estimated for 1949 is therefore within the following ranges:

	<i>Dollars</i>
(a) Comprehensive economic missions ...	70,000
(b) Training of experts abroad from	180,000 to 240,000
(c) Other activities	34,000
(d) Administrative unit ...	40,000
TOTAL	from 324,000 to 384,000

These estimates are presented to the Second Committee in order to provide it with an idea of the magnitude of the expenses which would be entailed by the various functions envisaged in the resolution. It is understood that the resolution, as and when adopted by the Second Committee, will be referred to the Fifth Committee for its consideration of the financial implications, in accordance with rule 142 of the rules of procedure of the General Assembly. Should the resolution then be adopted by the General Assembly, the Secretary-General will then submit to the Fifth Committee whatever formal supplementary estimates might be required for 1949 in order to implement the resolution adopted by the General Assembly.

c) L'alinéa 3 d) demande de "fournir des facilités pour aider les gouvernements à se procurer le matériel et les fournitures techniques". On suppose que l'unité administrative mentionnée au paragraphe 5 ci-dessous s'acquitterait de ces fonctions et qu'il n'en résultera pas de dépenses supplémentaires;

d) L'alinéa 3 d) prévoit également "des dispositions pour organiser d'autres services appropriés qui pourraient favoriser le développement économique et notamment l'organisation de séminaires chargés d'étudier les problèmes particuliers du développement économique, ainsi que l'échange de renseignements à jour sur les aspects techniques des problèmes du développement économique". Les dépenses complémentaires prévues au titre de ce paragraphe, se répartissent comme suit: création de deux séminaires, 15.720 dollars; achat de publications techniques, 1.180 dollars; frais de voyage du personnel en mission à l'occasion des dispositions à prendre en vue de l'exécution du programme général, 6.000 dollars; ce qui donne un total de 22.900 dollars.

5. *Appareil administratif.*—Le Secrétaire général estime que pour entreprendre les fonctions administratives, il sera nécessaire de créer une petite unité administrative, composée d'un chef de section, de quatre spécialistes ou fonctionnaires administratifs et de trois secrétaires, et dont les dépenses annuelles s'élèveraient à 50,000 dollars. Toutefois, comme il est probable qu'on ne mettra pas immédiatement en œuvre tout le programme, on pourra vraisemblablement réaliser des économies pendant la première année en raison de délais dans le recrutement et on estime que, pour la première année, les dépenses s'élèveraient à 40.000 dollars.

6. *Récapitulation.*—On estime donc que les dépenses totales en 1949 sont comprises entre:

	<i>Dollars</i>
a) Missions économiques chargées d'enquêtes générales	70.000
b) Formation d'experts à l'étranger de	180.000 à 240.000
c) Autres activités	34.000
d) Unité administrative....	40.000
TOTAL	de 324.000 à 384.000

Ces prévisions sont présentées à la Deuxième Commission afin de lui donner une idée du montant des dépenses qu'entraînerait l'exercice des diverses fonctions prévues dans la résolution. Il est entendu que la résolution, lorsqu'elle aura été adoptée par la Deuxième Commission, sera renvoyée à la Cinquième Commission qui examinera les incidences financières, conformément à l'article 142 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. Si l'Assemblée générale adopte ensuite cette résolution, le Secrétaire général présentera à la Cinquième Commission toutes les prévisions complémentaires précises qui pourraient être nécessaires en 1949, pour donner effet à la résolution adoptée par l'Assemblée générale.

DOCUMENT A/C.2/W.10

Agenda item 11

Draft report¹ of the Second Committee

Rapporteur: Mr. Finn MOE (Norway).

[Original text: English]
[19 November 1948]

I. TERMS OF REFERENCE

1. In accordance with rule 12 of the rules of procedure of the General Assembly, the Economic and Social Council submitted a report to the third regular session of the General Assembly (A/625). The General Assembly, at its 142nd plenary meeting held on 24 September 1948, decided to refer chapter II of this report to the Second Committee for consideration (A/PV.142 and A/C.2/125).

2. In the course of a general debate in the Second Committee on chapter II of the report of the Economic and Social Council, the representatives of thirty-five Member States took part. The summary records of the statements made during this debate will be found in documents A/C.2/SR.58 to A/C.2/SR.64 inclusive.²

II. SYNOPSIS OF THE DISCUSSION IN THE COMMITTEE

The work of the Economic and Social Council

3. A number of representatives considered that the Council had made valuable progress in the economic field. One representative praised the Council for having made a positive contribution to the peaceful economic and social development of the world.

4. The representatives of India and Yugoslavia saw a tendency to over-expand the subsidiary machinery of the Council without corresponding results.

5. Several representatives deplored the introduction of political controversy into the affairs of the Council. The representative of France believed that, if purely political considerations were set aside, economic co-operation would become possible between countries sometimes described as hostile to each other. The representative of the United States of America put forward the view that the main function of the Economic and Social Council was to maintain a perspective over the whole field of international economic activity, to make sure that adequate machinery was at work wherever international economic co-operation offered promise, that proper priorities were assigned to problems by the United Nations and the specialized agencies, and that all those efforts were fully co-ordinated. The representative of Peru also drew attention to the need for a system of priorities for dealing with the most urgent economic needs. The representative of Colombia stressed the need for

¹ The report as approved is reproduced in document A/737.

² See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I, Second Committee, pages 5 to 108.*

Point 11 de l'ordre du jour

Projet de rapport¹ de la Deuxième Commission

Rapporteur: M. Finn MOE (Norvège).

[Texte original en anglais]
[19 novembre 1948]

I. MANDAT

1. Conformément à l'article 12 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social a présenté un rapport à la troisième session ordinaire de l'Assemblée (A/625). A sa 142^{ème} séance plénière, tenue le 24 septembre 1948, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le chapitre II de ce rapport à sa Deuxième Commission aux fins d'examen (A/PV.142 et A/C.2/125).

2. A la Deuxième Commission, les représentants de trente-cinq Etats Membres ont pris part à la discussion générale sur le chapitre II du rapport du Conseil économique et social. Les comptes rendus analytiques des interventions dans ce débat font l'objet des documents A/C.2/SR.58 à A/C.2/SR.64 inclus².

II. RÉSUMÉ DES DÉBATS DE LA COMMISSION

Les travaux du Conseil économique et social

3. Un certain nombre de représentants ont été d'avis que, dans le domaine économique, le Conseil a réalisé des progrès appréciables. Un représentant a loué le Conseil d'avoir apporté une contribution positive au développement pacifique du monde dans le domaine économique et social.

4. Les représentants de l'Inde et de la Yougoslavie ont estimé qu'on avait tendance à donner aux organes auxiliaires du Conseil une extension trop grande en comparaison des résultats obtenus.

5. Plusieurs représentants ont déploré que des controverses politiques aient pris place dans les travaux du Conseil. Le représentant de la France a estimé que, si l'on écartait les considérations de politique pure, la coopération économique deviendrait possible entre les pays qu'on considère parfois comme hostiles les uns aux autres. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a émis l'avis que la tâche principale du Conseil économique et social consistait à envisager de façon continue le domaine tout entier de l'activité économique internationale afin de s'assurer qu'une organisation suffisante était à l'œuvre partout où la coopération économique internationale s'annonce sous un jour prometteur, que l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées accordent aux différents problèmes un ordre rationnel de priorité et qu'il y a coordination complète entre tous les efforts ainsi déployés. Le représentant du Pérou a également attiré l'attention sur la nécessité d'établir un système

¹ Le texte du rapport final figure au document A/737.

² Voir *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, Première partie, Deuxième Commission, pages 5 à 108.*

co-ordinating the activities of the various international agencies.

6. Several representatives considered that the Council had failed in its tasks under the Charter, particularly in regard to the economic reconstruction of war-devastated areas. The representative of Czechoslovakia urged the Member States of the United Nations not to allow the principles of the Charter to be corrupted or repudiated by a policy of pressure and discrimination carried out against certain countries. The representative of the Union of Soviet Socialist Republics considered that the majority in the Economic and Social Council and the regional economic commissions had avoided working out measures designed to promote the economic reconstruction of the devastated areas, and had pursued aims having nothing in common with genuine assistance to economically underdeveloped countries.

Economic surveys

7. The Committee had before it, by way of background information for its work, a number of economic reports and surveys prepared by the Department of Economic Affairs, and several representatives took the opportunity of presenting their views on these reports. The representative of Sweden thought that the reports were on the whole excellent, though he considered that those sections of the reports containing analyses of the main economic problems might be expanded, whilst the conclusions on the methods for achieving progress might be given greater emphasis. Similar views were expressed by the representatives of New Zealand, Egypt, Belgium and Mexico. The representative of the Union of Soviet Socialist Republics regarded the world economic report as of considerable interest, though important defects lay in the absence of information on Non-Self-Governing Territories and in erroneous statements concerning the alleged dependence of other countries on the United States. The representative of Peru considered it important to undertake a comparative study of the financial and fiscal policies of the various countries with a view to their co-ordination.

Economic reconstruction and development

A. General

8. There was a large measure of agreement in the Committee that primary responsibility for measures of economic reconstruction and development must lie with the individual countries concerned. It was further agreed that such measures could receive added impetus from foreign assistance on appropriate terms.

9. The representative of China, supported by the representatives of Argentina, Ecuador, Egypt, Haiti, India, Mexico, the Philippines, Uruguay, and Venezuela, stated that the Economic and Social Council had failed to attach

de priorité pour l'examen des besoins économiques les plus urgents. Le représentant de la Colombie a insisté sur le besoin de coordination entre les activités des différentes institutions internationales.

6. Plusieurs représentants ont estimé que le Conseil a échoué dans la tâche que lui assigne la Charte, particulièrement en ce qui concerne la reconstruction économique des régions dévastées par la guerre. Le représentant de la Tchécoslovaquie a engagé les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à ne pas laisser altérer ou renier les principes de la Charte par une politique de pression et de discrimination exercée à l'égard de certains pays. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a estimé que la majorité du Conseil économique et social et les commissions économiques régionales se sont dérobées à la tâche d'élaboration de mesures destinées à encourager la reconstruction économique des régions dévastées et se sont attachés à la réalisation d'objectifs totalement étrangers à une véritable assistance aux pays insuffisamment développés du point de vue économique.

Etudes économiques

7. A titre de documentation générale destinée à servir de point de départ à ses travaux, la Commission disposait d'un certain nombre de rapports et d'études économiques préparés par le Département des questions économiques. Plusieurs représentants ont saisi l'occasion qui se présentait d'exposer leur opinion sur ces rapports. Le représentant de la Suède a estimé que, dans l'ensemble, ces rapports étaient excellents bien qu'à son avis on eût pu développer davantage les parties de ces rapports qui contiennent des analyses des principaux problèmes économiques et insister davantage sur les conclusions relatives aux méthodes propres à faire réaliser des progrès dans ce domaine. Les représentants de la Nouvelle-Zélande, de l'Égypte, de la Belgique et du Mexique ont exprimé des vues analogues. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a exprimé l'opinion que le rapport économique mondial présente un intérêt considérable; néanmoins deux imperfections y sont à signaler: l'insuffisance de renseignements sur les territoires non autonomes et les affirmations erronées sur la prétendue dépendance des autres pays à l'égard des Etats-Unis. Le représentant du Pérou a estimé qu'il importerait d'entreprendre une étude comparative des politiques financières et fiscales des différents pays en vue de leur coordination.

Reconstruction et développement économiques

A. Généralités

8. La plupart des membres de la Commission se sont accordés à penser que c'est en premier lieu aux différents pays intéressés qu'il incombe de prendre les mesures de reconstruction et de développement économiques. En outre, les membres de la Commission ont reconnu que ces mesures pouvaient être renforcées par une assistance extérieure, à des conditions appropriées.

9. Le représentant de la Chine, appuyé par les représentants de l'Argentine, de l'Équateur, de l'Égypte, d'Haiti, de l'Inde, du Mexique, des Philippines, de l'Uruguay et du Venezuela, a déclaré que le Conseil économique et social

sufficient importance to the economically underdeveloped areas.

B. Europe

10. A large number of representatives considered that excellent progress had been made by the Economic Commission for Europe and that there was no inconsistency between the work of that Commission of the United Nations and the work of the Organization for European Economic Co-operation. Some representatives emphasized that only the European Recovery Programme would enable the countries of Western Europe to manufacture the equipment and production goods which would permit them to develop trade relations between Eastern and Western Europe. Several representatives denied that there had been any infringement of sovereignty in the free acceptance by the countries of Western Europe of the European Recovery Programme. Some representatives also emphasized that the success of that programme was bound up with a revival of trade between the countries of Eastern and Western Europe. The representative of the United States of America said that his Government was not seeking to dominate Western Europe, or to increase its dependence upon outside aid. It believed that economic self-support was essential to the maintenance of political independence and the goal of the European Recovery Programme was such economic recovery as would re-establish economic independence.

11. The representative of the Byelorussian Soviet Socialist Republic asserted that the European Recovery Programme, far from seeking to ensure the economic recovery of Western Europe, aimed, on the contrary, at subjecting Western Europe economically and politically to the expansionist policy of the United States of America, at increasing the war potential of Western Germany and dividing Western from Eastern Europe and forming a Western bloc directed against the Union of Soviet Socialist Republics. The representative of the Union of Soviet Socialist Republics stated that although the European Recovery Programme had by-passed the United Nations, the economic organs of the United Nations regarded its realization as their most important task. Nevertheless, the programme was harmful to the reconstruction of Europe and to the strengthening of mutual help and friendly relations between nations. Certain European countries had been compelled to discriminate against other European countries in the field of foreign trade. One year's experience of the European Recovery Programme sufficed to show that the programme aimed at helping only those countries willing to subordinate their economy to its reactionary political purposes, including the restoration of Germany's economic and war potential.

Asia and the Far East

12. Several representatives commended the work of the Economic Commission for Asia and the Far East. The representative of China expressed the hope that the decision of the

n'avait pas consacré une attention suffisante aux régions insuffisamment développées du point de vue économique.

B. Europe

10. Un grand nombre des représentants ont estimé que la Commission économique pour l'Europe avait fait un excellent travail et qu'il n'y avait pas d'incompatibilité entre l'œuvre de cette Commission des Nations Unies et celle de l'Organisation européenne de coopération économique. Certains représentants ont souligné que seul le Programme de relèvement européen permettrait aux pays de l'Europe occidentale de fabriquer le matériel et les produits manufacturés qui leur permettraient de développer des relations commerciales entre l'Europe occidentale et l'Europe, n'avaient pas consenti d'empiètement réaffirmé que les pays de l'Europe occidentale, en acceptant librement le programme d'aide à l'Europe n'avaient pas consenti d'empiètement sur leur souveraineté. Certains représentants ont en outre souligné que le succès de ce programme dépendait d'une reprise des échanges commerciaux entre les pays de l'Europe orientale et ceux de l'Europe occidentale. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a déclaré que son Gouvernement ne cherchait pas à dominer l'Europe occidentale ou à la rendre davantage tributaire d'une aide extérieure. Il a exprimé la conviction que les pays ne pourraient sauvegarder leur indépendance politique que s'ils parvenaient à suffire eux-mêmes à leurs besoins économiques, et que le programme de relèvement européen avait pour objet de réaliser un redressement économique qui rétablirait l'indépendance économique.

11. Le représentant de la République socialiste soviétique de Biélorussie a assuré que par le programme d'aide à l'Europe, loin de chercher à provoquer le redressement économique de l'Europe occidentale, on vise au contraire à asservir l'Europe occidentale, tant économiquement que politiquement, à la politique expansionniste des Etats-Unis d'Amérique, à accroître le potentiel de guerre de l'Allemagne occidentale, à marquer la division entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale et à former un bloc occidental dirigé contre l'Union soviétique. Le représentant de l'Union soviétique a déclaré que bien que l'on ait, avec le Programme de relèvement européen, laissé les Nations Unies à l'écart, les organes économiques des Nations Unies considèrent la réalisation de ce programme comme leur tâche la plus importante. Néanmoins, ce programme nuit à la reconstruction de l'Europe et au renforcement de l'aide mutuelle et des relations amicales entre les nations. Certains pays d'Europe ont été obligés, dans le domaine du commerce extérieur, d'établir des discriminations à l'égard d'autres pays européens. Une année d'expérience permet de montrer que le Programme de relèvement européen vise à donner assistance uniquement aux pays qui veulent bien subordonner leur économie à ses buts politiques réactionnaires, y compris la restauration du potentiel de guerre et du potentiel économique de l'Allemagne.

Asie et Extrême-Orient

12. Plusieurs représentants ont loué l'œuvre de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Le représentant de la Chine a exprimé l'espoir que la décision du Conseil

Economic and Social Council concerning the establishment of a bureau of flood control within the framework of the Economic Commission for Asia and the Far East would be put into effect as soon as possible.

13. The representative of the Union of Soviet Socialist Republics said that the work of the Economic Commission for Asia and the Far East would be basically unsound as long as a discriminatory system preventing Non-Self-Governing Territories from direct participation was allowed to continue. He objected to the Commission's resolution providing for consultation with the International Trade Organization on trade questions. It was necessary for the Commission to work out measures of development of national industries, including heavy industries in the countries of Asia and the Far East. The representative of India felt strongly that, in the various parts of the world where regional commissions operated, the indigenous organizations or Governments should be given the fullest possible scope to influence policy and implement agreed decisions. The Western Powers were still preponderant in the regional commissions. The representative of India further considered that the Indonesian Republic should be admitted to the Commission as an associate member. The representatives of Pakistan and the Union of Soviet Socialist Republics also considered it a mistake to exclude the Republic of Indonesia from the work of the Commission, and the representative of the Union of Soviet Socialist Republics wished to see the Republic of Viet Nam admitted to the Commission as well. The representative of the Netherlands stated that the preservation of the unity of the future United States of Indonesia was of fundamental interest for the peoples of these territories. For this reason, and also because the Indonesian problem as a whole was in the hands of the Security Council and its Commission of Good Offices, the Economic Commission for Asia and the Far East had acted correctly in not admitting the Republic of Indonesia to associate membership. The Netherlands Government proposed the whole of Indonesia as an associate member of the Commission.

Latin America

14. Several representatives expressed satisfaction with the early achievements of the Economic Commission for Latin America.

15. The representative of Colombia said that the Pact of Bogotá gave foreign capital all necessary guarantees, including equal treatment with domestic investments. At the same time, foreign capital should not enjoy a privileged position. The representative of Mexico regarded the Pact of Bogotá as an agreement between the United States of America and twenty Latin-American countries to strengthen the economic, social and political security of the Western Hemisphere by means of technical, financial and economic cooperation on the basis of complete respect for the sovereignty of all signatory States. It was to be hoped that no discrimination would be applied in carrying out this agreement.

économique et social relative à la création d'un bureau d'hydraulique fluviale dans le cadre de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient recevrait effet aussitôt que possible.

13. Le représentant de l'Union soviétique a déclaré que les travaux de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient seraient viciés à la base aussi longtemps que prévaudrait un système discriminatoire empêchant les territoires non autonomes de participer directement à ces travaux. Il s'est élevé contre la résolution de la Commission prévoyant que l'Organisation internationale du commerce sera consultée sur les questions de commerce. Il est nécessaire que la Commission élabore des mesures visant au développement des industries nationales, notamment celui des industries lourdes, dans les pays d'Asie et d'Extrême-Orient. Le représentant de l'Inde a exprimé avec force l'opinion que, dans les différentes parties du monde où fonctionnent des commissions régionales, il convient de donner aux organisations ou aux Gouvernements de ces régions la plus grande latitude possible pour influencer la politique de la commission et mettre en œuvre les décisions prises. Les Puissances occidentales jouent encore un rôle prépondérant dans les commissions régionales. En outre, le représentant de l'Inde a déclaré estimer que la République indonésienne doit être admise au sein de la Commission comme membre associé. Les représentants du Pakistan et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont déclaré qu'à leur avis c'est une erreur que d'exclure la République indonésienne des travaux de la Commission, et le représentant de l'Union soviétique a exprimé le désir de voir admettre aussi au sein de la Commission la République du Viet-Nam. Le représentant des Pays-Bas a affirmé que la préservation de l'unité des futurs Etats-Unis d'Indonésie présentait un intérêt fondamental pour les populations de ces territoires. Pour ce motif et aussi parce que le problème indonésien dans son ensemble est soumis au Conseil de sécurité et à la Commission des bons offices, la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a eu raison de ne pas admettre la République d'Indonésie comme membre associé. Le Gouvernement des Pays-Bas a proposé que l'ensemble de l'Indonésie devienne membre associé de la Commission.

Amérique latine

14. Plusieurs représentants se sont montrés satisfaits des résultats déjà obtenus par la Commission économique pour l'Amérique latine.

15. Le représentant de la Colombie a déclaré que le Pacte de Bogota donnait aux capitaux étrangers toutes les garanties nécessaires, notamment l'égalité de traitement avec les investissements nationaux. Il a également déclaré que les capitaux étrangers ne devaient pas jouir d'une situation privilégiée. Le représentant du Mexique a annoncé qu'il considérait le Pacte de Bogota comme un accord passé entre les Etats-Unis d'Amérique et vingt pays d'Amérique latine afin de renforcer la sécurité économique, politique et sociale de l'hémisphère occidental par une coopération économique, financière et technique fondée sur le respect absolu de la souveraineté de tous les Etats signataires. Il faut espérer, a-t-il ajouté, que cet accord sera appliqué sans discrimination.

Middle East

16. The representatives of Greece, Egypt, India, Iraq and Peru hoped to see the early establishment of an economic commission for the Middle East. The representative of Iraq said that the Arab countries, members of the Arab League, had an economic commission, but the League did not include other States such as Afghanistan, India, Iran, Pakistan, Turkey, as well as other Arab territories.

Africa

17. The representative of Pakistan said that economic studies so far undertaken had given insufficient space to Africa. He advocated the establishment of a regional economic commission for Africa which should concern itself exclusively with economic development of the African peoples, and not with their exploitation. The representatives of Iraq and Mexico supported the idea of establishing an economic commission for Africa.

Havana Charter

18. A number of representatives discussed problems of trade with particular reference to the United Nations Conference on Trade and Employment, and the Havana Charter. The representative of the United States regarded the Havana Charter as an example of the way in which countries with differing economic systems and at different levels of development could work together if they sincerely so desired. The representative of the United Kingdom pointed out that the Havana Charter represented a compromise which was acceptable, and was accepted, by a large number of under-developed countries. The representative of Argentina said that his country needed to retain full freedom to plan economic policies. At Havana the industrialized countries had impeded all attempts to put into practice the idea of the industrialization of under-developed countries. The representative of Yugoslavia argued that the aim of the Havana Charter was to maintain and reinforce the dominating economic position of the United States of America and other industrial Powers, under cover of old slogans concerning the abolition of protection and the preservation of equal rights. The representative of the Union of Soviet Socialist Republics said that the Havana Charter was designed to ensure markets for commodities exported by industrially developed countries, and was unfair to smaller countries on questions of tariff policy and imports.

The work of the functional commissions

19. A number of representatives anticipated that a need might arise for the reconsideration of the character and functions of the Economic and Employment Commission. The representatives of Brazil and New Zealand thought that efforts must be made to clarify the relationship between the regional economic commissions and the functional commissions.

International Bank for Reconstruction and Development, and the International Monetary Fund

20. Several representatives commented upon the assistance given by the International Bank

Moyen-Orient

16. Les représentants de la Grèce, de l'Égypte, de l'Inde, de l'Irak et du Pérou ont exprimé l'espoir de voir créer rapidement une commission économique pour le Moyen-Orient. Le représentant de l'Irak a rappelé que les États arabes membres de la Ligue arabe disposaient d'une commission économique mais que d'autres États tels que l'Afghanistan, l'Inde, l'Iran, le Pakistan, la Turquie et d'autres territoires arabes ne faisaient pas partie de la Ligue.

Afrique

17. Le représentant du Pakistan a été d'avis que les études économiques entreprises jusqu'à présent n'avaient pas fait une part suffisante à l'Afrique. Il a préconisé la création d'une commission économique régionale pour l'Afrique qui se chargerait exclusivement du développement économique des populations africaines et non pas de leur exploitation. Les représentants de l'Irak et du Mexique ont appuyé l'idée de la création d'une commission économique pour l'Afrique.

La Charte de La Havane

18. Un certain nombre de représentants ont exprimé leurs vues sur les problèmes commerciaux en faisant une place particulière à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi et à la Charte de La Havane. Selon le représentant des États-Unis, la Charte de La Havane constitue un exemple de la façon dont les pays qui ont des systèmes économiques et des niveaux de développement différents, peuvent collaborer s'ils désirent sincèrement le faire. Le représentant du Royaume-Uni a fait remarquer que la Charte de La Havane représentait un compromis acceptable et accepté par un grand nombre de pays insuffisamment développés. Le représentant de l'Argentine a annoncé que son pays avait besoin de conserver toute latitude dans la détermination de sa politique économique. À La Havane les pays industrialisés ont freiné tous les efforts visant à mettre en pratique l'idée d'industrialiser les pays insuffisamment développés. Le représentant de la Yougoslavie a affirmé que le but de la Charte de La Havane était de soutenir et de renforcer la domination économique exercée par les États-Unis d'Amérique et d'autres Puissances industrielles, sous le couvert de vieilles formules concernant l'abolition des mesures de protection et le maintien de l'égalité de droit. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a déclaré que la Charte de La Havane visait à assurer des débouchés aux marchandises exportées par les pays industrialisés et accordait aux petits pays un traitement défavorable en matière de tarifs douaniers et d'importations.

Travaux des commissions techniques

19. Un certain nombre de représentants ont prévu qu'il faudrait peut-être examiner à nouveau le caractère et les attributions de la Commission des questions économiques et de l'emploi. Les représentants du Brésil et de la Nouvelle-Zélande ont estimé qu'il faudrait s'efforcer de préciser avec plus de netteté les relations entre les commissions économiques régionales et les commissions techniques.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement et Fonds monétaire international

20. Plusieurs représentants ont fait des observations au sujet de l'assistance fournie aux

for Reconstruction and Development to under-developed countries. The representative of the Philippines said that, if assistance was to be effective, the Bank must grant large loans liberally and speedily. The representative of Colombia was critical of the excessive formalities required by the Bank in dealing with requests for loans. The representative of Iraq protested against the Bank's refusal of a loan, pending an inquiry to be carried out in Iraq. Several representatives hoped that the Bank would give more adequate attention to the needs of under-developed countries than in the past. The representative of the Union of Soviet Socialist Republics considered that the Bank was carrying out a policy of discrimination against some of its members, particularly Eastern European members, and political factors rather than business considerations were determining the Bank's actions. The representative of Chile welcomed recent evidence that the directors of the Bank were taking a favourable view of the needs of under-developed countries.

21. The representative of Peru supported the proposal requesting the Fund to consider appropriate measures for setting up a multi-lateral international clearing system amongst the Latin-American countries.

22. The representative of Argentina proposed that an international monetary conference should be convened to discuss the current shortage of hard currency and the instability of certain other currencies. The representative of the United Kingdom thought that such a conference would duplicate the work of the International Monetary Fund and hoped that Argentina would soon find it possible to join the Fund.

III. CONSIDERATION BY THE COMMITTEE OF RESOLUTIONS SUBMITTED IN CONNEXION WITH THE GENERAL DEBATE ON CHAPTER II OF THE REPORT OF ECONOMIC AND SOCIAL COUNCIL (A/625)

A. *Economic development and migration* (A/C.2/127, A/C.2/128)

23. The following resolutions concerned with problems of economic development and migration were submitted to the Committee: documents A/C.2/127 (Ecuador and Colombia) and A/C.2/128 (Peru).

24. The summary record of the Second Committee's discussion of these resolutions is contained in document A/C.2/SR.64. The representatives of Peru, Ecuador and Colombia considered that their draft resolutions lay within the competence of the Second Committee inasmuch as they were concerned with problems of economic development. Certain representatives, however expressed doubts as to the advisability of considering these resolutions in the Second Committee on the basis of chapter II of the report of the Economic and Social Council.

25. The Committee decided by 43 votes to none, with 2 abstentions, to ask the Chairman of the Second Committee to consult the President of

pays insuffisamment développés par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Le représentant des Philippines a déclaré que, pour que cette assistance soit vraiment efficace, la Banque devrait consentir des prêts importants à bref délai. Le représentant de la Colombie a critiqué les formalités excessives imposées par la Banque à propos des demandes de prêts. Le représentant de l'Irak a protesté contre le fait que la Banque ait refusé de consentir un prêt avant de connaître le résultat d'une enquête à laquelle elle doit faire procéder en Irak. Plusieurs représentants ont exprimé l'espoir de voir la Banque prêter aux besoins des pays insuffisamment développés plus d'attention qu'elle ne l'a fait jusqu'ici. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a été d'avis que la politique suivie par la Banque consacrait une inégalité au détriment de certains de ses membres — des membres de l'Europe orientale en particulier — et que les mesures prises par la Banque étaient inspirées par des facteurs politiques et non par des considérations économiques. Le représentant du Chili a eu la satisfaction de constater que les directeurs de la Banque adoptaient maintenant une attitude favorable à l'égard des besoins des pays insuffisamment développés.

21. Le représentant du Pérou a appuyé la proposition invitant le Fonds à examiner les mesures à prendre en vue de la création d'un système de compensation internationale multi-latérale dans les pays d'Amérique latine.

22. Le représentant de l'Argentine a proposé de convoquer une conférence monétaire internationale chargée d'examiner la pénurie actuelle de monnaies fortes et l'instabilité de certaines autres monnaies. Le représentant du Royaume-Uni a estimé que les travaux d'une telle conférence et ceux du Fonds monétaire international feraient double emploi et il a exprimé l'espoir que l'Argentine serait bientôt en mesure d'adhérer au Fonds monétaire.

III. EXAMEN PAR LA COMMISSION DES RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES A L'OCCASION DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE SUR LE CHAPITRE II DU RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (A/625)

A. *Développement économique et migration* (A/C.2/127, A/C.2/128)

23. La Commission a été saisie des résolutions suivantes portant sur les problèmes du développement économique et de la migration: documents A/C.2/127 (Equateur et Colombie) et A/C.2/128 (Pérou).

24. Le compte rendu analytique des débats de la Deuxième Commission sur ces résolutions, fait objet du document A/C.2/SR.64. Les représentants du Pérou, de l'Equateur et de la Colombie ont estimé que leurs projets de résolution relevaient de la compétence de la Deuxième Commission, du fait qu'ils portent sur des problèmes de développement économique. Par contre, certains représentants ont exprimé des doutes quant à l'opportunité d'un examen de ces résolutions au sein de la Deuxième Commission en se fondant sur le chapitre II du rapport du Conseil économique et social.

25. La Commission a décidé par 43 voix contre zéro, avec 2 abstentions, d'inviter le Président de la Deuxième Commission à consulter le Prési-

the General Assembly and the General Committee on the question of the allocation to a committee of the above-mentioned resolutions. The letter concerned with this matter addressed by the Chairman of the Second Committee to the President of the General Assembly is contained in document A/Bur/103. The outcome of this consultation was recorded in a letter from the President (A/C.2&3/81) in which it was stated that the above-mentioned resolutions had been referred by the General Committee to the Joint Second and Third Committee for consideration and report to the General Assembly.

B. Reports on world investments and fiscal policies (A/C.2/126, A/C.2/126/Rev.1, A/C.2/132)

26. The representative of Peru submitted to the Committee a draft resolution (A/C.2/126) calling for reports on trends in world investments, and on the fiscal policies of Member Governments. The summary records of the Second Committee's discussion of this draft resolution are contained in documents A/C.2/SR.65 and A/C.2/SR.66. As a result of discussion in the Committee, and in the light of information on work already in hand supplied by the Secretariat, the representative of Peru withdrew his resolution at the 65th meeting, and submitted document A/C.2/126/Rev.1 in substitution for his earlier draft. After further discussion during the 66th meeting, at which the representative of Norway presented the draft resolution contained in document A/C.2/132, the representative of Peru withdrew his resolution in favour of the Norwegian draft.

C. Economic development of under-developed countries

27. The following resolutions and amendments thereto concerned with problems of economic development of under-developed countries were submitted to the Committee: Iraq, A/C.2/130 and A/C.2/130/Corr.1 (French only); Mexico, A/C.2/134 (amendment to the draft resolution proposed by Iraq); Haiti, A/C.2/131 and A/C.2/131/Rev.1; Ukrainian Soviet Socialist Republic, A/C.2/133 (amendment to the draft resolution proposed by Haiti); Syria, A/C.2/135 (amendment to the draft resolution proposed by Haiti); Norway, A/C.2/132, A/C.2/132/Rev.1 and A/C.2/132/Rev.1/Corr.1 (English only); and Union of Soviet Socialist Republics, A/C.2/132/Rev.1/Add.1 (amendment to the draft resolution proposed by Norway).

28. The summary records of the Second Committee's discussion of these resolutions are contained in documents A/C.2/SR.64, A/C.2/SR.65, A/C.2/SR.66, A/C.2/SR.67 and A/C.2/SR.68.

29. At the conclusion of the discussion, the Second Committee appointed a sub-committee for the purpose of consolidating the draft resolutions on economic development of under-developed countries and all proposed amendments to those resolutions into a single resolution if possible. The Sub-Committee consisted of the representa-

dent de l'Assemblée générale et le Bureau sur la question de savoir à quelle commission il conviendrait de renvoyer les résolutions mentionnées ci-dessus. La lettre relative à cette question, adressée par le Président de la Deuxième Commission au Président de l'Assemblée générale, figure dans le document A/BUR/103. Le résultat de cette consultation a été consigné dans une lettre émanant du Président (A/C.2&3/81), dans laquelle il a déclaré que les résolutions mentionnées ci-dessus ont été renvoyées par le Bureau devant la Commission mixte des Deuxième et Troisième Commissions, aux fins d'examen et de rapport à l'Assemblée générale.

B. Rapports sur les placements mondiaux et sur la politique suivie en matières de finances (A/C.2/126, A/C.2/126/Rev.1, A/C.2/132)

26. Le représentant du Pérou a soumis à la Commission un projet de résolution (A/C.2/126) demandant que l'on fournisse des rapports sur les tendances des placements mondiaux et sur la politique suivie en matière de finances par les Gouvernements des Etats Membres. Les comptes rendus analytiques des débats de la Deuxième Commission sur ce projet de résolution, font l'objet des documents A/C.2/SR.65 et A/C.2/SR.66. A la suite des débats de la Commission et en tenant compte des données fournies par le Secrétariat sur les résultats des travaux déjà en cours, le représentant du Pérou a retiré sa résolution à la 65^{ème} séance, et pour remplacer son premier projet, a soumis le document A/C.2/126/Rev.1. Après un nouveau débat à la 66^{ème} séance, au cours de laquelle le représentant de la Norvège a présenté le projet de résolution qui fait l'objet du document A/C.2/132, le représentant du Pérou a retiré sa résolution en faveur du texte norvégien.

C. Développement économique des pays insuffisamment développés

27. La Commission a été saisie des résolutions suivantes, ainsi que des amendements à ces résolutions, qui concernent les problèmes de développement économique des pays insuffisamment développés: Irak—A/C.2/130 et A/C.2/130/Corr.1 (français seulement); Mexique—A/C.2/134 (amendement au projet de résolution proposé par l'Irak); Haïti—A/C.2/131 et A/C.2/131/Rev.1; République socialiste soviétique d'Ukraine—A/C.2/133 (amendement au projet de résolution proposé par Haïti); Syrie—A/C.2/135 (amendement au projet de résolution proposé par Haïti); Norvège—A/C.2/132, A/C.2/132/Rev.1 et A/C.2/132/Rev.1/Corr.1 (anglais seulement); et Union des Républiques socialistes soviétiques A/C.2/132/Rev.1/Add.1 (amendement au projet de résolution proposé par la Norvège).

28. Les comptes rendus analytiques des débats de la Deuxième Commission sur ces résolutions font l'objet des documents A/C.2/SR.64, A/C.2/SR.65, A/C.2/SR.66, A/C.2/SR.67 et A/C.2/SR.68.

29. A l'issue du débat la Deuxième Commission a nommé une Sous-Commission chargée de réunir en un seul texte si possible les projets de résolution sur le développement économique des pays insuffisamment développés ainsi que tous les amendements à ces résolutions. La Sous-Commission était composée de représentants

tives of Czechoslovakia, Haiti, India, Iraq, Mexico, Netherlands, New Zealand, Norway, Peru and the Ukrainian Soviet Socialist Republic.

30. The report of the Sub-Committee is contained in document A/C.2/141. The Sub-Committee recommended two draft resolutions to the Second Committee: draft resolution A on economic development of under-developed countries, and draft resolution B on the establishment of an economic commission for the Middle East.

31. The summary records of the Second Committee's discussion of the report of the Sub-Committee are contained in documents A/C.2/SR.77 and A/C.2/SR.78.

32. With respect to draft resolution A, the representative of Iraq proposed an additional paragraph in which the General Assembly would endorse resolution 167 (VII) E of the Economic and Social Council and would express its hope that the International Bank for Reconstruction and Development would take immediate steps to facilitate the granting of development loans, particularly to economically under-developed areas (A/C.2/149). Several further amendments and proposals were made in connexion with draft resolution A and with the Iraq amendment:

(a) The representative of Poland proposed to amend the Iraq amendment so that it would include also a specific reference to loans to countries devastated by the war and would also state that the Bank had not undertaken the measures necessary to co-operate in the economic development of the under-developed and war-devastated countries (A/C.2/151). The representative of Yugoslavia proposed an amendment to the Polish amendment which he subsequently withdrew (A/C.2/154);

(b) The representative of Czechoslovakia proposed a separate resolution which would refer to the main purpose of the International Bank for Reconstruction and Development and would express the hope that the Bank would undertake immediate steps designed to extend its activities in arranging loans to countries under-developed or devastated by war (A/C.2/155). The representative of the United Kingdom proposed several amendments (A/C.2/156) to the Czechoslovakian draft resolution which were accepted by the representative of Czechoslovakia;

(c) The representatives of Greece and Pakistan proposed amendments to the draft resolution A (A/C.2/152 and A/C.2/153) which they withdrew in the course of the discussion.

33. The Czechoslovakian draft resolution as amended by the United Kingdom was rejected by 22 votes to 21, with 3 abstentions. The Polish amendment to the Iraq amendment was voted in two parts. The words "states that the International Bank for Reconstruction and Development did not undertake the measures necessary to co-operate in the economic development of the under-developed and war-devastated countries" were rejected by 31 votes to 6, with 3 abstentions. The remaining words "expresses the hope that the International Bank for Reconstruction and Development will undertake immediate steps

d'Haïti, de l'Inde, de l'Irak, du Mexique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Pérou, de la République socialiste soviétique d'Ukraine et de la Tchécoslovaquie.

30. Le rapport de la Sous-Commission fait l'objet du document A/C.2/141. La Sous-Commission a recommandé à la Deuxième Commission deux projets de résolution: projet de résolution A sur le développement économique des pays insuffisamment développés, et projet de résolution B sur l'établissement d'une Commission économique pour le Moyen-Orient.

31. Les comptes rendus analytiques des débats de la Deuxième Commission sur le rapport de la Sous-Commission font l'objet des documents A/C.2/SR.77 et A/C.2/SR.78.

32. En ce qui concerne le projet de résolution A, le représentant de l'Irak a proposé un paragraphe supplémentaire aux termes duquel l'Assemblée générale ferait sienna la résolution n° 167 (VII) E du Conseil économique et social et exprimerait l'espoir de voir la Banque internationale pour la reconstruction et le développement prendre des mesures immédiates afin de faciliter l'octroi de prêts destinés à favoriser le développement, notamment dans les régions dont l'économie est encore insuffisamment développée (A/C.2/149). On a encore présenté plusieurs autres amendements et propositions au sujet du projet de résolution A et de l'amendement de l'Irak:

a) Le représentant de la Pologne a proposé de modifier l'amendement de l'Irak de façon qu'il fasse mention expresse des prêts à accorder aux pays dévastés par la guerre et précise également que la Banque n'a pas pris les mesures nécessaires pour collaborer au développement économique des pays insuffisamment développés et des pays dévastés par la guerre (A/C.2/151). Le représentant de la Yougoslavie a proposé un amendement au projet d'amendement polonais, qu'il a retiré ensuite (A/C.2/154).

b) Le représentant de la Tchécoslovaquie a proposé une résolution séparée rappelant l'objectif principal de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et exprimant l'espoir de voir la Banque prendre des mesures immédiates en vue d'étendre ses activités par l'octroi de prêts aux pays insuffisamment développés ou dévastés par la guerre (A/C.2/155). Le représentant du Royaume-Uni a proposé plusieurs amendements (A/C.2/156) au projet de résolution tchécoslovaque; ces amendements ont été acceptés par le représentant de la Tchécoslovaquie.

c) Les représentants de la Grèce et du Pakistan ont proposé des amendements au projet de résolution A (A/C.2/152 et A/C.2/153), mais les ont retirés au cours du débat.

33. Le projet de résolution de la Tchécoslovaquie, sous sa forme modifiée par le Royaume-Uni, a été rejeté par 22 voix contre 21, avec 3 abstentions. L'amendement polonais à l'amendement proposé par l'Irak a été mis aux voix en deux parties. Le membre de phrase: "Déclare que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement n'a pas pris les mesures nécessaires pour collaborer au développement économique des pays insuffisamment développés et des pays dévastés par la guerre" a été rejeté par 31 voix contre 6, avec 3 abstentions. La deuxième partie de la phrase: "exprime l'espoir

designed to facilitate the early realization of loans to countries under-developed or devastated by the war" were on a roll-call rejected by 17 votes to 11, with 16 abstentions (A/C.2/SR.78). The Iraqi amendment to draft resolution A was adopted by 32 votes to 6, with 7 abstentions.

34. In connexion with the discussion of the Iraqi amendment, some representatives stated that they could not accept it because it was their feeling that the war-devastated countries stood in need of loans, and that the requests of certain of these countries for loans had been overlooked by the International Bank for Reconstruction and Development.

Some of the members of the Committee who voted against any references to the war-devastated areas in the Iraqi amendment, while sympathetic to the problems facing these countries, stated that the inclusion of such references in this resolution would not be appropriate since it dealt with the problem of economic development of under-developed countries.

35. Draft resolution A, as amended, was adopted by 34 votes to none, with 8 abstentions, and is appended to this report as resolution A in section IV.

36. In adopting this resolution, the Committee understood that in connexion with the recommendation to the Economic and Social Council to consider the problem of economic development of under-developed countries, the Secretary-General would be requested to prepare in consultation with the specialized agencies a report to the Economic and Social Council on the steps taken by the Secretariat and the specialized agencies to give consideration to the whole problem of the economic development of under-developed countries in all its aspects.

37. Draft resolution B on the establishment of an economic commission for the Middle East was adopted by 38 votes to 1, with 1 abstention, and is appended to this report as resolution B in section IV.

D. Technical assistance or economic development

38. The following resolutions and amendments thereto concerned with the problem of technical assistance for economic development were submitted to the Committee: joint draft resolution by Burma, Chile, Egypt and Peru; (A/C.2/129) amendment by Haiti to the joint draft resolution (A/C.2/129/Add.1); amendment by Peru to the joint draft resolution (A/C.2/136); and joint draft resolution by Haiti and Peru (A/C.2/140). The Committee also heard the Assistant Secretary-General in charge of Economic Affairs on the extent to which functions listed in paragraph 3 of the joint resolution submitted by Burma, Chile, Egypt and Peru are now being carried out (A/C.2/138).

que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement prendra des mesures immédiates en vue de faciliter la prompt réalisation d'emprunts destinés aux pays insuffisamment développés ou dévastés par la guerre" a été rejetée au vote par appel nominal par 17 voix contre 11, avec 16 abstentions (A/C.2/SR.78). L'amendement proposé par l'Irak au projet de résolution A a été adopté par 32 voix contre 6, avec 7 abstentions.

34. A l'occasion de la discussion de l'amendement proposé par l'Irak, certains représentants ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas l'accepter parce qu'ils estimaient que les pays dévastés par la guerre avaient besoin de prêts et que les demandes de prêts faites par certains de ces pays n'avaient pas reçu toute l'attention nécessaire de la part de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Certains des membres de la Commission qui ont voté contre l'idée d'une mention quelconque des régions dévastées par la guerre dans l'amendement de l'Irak, ont déclaré que tout en comprenant parfaitement les problèmes avec lesquels ces pays se trouvent aux prises, ils estimaient qu'une telle mention ne serait pas à sa place dans cette résolution, ladite résolution ne concernant que le problème du développement économique des pays insuffisamment développés.

35. Le projet de résolution A, sous sa forme modifiée, a été adopté par 34 voix contre zéro, avec 8 abstentions; il est annexé au présent rapport sous le titre de résolution A, dans la section IV.

36. En adoptant cette résolution la Commission comprend que, à propos de la recommandation adressée au Conseil économique et social l'invitant à examiner le problème du développement économique des pays insuffisamment développés, le Secrétaire général serait invité à élaborer, en consultation avec les institutions spécialisées, un rapport adressé au Conseil économique et social et portant sur les mesures prises par le Secrétariat et les institutions spécialisées à l'effet d'étudier sous toutes ses faces l'ensemble du problème du développement économique des pays insuffisamment développés.

37. Le projet de résolution B sur l'établissement d'une Commission économique pour le Moyen-Orient a été adopté par 38 voix contre une, avec une abstention; il est joint au présent rapport sous le titre de résolution B, dans la section IV.

D. Assistance technique en vue du développement économique

38. La Commission était saisie des résolutions ci-après relatives au problème de l'assistance économique en vue du développement économique ainsi que des amendements suivants à ces résolutions: projet commun de résolution présenté par la Birmanie, le Chili, l'Égypte et le Pérou (A/C.2/129); amendement d'Haiti à ce projet commun de résolution (A/C.2/129/Add.1); amendement du Pérou au même projet commun de résolution (A/C.2/136) et projet commun de résolution présenté par Haïti et le Pérou (A/C.2/140). La Commission a également entendu le Secrétaire général adjoint chargé du Département des questions économiques qui lui a indiqué dans quelle mesure les fonctions énumérées dans le projet commun de résolution présenté par la Birmanie, le Chili, l'Égypte et le Pérou sont actuellement remplies (A/C.2/138).

39. The summary records of the Second Committee's discussion of these draft resolutions and amendments are contained in documents A/C.2/SR.69 and A/C.2/SR.70.

40. At the conclusion of the discussion the Second Committee appointed a sub-committee for the purpose of preparing a final text of a resolution on technical assistance for economic development, in accordance with the views expressed during the Committee's discussion. The Sub-Committee consisted of the representatives of Australia, Belgium, Brazil, Burma, the Byelorussian Soviet Socialist Republic, Chile, Norway, Poland, Peru and Syria.

41. The report of the Sub-Committee is contained in document A/C.2/157. The Sub-Committee recommended to the Second Committee two draft resolutions: draft resolution A on technical assistance for economic development and draft resolution B on training for apprentices and technical workers. The Committee also had before it financial estimates (A/C.2/157/Add.1) submitted by the Secretary-General in accordance with rule 142 of the General Assembly's rules of procedure.

42. The summary record of the Second Committee's discussion of the report of the Sub-Committee is contained in document A/C.2/SR.81.

43. Draft resolution A was adopted by 36 votes to none, with 7 abstentions, and is appended to the report as resolution C in section IV.

44. Subject to rule 142 of the rules of procedure of the General Assembly, the Second (Economic and Financial) Committee, in recommending this resolution for adoption by the General Assembly, considers it desirable that enough funds should be included in the 1949 budget of the United Nations to permit the Secretary-General to initiate the functions and services set forth in paragraph 3 of the resolution to the following extent during the year 1949:

(a) An amount equivalent to that which would be required to dispatch as many comprehensive economic missions, of the type which was sent to Haiti by the United Nations Secretariat, as practicable (see A/C.2/138, paragraphs 4 and 5 and A/C.2/SR.70);¹

(b) An amount equivalent to that which would be required to finance as many fellowships as practicable;

(c) An amount sufficient to initiate the other activities contemplated in paragraph 3;

(d) An amount equivalent to that which would be required to create an appropriate administrative mechanism to carry out the above functions.

45. It should, however, be understood that nothing in the above statement must be interpreted as in any way modifying the policy laid down in paragraph 4 (a) of this resolution, namely that the amount of services and the

¹ See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I, Second Committee*, page 180.

39. Les comptes rendus analytiques des débats de la Deuxième Commission sur ces projets de résolutions et amendements font l'objet des documents A/C.2/SR.69 et A/C.2/SR.70.

40. A l'issue de la discussion, la Deuxième Commission a nommé une Sous-Commission chargée de préparer le texte définitif d'une résolution sur l'assistance technique en vue du développement économique, conformément aux vues exprimées au cours des débats de la Commission. La Sous-Commission se composait des représentants de l'Australie, de la Belgique, du Brésil, de la Birmanie, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, du Chili, de la Norvège, de la Pologne, du Pérou, et de la Syrie.

41. Le rapport de la Sous-Commission fait l'objet du document A/C.2/157. La Sous-Commission a recommandé à la Deuxième Commission deux projets de résolution: le projet de résolution A sur l'assistance technique en vue du développement économique, et le projet de résolution B sur la formation d'apprentis et de techniciens. La Commission était également saisie des prévisions budgétaires présentées par le Secrétaire général, conformément à l'article 142 du règlement intérieur de l'Assemblée générale (A/C.2/157/Add.1).

42. Le compte rendu analytique de la discussion du rapport par la Deuxième Commission fait l'objet du document A/C.2/SR.81.

43. Le projet de résolution A a été adopté par 36 voix contre zéro, avec 7 abstentions; il est joint en annexe au présent rapport en tant que résolution C à la section IV.

44. Sous réserve des dispositions de l'article 142 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, la Deuxième Commission (questions économiques et financières) estime, en recommandant à l'Assemblée générale d'adopter cette résolution, qu'il conviendrait d'inscrire au budget des Nations Unies pour l'exercice 1949 des crédits suffisants pour permettre au Secrétaire général de commencer à remplir les fonctions et à fournir les services énumérés au paragraphe 3 de la résolution dans les limites suivantes au cours de l'année 1949:

a) Un crédit équivalent à la somme nécessaire pour envoyer le plus grand nombre possible de missions économiques complètes, du type de celle qui a été envoyée en Haïti par le Secrétariat des Nations Unies (voir les documents A/C.2/138, paragraphes 445 et A/C.2/SR.70)¹;

b) Un crédit équivalent à la somme nécessaire pour assurer l'octroi du plus grand nombre possible de bourses;

c) Un crédit suffisant pour permettre d'amorcer les autres activités envisagées au paragraphe 3;

d) Un crédit équivalent à la somme nécessaire pour créer les rouages administratifs qui permettront de remplir les fonctions ci-dessus.

45. Il doit cependant être bien entendu que rien dans ce qui précède ne doit être interprété comme modifiant en aucune façon le principe posé au paragraphe 4 a) de la résolution, à savoir que l'importance des services et des conditions

¹ Voir *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, Première partie, Deuxième Commission*, page 180.

financial conditions under which they shall be furnished to the various Governments shall be decided by the Secretary-General and shall be reviewed by the Economic and Social Council at each session.

46. Draft resolution B was adopted by 34 votes to none, with 8 abstentions, and is appended to this report as resolution D in section IV.

IV. RESOLUTIONS SUBMITTED BY THE SECOND COMMITTEE TO THE GENERAL ASSEMBLY FOR ACTION

The Second Committee, having considered chapter II of the report of the Economic and Social Council (A/625), recommends the adoption by the General Assembly of the following resolutions:

A

ECONOMIC DEVELOPMENT OF UNDER-DEVELOPED COUNTRIES

The General Assembly,

1. *Considering* that the low standards of living existing in some Member States have had economic and social effects in the countries directly concerned and on the world as a whole, and create conditions of instability which are prejudicial to the maintenance of peaceful and friendly relations among nations and the development of conditions of economic and social progress,

2. *Recalling* that the Charter of the United Nations binds its Members individually and collectively to promote higher standards of living,

3. *Recommends* that the Economic and Social Council and the specialized agencies give further and urgent consideration to the whole problem of economic development of under-developed countries in all its aspects, and that the Economic and Social Council include in its report to the next General Assembly

(a) A statement on measures already devised by the Economic and Social Council and the specialized agencies; and

(b) Proposals for other measures designed to promote economic development and to raise the standards of living of under-developed countries;

4. *Endorses* resolution 167 (VII) E of the Economic and Social Council in which the Council expresses its hope that the International Bank for Reconstruction and Development will take immediate steps to adopt all reasonable measures to facilitate the early realization of development loans, particularly those in areas economically under-developed.

B

ESTABLISHMENT OF AN ECONOMIC COMMISSION FOR THE MIDDLE EAST

The General Assembly

Recommends to the Economic and Social Council to expedite the consideration of the establishment of an economic commission for the Middle East.

financières dans lesquelles ils seront fournis aux divers gouvernements, sera fixée par le Secrétaire général et examinée par le Conseil économique et social à chacune de ses sessions.

46. Le projet de résolution B a été adopté par 34 voix contre zéro, avec 8 abstentions; il est joint en annexe au présent rapport en tant que résolution D à la section IV.

IV. RÉSOLUTIONS SOUMISES PAR LA DEUXIÈME COMMISSION À LA DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La Deuxième Commission, après avoir examiné le chapitre II du rapport du Conseil économique et social (A/625) recommande à l'Assemblée générale d'adopter les résolutions suivantes:

A

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES PAYS INSUFFISAMMENT DÉVELOPPÉS

L'Assemblée générale,

1. *Considérant* que les bas niveaux de vie qui existent dans certains États Membres entraînent des conséquences économiquement et socialement fâcheuses pour les pays directement intéressés et pour le monde entier, et causent une instabilité qui constitue un obstacle au maintien de relations paisibles et amicales entre les nations et au développement des conditions nécessaires au progrès économique et social,

2. *Rappelant* que la Charte des Nations Unies engage les États Membres tant conjointement que séparément, à favoriser le relèvement des niveaux de vie,

3. *Recommande* au Conseil économique et social et aux institutions spécialisées de procéder d'urgence à un nouvel examen de l'ensemble du problème du développement des pays insuffisamment développés, sous tous ses aspects, et au Conseil économique et social de faire figurer, dans son rapport à la prochaine Assemblée générale, l'exposé:

a) des mesures déjà envisagées par le Conseil économique et social et les institutions spécialisées; et

b) des autres mesures proposées pour favoriser le développement économique et relever le niveau de vie des pays insuffisamment développés;

4. *Fait sienne* la résolution 167 (VII), E, du Conseil économique et social, aux termes de laquelle le Conseil exprime l'espoir que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement prendra des mesures immédiates afin d'adopter toutes mesures appropriées en vue de faciliter la prompt réalisation d'emprunts destinés à favoriser le développement, notamment dans les régions dont l'économie est encore insuffisamment évoluée.

B

CRÉATION D'UNE COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR LE MOYEN-ORIENT

L'Assemblée générale

Recommande au Conseil économique et social de hâter l'examen de la création d'une Commission économique pour le Moyen-Orient.

C

TECHNICAL ASSISTANCE FOR ECONOMIC
DEVELOPMENT*The General Assembly,*

1. *Taking into account* the actions in relation to technical assistance previously taken by the General Assembly (resolution 52 (I) and 58 (I) of 14 December 1946) and by the Economic and Social Council (resolutions 27 (IV) and 51 (IV) of 28 March 1947, 96 (V) of 12 August 1947, 139 (VII), A, of 26 August 1948 and 149 (VII), C, of 27 August 1948); and

2. *Considering that*

(a) The promotion of conditions of economic and social progress and development is one of the principal objectives of the Charter of the United Nations,

(b) The lack of expert personnel and of technical organization are among the factors which impede the economic development of the under-developed areas,

(c) The United Nations can extend efficacious and timely help in this connexion for the achievement of the objectives set forth in Chapters IX and X of the Charter;

3. *Decides* to appropriate the funds necessary to enable the Secretary-General to perform the following functions, where appropriate in cooperation with the specialized agencies, when requested to do so by Member Governments:

(a) Arrange for the organization of international teams consisting of experts provided by or through the United Nations and the specialized agencies for the purpose of advising those Governments in connexion with their economic development programmes, the organization of such teams, of course, not to preclude the invitation of individual or groups of experts from the United Nations or from specialized agencies in connexion with problems in the field of those specialized agencies;

(b) Arrange for facilities for the training abroad of experts of under-developed countries through the provision of fellowships for study in those countries or institutions which in the particular fields of study have achieved an advanced level of technical competence;

(c) Arrange for the training of local technicians within the under-developed countries themselves by promoting visits of experts in various aspects of economic development for the purpose of instructing local personnel and for assisting in the organization of technical institutions;

(d) Provide facilities designed to assist Governments to obtain technical personnel, equipment and supplies, and to arrange for the organization of such other services as may be appropriate in the promotion of economic development, including the organization of seminars on special problems of economic development, and the exchange of current information concerning technical problems of economic development;

4. *Instructs* the Secretary-General to undertake the performance of the functions listed in para-

C

ASSISTANCE TECHNIQUE EN VUE DU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE*L'Assemblée générale,*

1. *Tenant compte* des mesures relatives à l'assistance technique prise précédemment par l'Assemblée générale (Résolutions 52 (1) et 58 (1) du 14 décembre 1946) et par le Conseil économique et social (Résolutions 27 (IV) et 51 (IV) du 28 mars 1947, 96 (V) du 12 août 1947, 139 (VII) A, du 26 août 1948 et 149 (VII) C, du 27 août 1948); et

2. *Considérant que*

a) L'un des principaux objectifs de la Charte des Nations Unies est de favoriser la création de conditions favorables au progrès et au développement économique et social,

b) Le manque de personnel spécialisé et l'absence d'organisation technique sont deux des facteurs qui entravent le développement économique des régions insuffisamment développées,

c) A cet égard, les Nations Unies peuvent exercer une action opportune et efficace en vue d'atteindre les objectifs définis aux Chapitres IX et X de la Charte;

3. *Décide* d'accorder les crédits nécessaires pour permettre au Secrétaire général de remplir les fonctions suivantes, en coopération avec les institutions spécialisées dans les cas appropriés, lorsque des États Membres en font la demande:

a) Prendre les dispositions pour organiser des équipes internationales composées d'experts fournis directement ou indirectement par les Nations Unies et les institutions spécialisées et chargées de donner des avis à ces gouvernements au sujet de leurs programmes de développement économique, étant bien entendu que l'organisation de ces équipes n'empêchera pas d'inviter des experts ou des groupes d'experts appartenant aux Nations Unies ou aux institutions spécialisées à l'occasion des problèmes qui sont du domaine de ces institutions spécialisées;

b) Prendre des dispositions pour assurer la formation à l'étranger d'experts des pays insuffisamment développés en mettant à leur disposition des bourses pour étudier dans les pays ou les établissements où les études dans ces domaines particuliers ont atteint un degré élevé de compétence technique;

c) Prendre des dispositions pour organiser, dans les pays insuffisamment développés la formation de techniciens locaux en encourageant les visites d'experts dans les divers domaines du développement économique en vue de former du personnel local et d'aider à l'organisation d'instituts techniques;

d) Fournir des facilités pour aider les gouvernements à se procurer le personnel, le matériel et les fournitures techniques, et prendre des dispositions pour organiser d'autres services appropriés qui pourraient favoriser le développement économique et notamment l'organisation de séminaires chargés d'étudier des problèmes particuliers du développement économique, ainsi que l'échange de renseignements à jour sur les aspects techniques des problèmes du développement économique;

4. *Charge* le Secrétaire général d'entreprendre la mise en œuvre des fonctions énumérées au

graph 3, in agreement with the Governments concerned, on the basis of requests received from Governments with due regard to geographic considerations and in accordance with the following policies:

(a) The amount of services and the financial conditions under which they shall be furnished to the various Governments shall be decided by the Secretary-General, and shall be reviewed by the Economic and Social Council at each session;

(b) The kind of service mentioned under paragraph 3 above to be rendered to each country shall be decided by the Government concerned;

(c) The countries desiring the assistance should perform in advance as much of the work as possible to define the nature and the scope of the problem involved;

(d) The technical assistance furnished shall (i) not be a means of foreign economic and political interference in the internal affairs of the country concerned and shall not be accompanied by any considerations of a political nature; (ii) be given only to or through Governments; (iii) be designed to meet the needs of the country concerned; (iv) be provided, as far as possible, in the form which that country desires; (v) be of high quality and technical competence;

(e) The sums appropriated for the performance of the functions set forth in paragraph 3 shall not be expended on functions or services which are a special responsibility of a specialized agency except in agreement with the executive head of that agency.

5. *Requests* the Secretary-General to report to each session of the Economic and Social Council on the measures which he has taken in compliance with the terms of the present resolution; and

6. *Recommends* to the Economic and Social Council that it reviews at each session the actions taken under this resolution and, when necessary, formulate recommendations concerning policy and budgetary actions required by the General Assembly to carry on the functions instituted by this resolution.

D

TRAINING FOR APPRENTICES AND TECHNICAL WORKERS

The General Assembly

Requests the International Labour Organisation to examine, in consultation with the United Nations and its regional economic commissions, the most appropriate arrangements for facilitating the admission to the world's centres of training for apprentices and technical workers of qualified persons from countries which suffer from a lack of technicians and specialists necessary to the development of their national economy and to report as early as possible on the action taken to the Economic and Social Council.

paragraphe 3 ci-dessus, en accord avec les gouvernements intéressés, en se fondant sur les demandes reçues des Gouvernements en tenant dûment compte des considérations d'ordre géographique et conformément aux principes suivants:

a) L'importance des services et les conditions financières dans lesquelles ils seront fournis aux divers Gouvernements, seront fixées par le Secrétaire général et examinées par le Conseil économique et social à chacune de ses sessions;

b) La nature des services mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus qui seront fournis à chaque pays sera déterminée par le Gouvernement intéressé;

c) Les pays qui désirent recevoir une assistance devront effectuer au préalable tout le travail possible en vue de définir la nature et la portée du problème qui se pose;

d) L'assistance technique fournie: i) ne constituera pas un prétexte d'ingérence économique ou politique de la part de l'étranger dans les affaires intérieures du pays intéressé et ne sera accompagnée d'aucune considération de caractère politique; ii) ne sera donnée qu'aux Gouvernements ou par leur intermédiaire; iii) devra répondre aux besoins du pays intéressé; iv) sera fournie, dans toute la mesure du possible, sous la forme désirée par le pays intéressé; v) dans de premier ordre au point de vue de la qualité et de la compétence technique;

e) Les crédits votés pour l'exercice des fonctions indiquées au paragraphe 3 ne seront utilisés pour des fonctions ou des services relevant de la compétence spéciale d'une institution spécialisée qu'avec l'assentiment du directeur de cette institution;

5. Invite le Secrétaire général à rendre compte à chaque session du Conseil économique et social des mesures qu'il aura adoptées en exécution des termes de la présente résolution, et

6. *Recommande* au Conseil économique et social d'examiner à chacune de ses sessions les mesures prises en vertu de la présente résolution et lorsque cela sera nécessaire, de formuler des recommandations sur la politique et les dispositions budgétaires jugées nécessaires par l'Assemblée générale pour l'accomplissement des fonctions instituées par la présente résolution.

D

FORMATION D'APPRENTIS ET DE TECHNICIENS

L'Assemblée générale

Invite l'Organisation internationale du Travail à examiner, en consultation avec l'Organisation des Nations Unies et ses Commissions économiques régionales, les dispositions les plus propres à faciliter l'admission, dans les centres d'apprentissage et les centres de formation professionnelle du monde entier, de personnes qualifiées provenant de pays qui manquent de techniciens et de spécialistes nécessaires au développement de leur économie nationale, et à présenter dès que possible au Conseil économique et social un rapport sur les mesures prises à cet égard.

DOCUMENT A/C.2/W.13

Agenda item 54

**First part of the draft report¹ of the
Second Committee**

Rapporteur: Mr. Finn MOE (Norway).

[Original text: English]
[20 November 1948]

I. TERMS OF REFERENCE

The General Assembly at its 142nd meeting held on 24 September 1948 decided to allocate the following item of the agenda of the third session to the Second Committee for consideration and report: The problem of Wasting Food in certain countries: Item proposed by Poland (A/C.2/125 and A/PV.142).

The summary records of the statements made during the Second Committee's consideration of this matter will be found in documents A/C.2/SR.79, A/C.2/SR.81, A/C.2/SR.82 and A/C.2/SR.83.²

II. SYNOPSIS OF THE DISCUSSION IN THE
COMMITTEE³

The representative of Poland drew the attention of the Committee to the resolutions passed at previous sessions of the General Assembly concerning food problems and to the fact that the Economic and Social Council was also dealing with these problems. Nevertheless, the short-term food problem persisted. Much had been done with regard to short-term measures, but foodstuffs were still being utilized in ways which were uneconomic and irrational from the point of view of the world economy as a whole. Action was required which would increase the relative purchasing power of the populations of war-devastated and under-developed countries. Other measures were required to combat plant and animal diseases and pests. There were also certain longer range problems of marketing and transportation facilities, and of increasing agricultural productivity. In many countries, feudal and colonial or semi-colonial conditions were detrimental to agricultural production. There was a need for bold measures of social reform combined with plans for capital investment and for economic development in general. There was no room for a revival of the Malthusian theory that food production could not keep up with the growth of population. Industrialization would provide the necessary basis for an increase in agricultural output in the under-developed countries of the world.

The representative of Poland presented a draft resolution (A/C.2/142).

¹ The report as approved is reproduced in document A/756.

² See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I, Second Committee.*

³ Since this is a synopsis, the statements quoted are of necessity very incomplete. For a more complete account, it is indispensable to refer to the summary records of the debate.

Point 54 de l'ordre du jour

**Première partie du projet de rapport¹ de
la Deuxième Commission**

Rapporteur: M. Finn MOE (Norvège).

[Texte original en anglais]
[20 novembre 1948]

I. MANDAT

Lors de sa 142^{ème} séance, tenue le 24 septembre 1948, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer à la Deuxième Commission, pour qu'elle l'examine et présente un rapport à son sujet, le point suivant de l'ordre du jour de la troisième session: "La question du gaspillage des denrées alimentaires dans certains pays. Point proposé par la Pologne (A/C.2/125 et A/PV.142)."

On trouvera dans les documents A/C.2/SR.79, A/C.2/SR.81, A/C.2/SR.82 et A/C.2/SR.83² le compte rendu analytique des déclarations faites au cours de l'examen de cette question par la Deuxième Commission.

II. RÉSUMÉ DES DÉBATS DE LA COMMISSION³

Le représentant de la Pologne a attiré l'attention de la Commission sur les résolutions que l'Assemblée générale avait adoptées, lors de ses précédentes sessions, touchant les problèmes que pose la question des denrées alimentaires, et sur le fait que le Conseil économique et social s'occupait également de ces problèmes. Néanmoins, le problème des denrées alimentaires demeurerait en tant que problème à courte échéance. On avait fait beaucoup sans doute dans le domaine des mesures à courte échéance, on continuait cependant à utiliser les denrées alimentaires de façon antiéconomique et irrationnelle du point de vue de l'économie mondiale prise dans son ensemble. Il fallait agir pour augmenter le pouvoir relatif d'achat de la population des pays dévastés par la guerre et des pays insuffisamment développés. Il fallait d'autres mesures pour lutter contre les maladies et les parasites des plantes et des animaux. Il y avait également certains problèmes à plus longue échéance, répartition sur le marché, moyens de transport, augmentation de la production agricole. Dans de nombreux pays, un régime féodal, colonial ou semi-colonial, nuisait à la production agricole. Il fallait d'audacieuses mesures de réforme sociale en même temps que des plans de placement de capitaux et de développement économique général. Il n'était pas question de ressusciter la thèse de Malthus que la production des denrées alimentaires ne peut pas suivre le rythme de l'accroissement de la population. L'industrialisation serait la base nécessaire d'une augmentation de la production agricole dans les pays insuffisamment développés à travers le monde.

Le représentant de la Pologne a présenté un projet de résolution (A/C.2/142).

¹ Le texte du rapport final figure au document A/756.

² Voir *Documents officiels de la troisième session, Première partie, Deuxième Commission.*

³ Comme il ne s'agit ici que d'un résumé, les citations sont forcément très incomplètes. Si l'on désire une relation plus complète de ces déclarations, il faut se reporter aux comptes rendus analytiques.

The representative of Cuba, in presenting a draft resolution on the matter under consideration (A/C.2/139), asked that the question of food consumption be considered primarily from the social aspect. Certain States had imposed heavy burdens on certain social classes, and this was the case with the taxes with which the Cuban resolution dealt. The adoption of the Cuban resolution would benefit consumers and producers alike and would result in an increase in agricultural production. The only loser would be the State, which could surely rely on other sources of revenue. The representative of Cuba quoted agreements and resolutions adopted by the Food and Agriculture Organization which supported the view that there was an urgent need to raise the standard of nutrition of the peoples of the world and to this end to develop production to the maximum extent possible. The FAO would be submitting a report to the eighth session of the Economic and Social Council concerning measures to increase agricultural production, and this would give the Council an opportunity for taking into consideration the problems raised by the Cuban draft resolution.

There was general agreement in the Committee that the representatives of Poland and Cuba had done an important service to the General Assembly in raising the question of food production. Some representatives pointed out that many countries were in a privileged position in respect to food since their production had been little affected by the war, whereas other countries were experiencing conditions of starvation. These representatives regarded maldistribution as an important source of food wastage. Some representatives laid stress upon the point made by the representative of Poland in drawing attention to feudal and colonial or semi-colonial conditions as an important reason for scarcity of food. Other representatives, however, considered that colonial systems had by no means always prevented increases in food production; on the contrary, in many cases, food production in colonial territories had increased both absolutely, and relatively to increases of population. Several representatives noted omissions in the treatment of the problems of food by the representatives of Poland and Cuba. For example, no mention had been made of the very great importance of price stability as a means of encouraging agricultural producers to increase their output without fear of causing an agricultural slump. The problem of food production was a many-sided problem, and the representatives of Poland and Cuba had concentrated on rather limited aspects of this problem, which required a more general approach.

The Committee heard a statement from the representative of the Food and Agriculture Organization concerning the steps being taken by that organization with respect to the matters under discussion. Certain representatives were satisfied that the problem under consideration was receiving adequate treatment by the Economic and Social Council and the Food and Agriculture Organization in accordance with the terms

Le représentant de Cuba, en présentant un projet de résolution relatif à la question à l'étude (A/C.2/139), a demandé que l'on examinât surtout du point de vue social la question de la consommation des denrées alimentaires. Certains Etats ont fait peser de lourdes charges sur certaines classes sociales; tel était le cas pour les impôts que visait la résolution cubaine. L'adoption de la résolution cubaine profiterait aussi bien aux consommateurs qu'aux producteurs et amènerait une augmentation de la production agricole. Le seul à y perdre serait l'Etat, mais il pourrait certainement avoir recours à d'autres sources de recettes. A l'appui de l'opinion qu'il fallait élever d'urgence le niveau de nutrition de la population du monde et, à cette fin, augmenter la production dans la plus grande mesure possible, le représentant de Cuba a cité des accords et des résolutions approuvés par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Cette Organisation devait présenter au Conseil économique et social, lors de sa huitième session, un rapport, concernant les mesures destinées à augmenter la production agricole, ce qui fournirait au Conseil l'occasion d'examiner les problèmes évoqués par le projet de résolution cubain.

La Commission s'est accordée à reconnaître que le représentant de la Pologne et celui de Cuba avaient rendu un important service à l'Assemblée générale en évoquant la question de la production des denrées alimentaires. Certains représentants ont fait observer que plusieurs pays se trouvaient dans une situation privilégiée quant aux denrées alimentaires puisque leur production n'avait guère été atteinte par la guerre, alors que d'autres pays se trouvaient aux prises avec la famine. Ces représentants considéraient la mauvaise répartition comme une cause importante du gaspillage des denrées alimentaires. Certains représentants ont insisté sur l'argument du représentant de la Pologne, comme quoi le régime féodal, colonial ou semi-colonial serait une des principales raisons de la pénurie des denrées alimentaires. Mais d'autres représentants considéraient que jamais les systèmes coloniaux n'avaient en aucune façon empêché d'accroître la production des denrées alimentaires; au contraire, dans de nombreux cas, la production de denrées alimentaires dans les territoires coloniaux avait augmenté aussi bien en valeur absolue, que si l'on tenait compte des accroissements de population. Plusieurs représentants ont relevé des omissions dans le tableau du problème des denrées alimentaires tracé par le représentant de la Pologne et celui de Cuba. Ceux-ci, par exemple, n'ont pas parlé de la très grande importance de la stabilité des prix comme moyen d'encourager les producteurs agricoles à augmenter leur production sans craindre de provoquer une crise dans l'agriculture. Le problème de la production des denrées alimentaires est un problème complexe; le représentant de la Pologne et celui de Cuba ont porté toute leur attention sur des aspects assez limités de ce problème, alors qu'il aurait fallu l'aborder de plus haut.

La Commission a entendu une déclaration du représentant de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture concernant les mesures que cette Organisation prenait à l'égard des questions à l'étude. Certains représentants ont estimé que le Conseil économique et social et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture traitaient le problème comme il convenait, aux termes des résolutions de ces organismes. Ces représentants

of the resolutions of these bodies. These representatives were disposed to give the Council and the FAO an opportunity to develop their existing programmes to a successful conclusion. There was a general feeling in the Committee, however, that action was required by the General Assembly in this field.

Amendments to the Polish draft resolution (A/C.2/142) were presented by Egypt (A/C.2/158), Czechoslovakia (A/C.2/160), the United Kingdom (A/C.2/161) and New Zealand (A/C.2/162). An amendment to the Cuban draft resolution (A/C.2/139) was presented by the Ukrainian Soviet Socialist Republic (A/C.2/159).

As the outcome of an informal meeting of a group of representatives including the sponsors of draft resolutions and draft amendments, the Committee had before it at its 82nd meeting a consolidated draft resolution, with certain alternatives embodied (A/C.2/W.12).

étaient disposés à accorder au Conseil et à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture la faculté d'appliquer leur programme actuel jusqu'à aboutir à un résultat satisfaisant. Toutefois, l'ensemble de la Commission a estimé qu'il fallait que l'Assemblée générale prit une décision dans ce domaine.

L'Égypte (A/C.2/158), la Tchécoslovaquie (A/C.2/160), le Royaume-Uni (A/C.2/161) et la Nouvelle-Zélande (A/C.2/162) ont présenté des amendements au projet polonais de résolution (A/C.2/142). La République socialiste soviétique d'Ukraine a proposé un amendement (A/C.2/159) au projet de résolution cubain (A/C.2/139).

A la suite d'une réunion officieuse d'un groupe de représentants qui comprenait les auteurs des projets de résolution et des projets d'amendement, la Commission a été saisie lors de sa 82^{ème} séance d'un projet de résolution qui amalgamait ces textes mais laissait le choix entre certaines variantes (A/C.2/W.12).

DOCUMENT A/C.2/W.14

Agenda item 11

Amendments to the draft report of the Second Committee (A/C.2/W.10)

[Original text: English]
[23 November 1948]

1. Paragraph 6. Last sentence to be worded as follows:

"The representative of the Union of Soviet Socialist Republics considered that the majority in the Economic and Social Council had avoided working out broad plans for measures designed to promote the economic reconstruction of the countries of Europe and Asia, preferring to surrender without resistance its rightful prerogatives with regard to Europe in favour of the notorious 'Marshall Plan', despite the fact that the plan in question by-passed the United Nations and pursued aims which had nothing in common with the aims and tasks of genuine assistance to economically under-developed countries."

2. Paragraph 7. Delete the third sentence, beginning "Similar views" and substitute the following sentences:

"Similar views were expressed by the representatives of Belgium, Egypt, Greece, Iraq, Mexico and New Zealand. The representative of Mexico said that a more continuous observation of the economic situation was required in order that the United Nations might be in a position to take action in respect of any possible economic disturbances."

3. Paragraph 7. The penultimate sentence to be worded as follows:

"The representative of the Union of Soviet Socialist Republics regarded the World Economic Report¹ as possessing some interest, while simultaneously noting that it contained important defects, including, in particular, the absence of information on Non-Self-Governing Territories and the presence of erroneous statements concerning the alleged responsibility of the United States of America for the development of the

¹The reference is to the *Economic Report: Salient Features of the World Economic Situation, 1945-47*.

Point 11 de l'ordre du jour

Amendements au projet de rapport de la Deuxième Commission (A/C.2/W.10)

[Texte original en anglais]
[23 novembre 1948]

1. Paragraphe 6. Rédiger comme suit la dernière phrase:

"Le représentant de l'Union des républiques socialistes soviétiques a estimé que la majorité du Conseil économique et social s'est dérobée à sa tâche d'élaborer de vastes plans en ce qui concerne les mesures de reconstruction économique des pays d'Europe et d'Asie, et qu'elle a préféré céder ses légitimes prérogatives en ce qui concerne l'Europe au fameux "plan Marshall", bien que le "plan Marshall" tienne l'Organisation des Nations Unies à l'écart et poursuive des fins totalement étrangères aux buts et aux tâches d'une assistance véritable aux pays économiquement faibles."

2. Paragraphe 7. Supprimer la troisième phrase commençant par les mots "Les représentants de" et la remplacer par le texte suivant:

"Les représentants de la Belgique, de l'Égypte, de la Grèce, de l'Irak, du Mexique, et de Nouvelle-Zélande ont exprimé des vues analogues. Le représentant du Mexique a déclaré qu'il était indispensable d'observer la situation économique de manière plus suivie afin que l'Organisation des Nations Unies soit à même de prendre des mesures à l'égard de toute perturbation économique qui pourrait se produire."

3. Paragraphe 7. Rédiger comme suit l'avant-dernière phrase:

"Le représentant de l'Union des républiques socialistes soviétiques a exprimé l'opinion que le rapport économique mondial¹ présentait de l'intérêt; il y a relevé en même temps de graves imperfections: en particulier l'absence de renseignements sur les territoires non autonomes et la présence d'affirmations erronées selon lesquelles les Etats-Unis seraient responsables du développement économique des autres pays et

¹Ce rapport est le document intitulé *Rapport économique: Aspects caractéristiques de la situation économique mondiale, 1945-1947*.

economy of other countries and the direct dependence of the latter on the prosperity of the United States.”

4. At the end of paragraph 9 add the following sentences:

“The representative of Brazil considered that a plan for technical assistance to under-developed countries should be worked out, similar to that which had been developed in connexion with social welfare. The representatives of Egypt, Iraq, New Zealand and the United Kingdom also stressed the importance of expert assistance to Member Governments. The representative of Iraq emphasized that the assistance should be on a purely technical basis and should not involve any interference in the countries concerned.”

5. Paragraph 11. Second sentence, to end of paragraph to be worded as follows:

“The representative of the Union of Soviet Socialist Republics stated that the ‘Marshall Plan’ constituted the type of co-operation based on the dominant position of one or several Powers in relation to other countries, which thus found themselves in a position of being virtually subordinate Powers deprived of their independence. In his view, this type of co-operation was definitely harmful to the cause of the economical reconstruction of European countries and the strengthening of relations of mutual help and friendship between all peace-loving States. The bilateral agreements concluded between the United States of America and the Western European countries were a concrete example of United States interference in the domestic affairs of countries participating in the ‘Marshall Plan’ and of the efforts by the United States to establish its domination in those countries. A year’s experience of the application of the ‘Marshall Plan’ had proved beyond doubt that the ‘plan’, instead of promoting the economic advance of all European countries, aimed at assisting only such countries as expressed their readiness to subordinate their economy to the plan’s reactionary political aims, including the restoration of Germany’s war-economic potential.”

6. Paragraph 13. The first three sentences to be worded as follows:

“The representative of the Union of Soviet Socialist Republics said that the work of the Economic Commission for Asia and the Far East would contain substantial defects as long as a discriminatory system debarring Non-Self-Governing Territories from direct participation in the work continued to obtain. The policy of the colonial Powers was the basic cause of the economic backwardness and the economic difficulties of the economically under-developed Asiatic countries which were dependent on them. It was necessary for the Commission to work out measures of development of national industry, including heavy industry, in the countries of Asia and the Far East and to assist the development of trade on the basis of mutual respect and sovereignty without discrimination of any kind.”

7. Paragraph 13. In the penultimate sentence, delete “not admitting” and substitute “taking no decision to admit”.

selon lesquelles ces pays dépendraient directement de la prospérité des Etats-Unis.”

4. Ajouter les phrases suivantes à la fin du paragraphe 9:

“Le représentant du Brésil a déclaré qu’il conviendrait d’établir un programme d’assistance technique aux pays insuffisamment développés, analogue à celui qui a été élaboré en ce qui concerne l’assistance sociale. Les représentants de l’Egypte, de l’Irak, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni ont également fait ressortir l’importance de l’assistance technique aux Etats Membres. Le représentant de l’Irak a souligné que cette assistance devrait être fournie sur une base purement technique et ne pas entraîner d’ingérence dans les affaires intérieures des pays intéressés.”

5. Paragraphe 11. Rédiger comme suit la deuxième phrase:

“Le représentant de l’Union des républiques socialistes soviétiques a déclaré que le “plan Marshall” constitue une mode de collaboration qui se fonde sur la prépondérance d’un ou de plusieurs Etats sur d’autres pays, qui, de ce fait, deviennent en quelque sorte des Etats subordonnés, dépouillés de leur indépendance. Il considère que ce genre de collaboration est incontestablement préjudiciable à la reconstruction économique des pays européens et au resserrement des liens d’assistance mutuelle et d’amitié entre tous les pays pacifiques. L’ingérence des Etats-Unis dans les affaires intérieures des autres pays ayant adhéré au “Plan Marshall” et leur volonté d’établir leur domination sur ces pays se manifestent de façon concrète dans les accords bilatéraux conclus entre les Etats-Unis et les pays de l’Europe occidentale. Une année d’application du “plan Marshall” a montré à l’évidence qu’au lieu de favoriser l’essor économique de tous les pays européens, le “plan” se propose d’aider uniquement les pays disposés à subordonner leur économie aux buts politiques réactionnaires de ce “plan”, y compris la restauration du potentiel de guerre et du potentiel économique de l’Allemagne.”

6. Paragraphe 13. Rédiger comme suit les trois premières phrases:

“Le représentant de l’Union des républiques socialistes soviétiques a déclaré que les travaux de la Commission économique pour l’Asie et l’Extrême-Orient présenteraient des imperfections radicales aussi longtemps que prévaudrait un régime de discrimination qui écarte les territoires non autonomes de toute participation directe à ces travaux. C’est la politique des puissances coloniales qui est la cause déterminante du retard de l’économie et des difficultés d’ordre économique dont souffrent les pays d’Asie économiquement peu développés qui sont dans leur dépendance. Il est nécessaire que la Commission élabore des mesures visant au développement des industries nationales, y compris celui des industries lourdes, dans les pays d’Asie et d’Extrême-Orient, et qu’elle contribue au développement du commerce sur la base du respect mutuel des souverainetés, sans discrimination d’aucune sorte.”

7. Paragraphe 13. Dans l’avant-dernière phrase, après les mots “à eu raison”, supprimer les mots “de ne pas admettre” et les remplacer par: “de ne prendre aucune décision visant à admettre”.

8. Paragraph 13. Seventh sentence, second part to be worded as follows:

“. . . and the representative of the Union of Soviet Socialist Republics spoke of the incorrectness of debarring the Republic of Viet Nam likewise from taking part in the Commission's work”.

9. Paragraph 16. After the first sentence, insert the following sentence:

“The representative of Syria presented an amendment to this effect to a draft resolution by Haiti (see paragraph 27).”

10. Paragraph 18. Substitute the following for the last sentence:

“The representative of the Union of Soviet Socialist Republics said that the Economic and Social Council was acting against the interests of economically under-developed countries and countries which had suffered as a result of war and occupation. This was notably confirmed by the fact that the Geneva and Havana Conferences on Trade and Employment which had been conducted with the Council's assistance had taken place under conditions of inadmissible pressure on the part of certain great Powers and their supporters; while the Charter of the International Trade Organization adopted at the Havana Conference was prejudicial to the interests of small countries on questions of tariff policy and imports and furthered the interests of the powerful countries only, imposing furthermore a discriminatory system with regard to non-members of the International Trade Organization. All this undermined the basis of trade development and was susceptible of leading to its general contraction.”

11. Paragraph 20. Begin the last sentence with the words “The representatives of Brazil and Chile”.

12. Paragraph 20. The penultimate sentence to end as follows:

“. . . the actions of the Bank, which had placed itself at the service of the ‘Marshall Plan’”.

13. Paragraph 24. In the last sentence, delete the word “express” and substitute the word “expressed”.

14. Paragraph 34. Delete “they could not accept it because it was their feeling that the war-devastated countries stood in need of loans and” and substitute “while in full agreement with the Iraqi amendment, they felt that mention should also be made of the need for loans of the war-devastated countries and of the fact”.

15. Paragraph 34. Second sentence. Delete the words “some of the”.

8. Paragraphe 13. Rédiger comme suit la fin de la septième phrase:

“. . . et le représentant de l'Union des républiques socialistes soviétiques a relevé l'erreur qu'on commettait en n'admettant pas non plus la République du Viet-Nam aux travaux de la Commission.”

9. Paragraphe 16. Après la première phrase, ajouter la phrase suivante:

“Le représentant de la Syrie a présenté un amendement à cet effet au projet de résolution proposé par Haïti (voir paragraphe 27).”

10. Paragraphe 18. Rédiger comme suit la dernière phrase:

“Le représentant de l'Union des républiques socialistes soviétiques a déclaré que le Conseil économique et social avait agi au détriment des pays peu industrialisés et des pays ayant souffert de la guerre et de l'occupation. La preuve en est fournie notamment par le fait que les Conférences sur le commerce et l'emploi, tenues à Genève et à la Havane sous les auspices du Conseil, se sont déroulées sous la pression inadmissible de certaines grandes Puissances et de leurs associés, que la Charte de l'Organisation internationale du commerce, adoptée à la Conférence de La Havane, heurte les intérêts des petits pays en matière de tarifs douaniers et d'importations, qu'elle ne sert que les intérêts des pays à l'économie forte et qu'enfin elle impose un régime de discrimination à l'égard des pays non membres de l'Organisation internationale du Commerce. Tout ceci mine les bases de l'expansion du commerce et risque d'amener une réduction générale des échanges.”

11. Paragraphe 20. Début de la dernière phrase; supprimer les mots “Le représentant du Chili a eu la satisfaction” et les remplacer par: “Les représentants du Brésil et du Chili ont eu la satisfaction . . .”

12. Paragraphe 20. Fin de la avant-dernière phrase; après les mots: “les mesures prises par la Banque”, ajouter:

“qui s'est mise au service du “plan Marshall”, . . .”

13. Paragraphe 24. Cet amendement intéresse uniquement la rédaction du texte anglais.

14. Paragraphe 34. Supprimer les mots: “qu'ils ne pouvaient pas l'accepter parce qu'ils estimaient que les pays dévastés par la guerre avaient besoin de prêts et” et y substituer les mots “que, tout en approuvant sans réserve l'amendement présenté par l'Irak, ils estimaient qu'il conviendrait également de mentionner le fait que les pays dévastés par la guerre avaient besoin de prêts et”.

15. Paragraphe 34, deuxième phrase: supprimer le mot “Certains”.

DOCUMENT A/C.2/W.16*Agenda item 11***Additional amendments to the draft report of the Second Committee (A/C.2/W.10)**

[Original text: English]
[23 November 1948]

1. Add the following sentences at the end of paragraph 5:

"In the opinion of the representative of Poland, the Economic and Social Council had not made full use of its authority under Article 63 of the Charter. The representative of Poland considered that the Economic and Social Council should not only co-ordinate but also guide the policies of the specialized agencies, and he deplored the fact that these rights had been voluntarily abandoned in respect of the International Bank for Reconstruction and Development and the International Monetary Fund."

2. Insert the following sentences at the end of paragraph 10:

"The representative of Poland, while noting certain practical results achieved by the Economic Commission for Europe, said that there was a deliberate tendency among certain Member States to limit the scope of work of this body. The Economic Commission for Europe should, in the opinion of the Polish representative, work out a comprehensive programme for European economic development. The development of trade relations between Eastern and Western Europe, now being undertaken by the Economic Commission, could not be considered as adequate since it separated the problem of trade from the broader problem of expansion of production, particularly in the less-developed parts of the European continent."

*Point 11 de l'ordre du jour***Nouveaux amendements au projet de rapport de la Deuxième Commission (A/C.2/W.10)**

[Texte original en anglais]
[23 novembre 1948]

1. A la fin du paragraphe 5, ajouter le texte ci-après:

"De l'avis du représentant de la Pologne, le Conseil économique et social n'a pas fait pleinement usage des pouvoirs qui lui sont conférés aux termes de l'Article 63 de la Charte. Le représentant de la Pologne a estimé que le Conseil économique et social devrait non seulement coordonner mais encore orienter les activités des institutions spécialisées et il a déploré que le Conseil ait renoncé volontairement à ces droits en ce qui concerne la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et le Fonds monétaire international."

2. Insérer les phrases ci-après à la fin du paragraphe 10:

"Tout en prenant acte de certains résultats d'ordre pratique obtenus par la Commission économique pour l'Europe, le représentant de la Pologne a déclaré qu'il existait, chez certains des membres de la Commission, une tendance délibérée à restreindre le champ d'action de cet organe. De l'avis du représentant de la Pologne, la Commission économique pour l'Europe devrait élaborer un programme détaillé et complet pour le développement économique de l'Europe. Le développement des relations commerciales entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale, tâche actuellement entreprise par la Commission économique pour l'Europe, ne saurait être considéré comme satisfaisant puisque le problème du commerce est traité séparément de celui, plus vaste, que pose le développement de la production, en particulier dans les régions les moins développées du continent européen."

DOCUMENT A/C.2/W.18*Agenda item 54***Amendments to the first part of the draft report of the Second Committee (A/C.2/W.13)**

Rapporteur: Mr. Finn MOE (Norway).

[Original text: English]
[25 November 1948]

1. Section II, third paragraph, third sentence. Delete the words beginning "the adoption of the Cuban resolution . . ." down to the end of the paragraph and substitute the following:

"The adoption of the Cuban resolution would benefit consumers and producers alike and would ultimately result in an increase in agricultural production. The implementation of such a resolution would entail a certain sacrifice, a certain loss of internal revenue, on the part of those States which derive an important income from various kinds of taxation on basic food-stuffs. This loss could surely be offset by imposing taxes on non-essential commodities. The representative of

*Point 54 de l'ordre du jour***Amendements à la première partie du projet de rapport de la Deuxième Commission (A/C.2/W.13)**

Rapporteur: M. MOE (Norvège).

[Texte original en anglais]
[25 novembre 1948]

1. Deuxième partie, troisième paragraphe. Supprimer la seconde partie du paragraphe à partir de la phrase commençant par les mots: "L'adoption de la résolution cubaine . . ." et y substituer le texte suivant:

"L'adoption de la résolution cubaine profiterait aussi bien aux consommateurs qu'aux producteurs et amènerait une augmentation de la production agricole. La mise en œuvre de cette résolution imposerait certains sacrifices et entraînerait la perte de certaines recettes intérieures pour les États qui obtiennent des ressources importantes en frappant de diverses taxes les denrées alimentaires de base. On pourrait certainement compenser cette perte par des taxes qui frapperaient

Cuba quoted resolutions adopted by the Preparatory Commission of the Food and Agriculture Organization on world food proposals, which supported the view that there was an urgent need to raise the levels of nutrition of the peoples of the world up to the standards required for health, and to this end to develop production to the maximum extent possible. The representative of Cuba declared that it was not his intention to ignore the work done by the Food and Agriculture Organization, but, on the contrary, by means of the resolution which he had presented, to encourage and strengthen the work of the specialized agencies, and particularly of the FAO. The FAO would be submitting a factual report to the eighth session of the Economic and Social Council concerning measures to increase agricultural production, and this would give the Council the first opportunity, after the approval by the Assembly of the Cuban resolution, for taking into consideration the problems raised by that resolution."

2. Delete the last paragraph of the draft report and substitute the following paragraphs:

"As the outcome of an informal meeting of a group of representatives, including the sponsors of draft resolutions and draft amendments, a consolidated draft resolution, with certain alternatives embodied (A/C.2/W.12), was submitted to the Committee.

"The representative of Argentina considered this resolution incomplete because it did not cover the position of countries which were principally producers of food-stuffs. He stressed that prices should be sufficiently profitable and stable to avoid bankruptcy of producers and flight from the land. Argentina would not enter into any commitments limiting the prices of agricultural products so long as industrialized countries remained free to fix the prices of their manufactured goods. On the other hand it was possible to lower the level of prices by international action in a way which would establish rational co-ordination between the prices of raw materials and of manufactured goods.

"Amendments to the consolidated draft resolution contained in document A/C.2/W.12 were presented by the representative of the Union of Soviet Socialist Republics (A/C.2/W.15).

"A joint draft resolution was presented by the representatives of France and the Netherlands (A/C.2/163). Amendments to this joint draft resolution were presented by the representatives of India (A/C.2/164) and of Denmark (A/C.2/165).

"A motion by the representatives of India and the United States of America to vote first upon the resolution contained in document A/C.2/163 was defeated by 16 votes to 16 with 8 abstentions. The representative of France presented an amendment (A/C.2/W.17) to the draft resolution contained in document A/C.2/W.12. A motion by the representative of Cuba to close the debate was carried by 26 votes to 5, with 13 abstentions."

certain produits non essentiels. A l'appui de l'opinion qu'il fallait élever d'urgence le niveau de nutrition de la population du monde pour le porter à la hauteur des normes sanitaires reconvenues et, à cette fin, augmenter la production dans la plus grande mesure possible, le représentant de Cuba a cité des résolutions relatives aux propositions concernant l'alimentation mondiale qui ont été adoptées par la Commission préparatoire de l'OAA. Le représentant de Cuba a déclaré qu'il ne se proposait pas d'omettre de tenir compte des travaux accomplis par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, mais qu'il désirait au contraire, grâce à la résolution qu'il a présentée, encourager et seconder dans leur tâche les institutions spécialisées et notamment l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Cette Organisation devait présenter au Conseil économique et social, lors de sa huitième session, un rapport concernant les mesures destinées à augmenter la production agricole, ce qui fournirait, pour la première fois, au Conseil l'occasion d'examiner les problèmes évoqués par la résolution cubaine, lorsqu'elle aura été approuvée par l'Assemblée générale."

2. Remplacer le dernier paragraphe du projet de rapport par le texte suivant:

"A la suite d'une réunion officieuse d'un groupe de représentants qui comprenait les auteurs des projets de résolution et des projets d'amendement, la Commission a été saisie d'un projet de résolution qui amalgamait ces textes mais laissait le choix entre certaines variantes (A/C.2/W.12).

"Le représentant de l'Argentine a déclaré qu'à son avis cette résolution était incomplète parce qu'elle ne tenait pas compte de la situation des pays qui produisent surtout des denrées alimentaires. Il a fait ressortir que les prix devraient être suffisamment rémunérateurs et suffisamment stables pour empêcher que les producteurs fassent faillite et soient obligés de quitter le pays. L'Argentine, a-t-il déclaré, ne prendra aucun engagement en vue de limiter les prix des produits agricoles aussi longtemps que les pays industrialisés resteront libres de fixer les prix de leurs produits manufacturés. En revanche, il serait possible d'abaisser le niveau des prix en prenant sur le plan international des mesures destinées à coordonner de façon rationnelle les prix des matières premières et des produits manufacturés.

"Le représentant de l'URSS a soumis des amendements (A/C.2/W.15) au projet de résolution contenu dans le document A/C.2/W.12.

"Les représentants de la France et des Pays-Bas ont présenté conjointement un projet de résolution (A/C.2/163). Des amendements à ce projet de résolution ont été soumis par les représentants de l'Inde (A/C.2/164)⁴ et du Danemark (A/C.2/165).

"Une proposition des représentants de l'Inde et des États-Unis d'Amérique demandant que l'on reste en premier lieu sur la résolution figurant dans le document A/C.2/163 a été rejetée par 16 voix contre 16, avec 8 abstentions. Le représentant de la France a présenté un amendement (A/C.2/W.17) au projet de résolution contenu dans le document A/C.2/W.12. Sur la proposition du représentant de Cuba, la Commission a décidé par 26 voix contre 5, avec 13 abstentions, de clore la discussion."